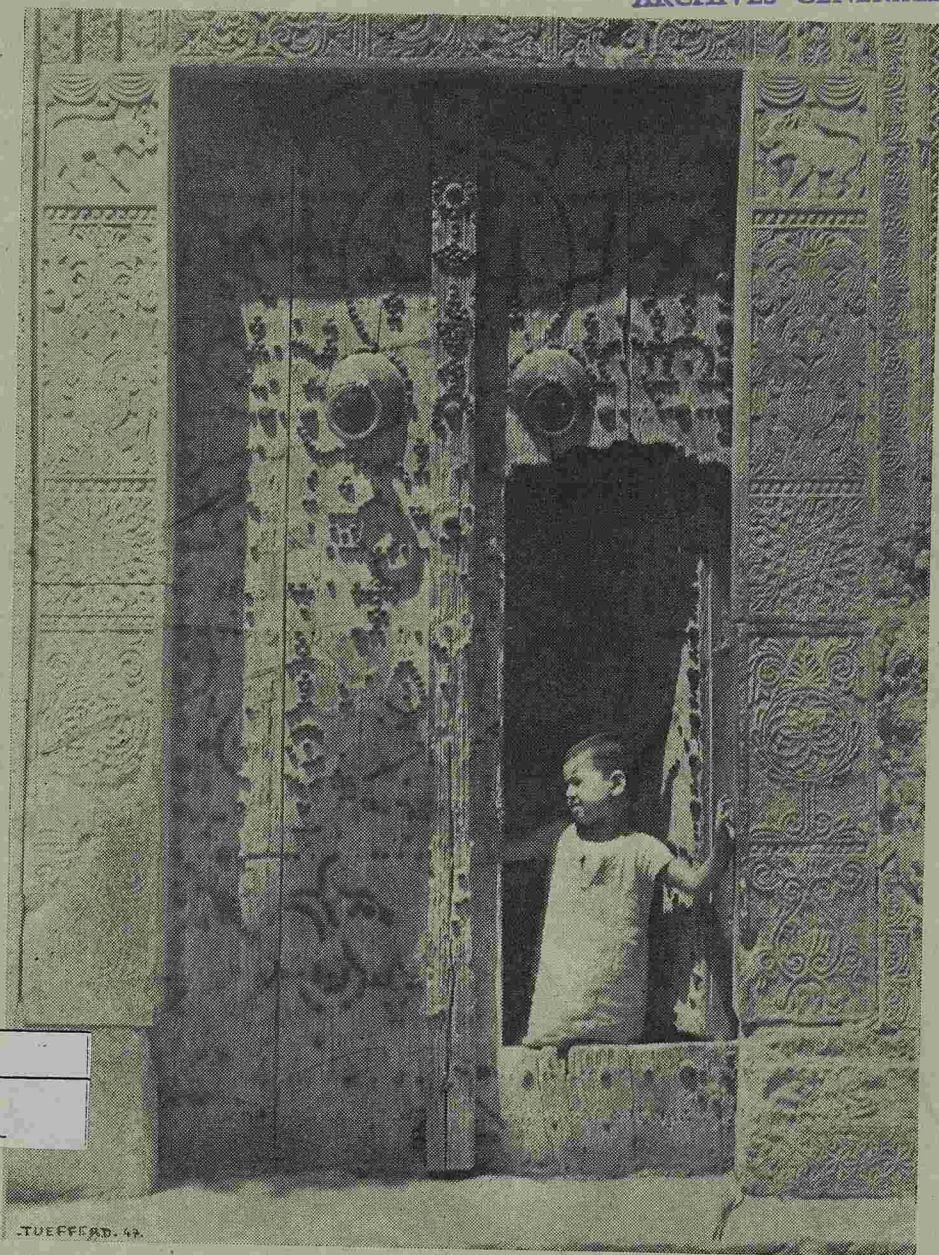


SEPTEMBRE 1949

N° 32

BULLETIN ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA TUNISIE

ARCHIVES GÉNÉRALES



.I

5 Per

TUEFFAD. 49.

PRIX : 100 FR\$

BULLETIN ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA TUNISIE

Résidence Générale de France à Tunis

ABONNEMENT D'UN AN

Tunisie, France, Union Française.....	800 Frs
Etranger	1.100 Frs

Compte Courant Postal Tunis 8578

135 per
32p

En couverture : VIEILLE PORTE A KAIROUAN (photo TUEFFERD).

ARCHIVES GÉNÉRALES

INFORMATIONS

— Ephémérides	3
— Législation	4
— Tour d'horizon	7

PREMIERE PARTIE : ETUDES ECONOMIQUES

1. — QUESTIONS ECONOMIQUES GENERALES	
— Indice du coût de la vie (J. LEPIDI)	13
2. — STATUT FONCIER	
— Du système tunisien de l'immatriculation foncière (suite) (C. BIROT)	17
3. — PECHE	
— Les pêches maritimes en Tunisie (J. RIVAYRAN)	22
4. — AGRICULTURE	
— La récolte des céréales 1949 (DUMEIGE)	27
— Le vin dans le monde	33
5. — COMMERCE ET INDUSTRIE	
— Le Commerce Extérieur de la Tunisie avec le Bénélux (suite)	35
(P. G. AUBRUN)	
— L'industrie tunisienne des conserves de poisson (PISANI)	41
6. — ARTISANAT	
— Les Coopératives artisanales de Tunisie (BRIANÇON)	46

DEUXIEME PARTIE : QUESTIONS SOCIALES ET CULTURELLES

1. — QUESTIONS SOCIALES	
— Protection de la mère et de l'enfant (Dr ROLLIN)	63
2. — QUESTIONS CULTURELLES	
— Pédagogie d'Ibn Khaldoun (MAHJOUR BEN MILAD)	68
— Statistiques des examens de juin 1949	74

TROISIEME PARTIE : RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

1. — BAROMETRE ECONOMIQUE		83
2. — AGRICULTURE		87
— Pluviométrie		91
— Situation agricole		93
— Situation céréalière		
3. — MINES ET ENERGIE		95
— Les industries minières		101
— Mines, combustibles et matériaux de construction		102
— Energie		
4. — MOUVEMENT COMMERCIAL		103
— Mouvement des ports		108
— Ravitaillement et approvisionnement		

Les renseignements contenus dans ce Bulletin sont donnés à titre d'information et sous toutes réserves.

La reproduction des articles du Bulletin est libre, sous condition de l'indication de la Revue et de celui de l'auteur.

INFORMATIONS

ÉPHÉMÉRIDES

2 août. — Le colonel Bernard Challe est nommé Commandant de l'Air en Tunisie.

3 août. — Le Général Duval, Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie, est élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

4 août. — S. A. Lella Zakia, fille de S. A. Sidi Lamine Pacha Bey, visite la « Maternité Docteur Mohamed Tlatli », nouveau pavillon inauguré récemment à l'Hôpital Sadiki.

5 et 6 août. — M. Mitterand, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, se rendant en mission en A. E. F., fait escale à Tunis; il est l'hôte de la Maison de France.

7 août. — Arrivée de Paris de M. de la Chauvinière, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale.

8 août. — M. Jean Mons, Résident Général de France à Tunis, accompagné de M. de la Chauvinière, rend visite à S. A. Sidi Lamine Pacha Bey en son palais de Carthage.

— Départ de M. Jean Mons pour la Métropole, où il doit prendre quelques semaines de congé.

10 août. — Réunion de la Chambre Tunisienne d'Agriculture.

11 août. — Au cours d'un bref séjour à Tunis, l'Air Vice Marshall Steel, commandant les forces aériennes britanniques à Malte, reçoit des mains du Général Jouhaud, Commandant l'Air en Tunisie, les insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre 1939-1945, avec citation à l'ordre de l'armée aérienne.

— M. Clément, Commissaire à la Reconstruction, nommé récemment à un poste important à Strasbourg, quitte définitivement la Tunisie.

13 août. — Importante réunion de la Chambre de Commerce Tunisienne du Nord.

16 août. — Sous la présidence de M. Mohamed ben Romdane, réunion de la Commission de la C. F. T. du Grand Conseil.

17 août. — La Délégation Mixte du Grand Conseil se réunit pour discuter d'un projet de décret et d'un avenant à la Convention passée avec la C. T. T. qui lui étaient soumis par le Gouvernement.

— Le paquebot « Pace », battant pavillon italien, effectuant une croisière touristique en Méditerranée, fait escale à Tunis.

— Le Journal Officiel Français publie un avis autorisant l'exportation sur la Métropole des moutons et porcs de Tunisie.

19 août. — Escale à Tunis du « G. G. Lépine », paquebot français effectuant une croisière touristique.

20 août. — A Oued-Zarga a lieu la pose de la première section de la conduite qui amènera à Tunis l'eau du barrage de l'Oued Ellil.

21 août. — Le s/s « Mare Ligure », battant pavillon italien, arrive au port de Tunis en croisière touristique.

22 août. — Réunion du Conseil de Cabinet.

— Passage à Tunis-El-Aouina de M. de Chevigne, Haut Commissaire de la République Française à Madagascar.

23 août. — Départ pour la Métropole de S. E. Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien.

24 août. — Arrivée de M. Michel Papadopoulos, à qui l'exequatur a été récemment accordé en qualité de Consul de Grèce à Tunis.

25 août. — A l'occasion de la journée de deuil national décrétée par le Gouvernement Français à la suite de la catastrophe des Landes, S. A. Sidi Lamine Pacha Bey prie M. de la Chauvinière, Ministre Plénipotentiaire, d'exprimer au Gouvernement Français ses sentiments personnels de profonde sympathie. Un télégramme de condoléances est envoyé au Président de la République par les Présidents des Sections Française et Tunisienne du Grand Conseil.

26 août. — Retour de la Métropole du Général Duval, Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie.

28 août. — La fête de Saint Louis, Roi de France, donne lieu à Carthage à d'importantes cérémonies. M. de la Chauvinière, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale, accompagné de nombreux journalistes, assiste à la grande messe solennelle célébrée à la Primatiale de Carthage.

30 août. — Le paquebot « Pace », effectuant une nouvelle croisière, fait escale à Tunis.

31 août. — Arrivée à Tunis de M. Eugenio Prato, nouveau Consul Général d'Italie.

LÉGISLATION

COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION ET AU LOGEMENT

— Nomination du Commissaire à la Reconstruction et au Logement (J. O. T. du 2 août 1949).

— Honorariat d'un Commissaire à la Reconstruction et au Logement (J. O. T. du 2 août 1949).

BUDGET

— Décret du 27 mars 1949 (J. O. T. du 5 août 1949). Porte ouverture de crédits pour le règlement des exercices clos non périmés et des exercices périmés.

RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

— Arrêté du Premier Ministre du Gouvernement Tunisien du 8 août 1949 (J. O. T. du 9 août 1949). Fixe les coefficients hiérarchiques, ainsi que

les nouveaux traitements du receveur municipal de la ville de Tunis et des secrétaires de municipalités, et receveurs municipaux des communes de l'intérieur.

ALFA

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 29 juillet 1949 (J. O. T. du 9 août 1949). Fixe la période d'interdiction de la cueillette de l'alfa.

RETRAITES DE L'ETAT

— Décret du 4 août 1949 (J. O. T. du 9 août 1949). Porte attribution d'une indemnité provisoire au personnel de l'Etat à la retraite.

PELERINAGE A LA MECQUE

— Décret du 14 juillet 1949 (J. O. T. du 12 août 1949) relatif au pèlerinage de 1949 à la Mecque.

— Arrêté du Premier Ministre du Gouvernement Tunisien du 18 juillet 1949 (J. O. T. du 12 août 1949). Porte réglementation du pèlerinage à la Mecque.

HUILE

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 11 août 1949 (J. O. T. du 12 août 1949). Fixe les nouvelles conditions d'établissement des déclarations de stocks par les grossistes en huile et complète l'arrêté du 15 juillet 1949, ouvrant un quatrième contingent d'huile à l'exportation.

FONCTION PUBLIQUE

— Arrêté du Directeur des Finances du 3 août 1949 (J. O. T. du 12 août 1949). Porte modification de l'arrêté du 1^{er} août 1941 fixant le statut particulier du personnel fonctionnaire titulaire de la Direction des Finances.

RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

— Arrêté du Ministre du Gouvernement Tunisien du 13 août 1949 (J. O. T. du 16 août 1949). Fixe les limites des coefficients hiérarchiques et des nouveaux traitements susceptibles d'être attribués aux agents titulaires des communes de la Régence, autres que le receveur municipal de la ville de Tunis, les secrétaires de municipalité et les receveurs municipaux.

FONCTION PUBLIQUE

— Décret du 11 août 1949 (J. O. T. du 16 août 1949) modifiant le décret du 18 juillet 1946, relatif aux indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Administration des Finances.

— Arrêté du Directeur des Finances du 13 août 1949 (J. O. T. du 16 août 1949). Porte modification de l'arrêté du 1^{er} août 1941, fixant le statut particulier du personnel fonctionnaire de l'Administration des Finances.

2.) examiné les projets intéressant l'institution des conseils de prud'hommes et donné au Ministre du Travail les instructions propres à l'établissement des textes appropriés;

3.) approuvé une convention concernant l'exploitation des salines tunisiennes.

Le Résident Général a informé le Conseil des Ministres que M. le Président Queuille avait décidé de faire acheter par le G.N.A.P.O. 3.000 tonnes d'huiles d'olive de Tunisie au prix de 198 francs le kilo.

II. — ACTIVITE FINANCIERE

Au cours du mois d'août écoulé, la Direction des Finances a participé aux travaux de la Commission Mixte de Législation, réunie le 1er août, au cours de laquelle deux importants textes d'ordre financier ont été examinés, le premier relatif à la Caisse des retraites du personnel des entreprises concessionnaires de production, transport et distribution de gaz et d'électricité, et le second à la réglementation tendant à favoriser le développement économique de la Régence par la délivrance de lettres d'établissement; le premier texte a été adopté, et le second renvoyé à la Délégation Mixte.

La Direction des Finances a d'autre part préparé et suivi les travaux de la Délégation Mixte, réunie en séance le 17 août.

* * *

En matière de crédit, la Commission Consultative d'attribution des lettres d'établissement, de garantie et d'agrément a tenu, le 17 août, sous la présidence de M. Fraissé, Directeur des Finances, une importante réunion au cours de laquelle elle a examiné 17 dossiers, se répartissant ainsi :

a) Lettes d'établissement :

9 dossiers présentés. — Avis favorables : 4; demandes rejetées : 3; décisions ajournées : 2.

b) Lettres de garantie :

7 dossiers examinés. — Avis favorables : 2 (représentant 22 millions de francs); demandes rejetées : 3; décisions ajournées : 2.

c) Lettres d'agrément :

1 dossier présenté et rejeté.

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, après la légère reprise qui s'est manifestée lors des deux dernières séances du mois de juillet, les affaires ont été, d'une manière générale, plus calmes au cours du mois d'août.

Au cours des premières séances du mois notamment, les transactions ont été peu nombreuses, en raison, la plupart du temps, des prétentions exagérées, des habitués du marché.

Acheteurs et vendeurs ont, ensuite, modifié sensiblement leurs ordres, ce qui a permis, lors des dernières séances de ce mois, d'enregistrer la cotation d'un plus grand nombre de valeurs et des échanges plus volumineux.

Parmi toutes les valeurs inscrites à la cote, les obligations de la « Caisse Foncière » sont celles qui ont fait preuve de la plus grande animation. Il a été échangé près de 300 titres de cette valeur par séance à un cours particulièrement ferme.

D'autres valeurs ont gagné la faveur du public et les plus appréciées sont, dans le groupe des Industrielles, les « Schwich et Baizeau ».

Dans l'ensemble, les dispositions du marché sont telles qu'il est possible de prévoir, pour un proche avenir, une très nette reprise d'activité.

* * *

Enfin, au cours du mois d'août, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont été amenées à créer des centres annexes dans les régions du Centre et du Sud qui avaient été privées de récoltes pendant plusieurs années.

L'installation matérielle de ces centres et le recrutement du personnel nécessaire ont été malaisés.

Pour accélérer les opérations d'agréage des céréales, un très nombreux personnel saisonnier a été recruté, l'effectif des bureaux payeurs (Recettes de Régies Financières et des P.T.T.) a été renforcé, l'intervention dans les paiements des agences bancaires de l'Intérieur et des gares de la C.F.T. et du Sfax-Gafsa a été obtenue. La plupart des Recettes des Régies Financières intéressées ont reçu pour instruction d'effectuer des heures supplémentaires pour assurer les paiements avec le minimum d'attente pour le producteur.

Les S. T. P., depuis le début de l'année s'étaient efforcées, en prévision de la récolte abondante qui s'annonçait, d'augmenter leur capacité de stockage; l'achèvement ou la construction de nombreux magasins ont été accélérés notamment à Sousse, Sidi-bou-Zid, Sakiet-Sidi-Youssef, Ben-Bachir, Djebeniana, Tunis. Il en est attendu, avant la fin de l'année, une augmentation de capacité de 150.000 quintaux environ.

D'autre part, des locaux disponibles propres à l'emmagasiner des grains ont été et continuent à être recherchés soit par la location, soit par la cession de magasins militaires et administratifs.

Enfin, un effort considérable a été fait pour augmenter la sacherie. Depuis le 1er janvier 1949, près de 600.000 sacs neufs ont été achetés, soit une fois et demie le stock existant antérieurement. Des marchés d'importation sont en cours pour 300.000 sacs. Malgré cet effort, la sacherie suffit à peine aux besoins d'emmagasiner et de transports, et les demandes des producteurs n'ont pu être qu'en partie satisfaites. La location des sacs est d'ailleurs plutôt l'affaire des maisons spécialisées.

A la fin du mois d'août, après un ralentissement passager des achats imposé par la nécessité de débloquer de nombreux centres de l'intérieur qui étaient engorgés, les céréales commercialisées représentaient :

413.000 qx de blé dur,

107.000 qx de blé tendre,

1.035.000 qx d'orge et d'avoine.

Ces chiffres sont déjà bien supérieurs à ceux des meilleures années précédentes, où les S.T.P. n'avaient pas dépassé le total de 8 à 900.000 qx pour la campagne entière.

III. — ACTIVITE SOCIALE

Après une longue attente due à des difficultés d'ordre matériel, le décret portant majoration des rentes accordées aux victimes d'accidents du travail a pu être soumis au Sceau de S. A. le Bey.

Ce texte, dont l'effet part du 1er juillet 1946, apporte une première satisfaction aux demandes légitimes des intéressés. Il accorde une majoration

aux victimes atteintes d'une incapacité permanente de travail au moins égale à 10%, ainsi qu'à leurs ayants-droit, lorsque la rente allouée est inférieure à celle que le titulaire aurait obtenue sur la base d'un salaire annuel de 42.000 francs. De plus, il attribue une bonification annuelle, fixée à 9.000 francs, jusqu'au 1er juillet 1949 et à 20.000 francs, à partir de cette date, à la victime qui, du fait de son accident, est frappée d'une incapacité de travail absolue et permanente rendant indispensable l'intervention d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie. Une réparation est également prévue dans le cas d'accidents du travail survenus avant l'assujettissement de la profession à la législation sur les accidents du travail.

Ces différentes mesures seront suivies, dans les mois à venir, d'autres dispositions qui marqueront davantage encore la sollicitude des pouvoirs publics à l'égard d'une fraction de la population particulièrement digne d'intérêt.

ARCHIVES GÉNÉRALES

PREMIERE PARTIE

Etudes
Economiques

1. - QUESTIONS ECONOMIQUES GENERALES

INDICE DU COUT DE LA VIE

L'importance de la statistique des prix provient (en période de crise principalement) de l'intérêt porté par le public à l'appréciation chiffrée de l'évolution du coût de la vie. Les variations des prix des produits nécessaires à l'existence suscitent en effet, un vif intérêt dans toutes les classes de la société et leurs répercussions sont parfois profondes sur la situation économique et sociale d'un pays.

Actuellement le Service Tunisien des Statistiques calcule et publie l'indice général des prix de détail, qui synthétise la variation des prix des articles indispensables à la vie familiale quotidienne. Mais l'indice des prix de détail ainsi élaboré n'est pas un indice du coût de la vie : il ne reflète pas complètement la dépense familiale qui comprend en effet également les frais d'habillement, de loyer, de transports, de loisirs etc...

L'indice des prix de détail, qui est d'ailleurs calculé de cette manière dans presque tous les pays, remplit son but qui est traduire la variation d'un ensemble invariable d'articles de consommation courante.

L'utilisation de cet indice est cependant limitée à l'étude de l'évolution de la situation économique; elle ne saurait en tout cas, être systématisée lors de la confrontation des divers points de vue en présence, en matière de salaires, de contrats etc...

Le seul élément précis, servant de base aux discussions, est l'indice du coût de la vie.

C'est ainsi que l'augmentation rapide des prix au cours de la première guerre mondiale et des années suivantes a posé la question de la mesure des variations du coût de la vie, notamment en vue d'ajuster ou réviser les salaires et contrats.

Des commissions diverses ont donc été constituées en France dès 1920 pour aboutir en 1930 à une uniformisation des méthodes grâce aux travaux d'une commission centrale pourvue de l'autorité nécessaire.

Des commissions régionales ont entrepris dès 1931 le calcul de l'indice du coût de la vie sur des bases homogènes.

En vue d'une éventuelle adaptation des méthodes de calcul de l'indice aux conditions spéciales d'observation en Tunisie, nous allons exposer ci-après les principes ayant présidé à la détermination de l'indice métropolitain.

1. — Qu'entend-on par « **indice du coût de la vie** »

L'indice du coût de la vie est l'indice de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes **dans l'hypothèse d'un budget invariable**. Cette restriction est essentielle, car l'indice du coût de la vie doit servir à mesurer la variation du pouvoir d'achat intérieur de la monnaie. Il permet de mesurer l'écart entre les salaires d'une part, et les prix des marchandises et services nécessaires à l'existence d'autre part.

Une telle comparaison n'est possible que si l'on enregistre les variations du coût total des articles entrant dans un budget-type invariable c'est-à-dire comportant les mêmes quantités et les mêmes qualités des mêmes articles.

A chacun de ces éléments **fixes** est appliqué le prix unitaire **variable** de l'article observé périodiquement : la totalisation de ces valeurs partielles donne la dépense globale à l'époque étudiée.

L'indice du coût de la vie exprime le rapport (généralement multiplié par 100) de la dépense totale à l'époque considérée et de la dépense totale à l'époque initiale (dite de base).

En rapprochant les variations de l'indice du coût de la vie et des salaires, on peut apprécier l'évolution du pouvoir d'achat des salariés.

Si les salaires restent inchangés alors que l'indice du coût de la vie s'élève, cela signifie que le pouvoir d'achat a diminué; au contraire le pouvoir d'achat s'est accru si l'indice du coût de la vie a diminué sans que les salaires aient varié. Si indice et salaires se sont élevés ou abaissés dans la même proportion, on conclue à une stabilité du pouvoir d'achat.

Ces constatations ne peuvent être faites que parce que le budget-type est resté invariable.

Si l'on tenait compte des modifications intervenues dans les quantités ou les qualités des articles consommés l'indice ne refléterait pas uniquement la variation du pouvoir d'achat, il serait fonction également des variations de consommation il serait un indice de la dépense effective des familles.

Il est bien évident que si les salaires varient sensiblement, il en résulte des changements dans le mode de vie qui entraînent des modifications dans la dépense globale effective.

L'indice du coût de la vie, calculé en tenant compte des changements dans la consommation, varierait donc à peu près comme les salaires.

La règle de la constance du budget-type s'impose donc : elle a d'ailleurs été adoptée par les Instituts de Statistique de tous les pays et les organismes internationaux (Bureau International du Travail, etc...)

Si au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la période de base le budget-type initial s'écarte de la réalité (disparition de certains produits, introduction d'articles nouveaux ou de remplacement etc...), la méthode du « record statistique » permet de conserver des budgets strictement identiques à deux époques consécutives.

2. — Le budget-type métropolitain

Sans entrer dans le détail de tous les postes du budget, nous donnons ci-après les proportions fixées dans la Métropole pour l'année de base 1930 (modifiées par une circulaire du 4 avril 1940), par grands chapitres :

Alimentation	62 p. 100
Chauffage et éclairage.....	5 p. 100
Loyer	10 p. 100
Habillement	13 p. 100
Dépenses diverses	10 p. 100
	<hr/>
	100 p. 100

3. — Calcul de l'indice

Par suite d'une transformation mathématique, l'indice du coût de la vie (rapport de la dépense totale à l'époque considérée et à l'époque de base) est calculé à l'aide de la formule définitive suivante :

$$I = A \frac{a}{a_0} + B \frac{b}{b_0} + C \frac{c}{c_0} + \dots$$

A, B, C représentent le coût relatif de chaque marchandise par rapport à la dépense totale pendant l'année de base.

A N N E X E

Budget-type métropolitain (groupements avec les modifications de 1940)

A. — ALIMENTATION : 62%

Pain	11,5 (	
Farine, pâtes, riz	3,0)	
Pommes de terre et légumes secs	6,0 (	
Viande, volaille et poissons.....	15,5)	62%
Produits de ferme (lait, œufs, fromage).....	8,0 (	
Matières grasses	6,0)	
Sucre, café, chocolat, sel	4,5 (	
Boisson	7,5)	

B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE : 5%..... 5%

C. — LOYER : 10%..... 10%

D. — HABILLEMENT : 13%..... 13%

Vêtements	6,9
Chaussures	2,5
Bonneterie et lingerie	3,6

E. — DEPENSES DIVERSES : 10%..... 10%

Hygiène (savon, lessive, bains, etc...).....	4,3
Tabac, journal, cinéma	3,4
Visites médicales	1,5
Frais de transport	0,8

100%

Ces coefficients (dits de pondération) sont ramenés à un total de 100 (voir ces pourcentages sur annexe jointe) $a_0, b_0, c_0, \dots$ sont les prix unitaires des marchandises à l'époque de base. - $a, b, c, \dots$: les prix unitaires à l'époque considérée.

Les coefficients A B C... étant fixés une fois pour toutes, il suffit donc de relever régulièrement les prix unitaires et de les rapporter aux prix de base.

L'observation des prix est de beaucoup la tâche la plus importante. Disons simplement que des règles strictes doivent être respectées en la matière : Par exemple, en ce qui concerne chaque article consommé, les prix doivent être relevés en un lieu déterminé, pour une qualité constante et bien définie.

4. — Les budgets familiaux

L'indice du coût de la vie ne peut être calculé qu'à partir d'un budget familial-type. Ce budget est déterminé après une enquête auprès de familles de travailleurs : ouvriers, employés et fonctionnaires. L'enquête est effectuée au moyen d'un questionnaire spécial comportant divers tableaux : composition de la famille, dépenses d'alimentation, dépenses de chauffage et d'éclairage, loyer et impôts, dépenses d'habillement, dépenses diverses, et éventuellement ressources de la famille.

Ce questionnaire est généralement rempli pour 2 ou 3 périodes mensuelles réparties dans l'année. La centralisation des documents et leur exploitation permettent de tirer des moyennes qui ont été adoptées comme éléments (en pourcentages) du budget-type.

L'enquête sur les budgets familiaux présente en outre le grand intérêt de fournir des renseignements sur les consommations et les niveaux de vie. Jointes aux statistiques démographiques, ces résultats assurent la connaissance complète d'une population.

J. LEPLIDI,

Administrateur de l'Institut National
de la Statistique et des Etudes Economiques

2. - STATUT FONCIER

DU SYSTÈME TUNISIEN DE L'IMMATRICULATION FONCIÈRE

CHAPITRE II

DEFENSE DE L'IMMATRICULATION TUNISIENNE

(suite)

SECTION II

LA PROCEDURE D'IMMATRICULATION SOUFFRE-T-ELLE D'UNE LENTEUR EXCESSIVE ?

« L'œuvre d'immatriculation, pour produire tout son effet, doit être conduite avec rapidité », disait explicitement le rapport présenté par M. le Résident Général Cambon à l'appui du projet de Loi Foncière.

Cette rapidité peut être entendue en deux sens :

— D'une part, l'institution des Livres Fonciers tend avant tout à des fins économiques d'intérêt général : favoriser l'essor de l'agriculture et la mobilisation de la propriété. Ce but ne sera atteint que dans la mesure où les propriétaires fonciers requerront l'immatriculation, qui reste facultative. On a dit qu'elle ne s'était étendue qu'à une fraction insuffisante des territoires intéressés. Cette critique ne résiste guère à l'interprétation objective des apparences sur lesquelles elle se fonde, ainsi que le montrera l'analyse des résultats obtenus par l'Immatriculation tunisienne, qui fera l'objet du dernier chapitre de cette étude.

— D'autre part, les particuliers qui demandent l'immatriculation expriment par là même le désir d'être mis le plus promptement possible en possession d'un titre sûr et facilement négociable : l'immatriculation progressera suivant le rythme, lent ou vif, des procédures. Or on a fait au Tribunal Mixte Immobilier le reproche de ne travailler que lentement. C'est à cette dernière critique qu'on s'efforcera de répondre maintenant. Le Tribunal Mixte se croit en mesure de prouver qu'elle ne l'atteint plus, et que cette lenteur ne s'impose pas.

A. LES CAUSES

Dès l'origine, dans l'accomplissement de sa tâche, le Tribunal Mixte s'est heurté à une triple difficulté : la multiplicité des oppositions ; — l'extrême complexité des situations dont l'examen lui était soumis, accrue par l'insuffisance des moyens de preuve ; — l'inertie des justiciables appelés à fournir les justifications utiles à l'appui de leurs prétentions.

1° La multiplicité des oppositions

L'imperfection des preuves écrites, l'incertitude des généalogies, le flottement des possessions, le caractère généralement promiscue des pacages, l'ambition des uns, la faiblesse des autres, la ruse de beaucoup, ont depuis longtemps engendré et multiplié les contestations, plus âpres à mesure que l'espace disponible se restreignait devant une population en augmentation constante, et que le perfectionnement des méthodes culturelles accroîtrait la valeur du sol.

Aussi, rares sont les réquisitions de quelque importance qui ne suscitent pas des revendications, nombreuses et qui parfois se chevauchent.

Très souvent même, les immeubles urbains, les terrains suburbains, les jardins, les petites olivettes, font l'objet de contestations dont la solution peut être fort délicate : un habous surgit, des copropriétaires se révèlent, ou des partages minutieux, des mitoyennetés, des droits d'*alou* ou de *haoua*. Fondées ou non, ces revendications sont généralement formulées de bonne foi ; — qu'elles s'appuient sur une conviction ou seulement sur un doute, une crainte. Il arrive aussi qu'elles n'aient d'autre mobile que dilatoire ou vexatoire. Le législateur n'a pas manqué d'édicter qu'elles ne pourraient être formées que dans certains délais. Mais il convient de tenir compte de l'efficacité toute relative des mesures de publicité édictées par la loi : quel est le paysan, ou même le citadin, qui prend périodiquement connaissance des placards et avis affichés au Caidat et à la Justice de Paix ?... Il faut aussi prendre en considération l'ignorance des fellahs, leur extrême circonspection, et la grande difficulté qu'ont toujours éprouvée les Tribunaux à établir la mauvaise foi en matière civile.

Dès lors, les juges de l'immatriculation ne feraient preuve ni d'objectivité, ni d'équité, s'ils n'examinaient les oppositions tardives, sinon pour en venir à attribuer éventuellement la propriété aux opposants, du moins pour déterminer avec une plus grande certitude l'existence et les limites des droits du requérant. Il va de soi, d'ailleurs, que de telles oppositions sont promptement écartées si le sérieux n'en est pas évident.

2° La complexité des situations de fait et de droit

Cette complexité est d'autant plus grande que les oppositions sont plus nombreuses et traduisent des contestations plus anciennes, parfois héritées de générations si éloignées que nul n'en connaît plus la genèse. Elle influe nécessairement sur l'instruction des affaires : les problèmes qu'elle soulève sont d'ordre juridique et économique, mais d'abord humain ; ils se réfèrent à des intérêts toujours respectables, quelquefois considérables. Leur complication n'autorise pas une solution brutale, elle commande une minutie et un labeur plus grands.

C'est vainement qu'on a reproché jadis aux juges fonciers de Tunisie de se livrer à des recherches « impossibles » sur les origines de propriété. Elles s'imposaient à eux comme un devoir de conscience, toutes les fois du moins qu'ils ne pouvaient se fonder sur une possession certaine, exclusive et suffisamment longue. Et elles n'étaient pas « impossibles », puisqu'elles les ont conduits, le plus généralement, à des solutions positives.

3° L'inertie des justiciables

Pour résoudre ces problèmes délicats, il importe que le juge soit aidé dans sa tâche par les intéressés eux-mêmes, qui détiennent initialement à peu près tous les éléments d'information. Ils doivent fournir au plus tôt les pièces justificatives et les renseignements de tous ordres susceptibles de fonder leurs prétentions et d'éclairer l'affaire.

En fait, tenus de joindre tous leurs titres et pièces à leur demande d'immatriculation et de déposer des conclusions explicites, les requérants s'en tiennent souvent à des justifications très incomplètes, parfois même incohérentes, et à des explications confuses ou par trop sommaires. Quant aux opposants, nombreux sont ceux qui se bornent à présenter des pièces informes, ou plus simplement à énoncer des affirmations non assorties de preuves écrites et dont l'objet même reste mal défini.

Les magistrats du Tribunal Mixte ont un pouvoir discrétionnaire pour demander en cours d'instance toutes justifications, tous éclaircissements complémentaires, et ils ne s'en font pas faute. Il leur faut beaucoup de

fermeté, assortie d'une grande patience. Ici encore, si le juge s'estimait quitte de son devoir dès l'instant qu'il aurait respecté les règles de forme, il trahirait sa mission essentielle, qui est de parvenir à la vérité en tenant compte des réalités humaines. Ces réalités se nomment ignorance, du droit et parfois du fait, circonspection paysanne, croyance aux vertus de la temporisation, qui est une des formes de la tactique. Si elles méritent une autre appellation, — ruse caractérisée, tromperie consciente, — le magistrat spécialisé doit ne pas tarder à les démasquer; et l'on peut souhaiter à ce propos qu'en Tunisie, comme il l'a déjà fait au Maroc, le législateur donne aux juges le moyen d'écarter par la menace d'une forte amende les Réquisitions abusives et les oppositions vexatoires.

B. LES REMEDES

Les difficultés sont certaines. Elles sont inévitables. Elles tiennent à la nature des hommes et des choses. Il est spécieux de les invoquer pour condamner un système foncier, dont l'une des principales raisons d'être est précisément de mettre un terme à l'état de choses qui les suscite. Tout autre système les rencontrerait, et ne pourrait les négliger sans sacrifier le Droit à l'Economique, qui n'ont pas à se combattre, mais à s'associer. Il convient de les regarder en face, prêts à faire l'effort nécessaire pour les résoudre; on s'aperçoit alors qu'elles ne sont pas insolubles.

1° Les anciennes méthodes du Tribunal Mixte

a) Il fut une époque, déjà lointaine, où le Tribunal Mixte résolvait ces difficultés en prononçant le rejet, dès l'instant que les intéressés se montraient inaptes ou peu disposés à produire les justifications nécessaires. C'était méconnaître, semble-t-il, les conditions propres du milieu, et les buts même de l'institution, qui se veut avant tout constructive.

Il est rare que le comportement des justiciables procède d'une hypocrisie foncière. Plus souvent, ils sont victimes d'une certaine rusticité, de leurs maladresses, de leurs craintes, ou de dispositions affectives dont ils confondent la voix, suivant le commun penchant des hommes, avec celle de l'équité. En cela même, ils ont besoin d'être aidés. Le rejet brutal, loin de les éduquer, les rebutait plutôt, — les statistiques le prouvent : effet négatif, qui s'ajoutait pour l'avenir à la perte que représentaient, dans l'immédiat, des centaines de milliers d'hectares ainsi refusés à l'immatriculation.

b) Le Tribunal Mixte s'est orienté par la suite vers une autre méthode. Sa raison d'être étant d'immatriculer, il s'est attaché à parvenir à l'immatriculation, au moins partielle, quelles que fussent les difficultés de l'instance. En poussant l'instruction plus à fond, en précisant aux partis les lacunes de leur demande ou de leur défense, en insistant, en multipliant les transports sur les lieux, il y a si bien réussi que depuis longtemps les décisions de rejet ne dépassent pas en moyenne le huitième du total des décisions définitives.

Il est indéniable que, pendant bien des années, ce nouveau souci n'a pas été sans ralentir la marche des procédures. Il s'est rencontré plus d'un défenseur convaincu de cette « sage lenteur », conforme aux plus anciennes traditions des prétoires. Elle n'était pourtant pas sans danger en ce domaine particulier; car elle retardait la progression d'instances généralement engagées dans l'espoir d'une solution rapide, à laquelle étaient subordonnés une vente, un emprunt, l'éviction d'un usurpateur, une mise en valeur profitable et parfois urgente.

2° Les méthodes actuelles

Les errements anciens ont cessé. Depuis quelques années, le Tribunal Mixte a mis au point ses méthodes, qui doivent lui permettre de concilier justice et célérité. Ses cadres, où les vacances avaient toujours été plus ou moins nombreuses, ont d'abord été complétés, puis accrus, et bénéficiaient d'une spécialisation approfondie. Sa jurisprudence, longuement élaborée et éprouvée, s'est récemment, sur certains points importants, précisée, affirmée, affirmée. D'autre part, il a obtenu que fussent mis à sa disposition exclusive les moyens matériels qui lui étaient indispensables pour effectuer dans les moindres délais les transports sur les lieux.

Mais surtout, il a accéléré le rythme de l'instruction : surveillance constante de l'état des dossiers, classement rigoureux suivant leur degré d'avancement, prompt exécution des enquêtes, dépôt plus rapide des rapports et procès-verbaux, fixation des affaires à l'audience dès qu'elles sont en état, élimination des jugements de renvoi qui n'auraient d'autre motif que l'inertie — parfois calculée — des justiciables, division et intensification du travail, condensation des procédures.

Ce n'est pas à dire que le souci de parvenir au jugement définitif doive bousculer les exigences de la saine justice, auxquelles les magistrats instructeurs, autant que les juges du siège français et musulmans, obéissant à leur conscience, continuent d'accorder la primauté. Il advient ainsi que certaines instances se prolongent, où la complexité des problèmes qui se posent ne met pas en cause la bonne volonté des parties. Si l'on ose employer une telle image, il ne s'agit pas de cueillir le fruit vert, mais de favoriser sa prompte maturation.

Au cours des trois précédentes années judiciaires, les magistrats du Tribunal Mixte ont effectué 1.127 transports, qui pour la plupart ont duré plusieurs jours ou plusieurs semaines : soit une moyenne annuelle six fois supérieure à celle des années anciennes. Ils ont rendu pendant la même période 3.095 décisions, dont 1.717 jugements définitifs. En 1944, nombreux étaient les dossiers, dans les greffes de ses Chambres, dont l'instruction avait commencé depuis dix ans et plus : de ces dossiers, le plus souvent épineux, bien rares sont aujourd'hui ceux dont le contentieux n'est pas complètement réglé.

Il semble qu'il ne faille pas chercher ailleurs que dans ce nouveau rythme des procédures la solution aux difficultés résultant des tactiques dilatoires et de la nonchalance propre à bon nombre de justiciables. L'instruction demeure sérieuse, cependant que le train en est plus vif. Requérants et opposants se trouvent emportés par ce mouvement. S'ils sont aptes à s'arracher à leurs anciennes habitudes, il ne peut leur échapper qu'ils ont tout intérêt à produire leurs justifications sans retard, et que le bon droit ne trouve que des avantages à une procédure diligente. Par elle, doivent seuls être bousculés ou écartés ceux précisément dont les prétentions ne peuvent s'autoriser d'aucun élément de preuve sérieux. A l'égard de justiciables suffisamment éduqués, le départ entre le juste et l'injuste, la bonne et la mauvaise foi, se fait de lui-même, comme la paille se sépare du grain au rythme rapide de la batteuse.

3° Le problème du Service Topographique

C'est le seul problème qui, dans le même ordre d'idées, reste à résoudre. Le Service Topographique de Tunisie, chargé des bornages et des plans, et dont la technique est d'ailleurs très appréciée, — peut-être même souffre-t-elle parfois d'un souci excessif de précision, — n'est pas armé comme il devrait l'être, tant en effectifs qu'en moyens matériels de trans-

port, de mesurage et de dessin. Créé pour les besoins de l'Immatriculation, il doit faire face également, nul ne peut l'en blâmer, à une multitude de tâches ressortissant aux domaines les plus divers : plans du Domaine Public, programmes d'hydraulique, urbanisme, reconstruction, lotissements de toute nature... A peine suffirait-il à tout ce qu'on attend de lui s'il voyait tripler le nombre de ses géomètres.

Il en résulte un retard généralement important dans l'exécution des bornages provisoires et complémentaires, et dans l'établissement des plans qui doivent accompagner les titres fonciers. Or le magistrat ne peut utilement commencer l'instruction que s'il est en possession du plan ou du croquis provisoire. A l'autre extrémité de la procédure, le titre foncier ne peut être dressé que sur la foi d'un jugement constatant l'exactitude du plan définitif. Ainsi, tel dossier attendra parfois plusieurs années avant de pouvoir être instruit; puis l'instruction commencera, et de ce moment il ne s'écoulera pas plus de six mois ou un an avant que le contentieux n'en soit complètement réglé; mais alors, des années peut-être passeront de nouveau, s'il a été ordonné un bornage complémentaire, ou si le plan régulier n'est pas établi, avant que puisse être dressé le titre foncier... L'instance, dans ce cas, aura duré au total dix fois plus longtemps qu'il n'en aura fallu au Tribunal pour examiner et sanctionner la demande d'immatriculation.

Divers correctifs ont été recherchés. C'est ainsi que le Tribunal Mixte, en accord avec le Service Topographique, procède à des « bornages-enquêtes » dans certaines affaires importantes, tant par leur superficie que par le nombre des oppositions, spécialement dans les Réquisitions du Domaine forestier. Le bornage est alors effectué suivant les instructions du juge-rapporteur, qui dans toute la mesure du possible clarifie ou résoud les litiges sur place. A l'avantage d'un gain de plusieurs années, cette formule ajoute une simplification notable de l'instruction. Elle est toutefois fort éloignée de pouvoir être appliquée à la généralité des espèces.

D'autre part, sur l'initiative de M. le Président du Tribunal Mixte, deux décrets ont été pris, en 1946 et 1947, prévoyant que l'immatriculation peut être prononcée avant la rectification ou l'établissement du plan, si des exclusions sont ordonnées qui portent sur des parcelles déjà délimitées. Les parties sont dès lors en mesure de se prévaloir de l'immatriculation devant les juridictions de droit commun, dès avant la délivrance du titre foncier.

Ces mesures permettent d'éviter les pertes de temps résultant de l'exécution tardive des bornages : bornages provisoires dans le premier cas, complémentaires dans le second. D'autres ont été prises, qui visent aussi à abrégier la procédure : transmission du dossier de publicité et de bornage au Tribunal Mixte dès avant les travaux de dessin, simplification de détail dans l'exécution des travaux techniques. Mais toutes n'ont qu'une portée limitée, et n'atténuent que très partiellement les effets de l'insuffisance numérique du Service Topographique.

Ces effets ne sont nullement inhérents au système de l'Immatriculation. On ne saurait les retenir comme fondant un grief à son encontre. La situation sera normale le jour où le législateur aura enfin donné au Service Topographique — par des moyens dont l'étude déborderait le cadre de cet article — toute l'ampleur qu'exige son rôle, dont le public, et parfois même les milieux administratifs, ne semblent pas mesurer l'importance primordiale.

(A suivre)

CHRISTIAN BIROT.

Juge-Rapporteur au Tribunal Mixte.

3. - PECHE

LES PÊCHES MARITIMES EN TUNISIE

Le décret du 15 décembre 1906 définit la pêche maritime, « toute pêche faite en mer sur les côtes, dans les étangs ou lacs salés et dans les fleuves, rivières ou canaux communicant directement ou indirectement avec la mer, jusqu'au point de cessation de la salure des eaux ».

Si l'on précise que les côtes tunisiennes offrent un développement d'environ 1.200 km. et que les lacs de Bizerte, Tindja, Porto-Farina, Tunis et des Bibans sont exploités d'une manière permanente, on conçoit l'importance que revêt cette activité pour la Régence.

PECHE DANS LES LACS

Les lacs actuellement exploités sont ceux de Tindja, Tunis, Porto-Farina et les Bibans. Les deux premiers sont exploités en Régie directe par l'Etat, les deux autres sont amodiés à une entreprise privée.

Le lac Kelbia alternativement à sec et plein d'eau, a été rempli l'hiver dernier par les crues de l'Oued Zeroud et a fait l'objet d'un empoissonnement artificiel : Les alevins transportés par viviers se développeront et se multiplieront rapidement et d'ici quelques années le Kelbia pourra être d'une exploitation intéressante... jusqu'au jour où les variations de la pluviométrie tunisienne entraîneront son assèchement.

D'une manière générale, la pêche dans les lacs se pratique dans des bordigues. Le chenal reliant le lac à la mer est fermé par un barrage dans lequel s'ouvre une porte conduisant aux chambres de capture. Lorsque le poisson remontant le courant rencontre l'obstacle, il le longe, franchit la porte, gagne les chambres de capture d'où il ne restera plus qu'à le retirer avec des épuisettes.

Accessoirement, des barques armées de palangres et de filets apportent leur appoint au rendement des bordigues.

Par une production presque uniquement composée de poissons de luxe (sole, loup, mulot, daurade), les lacs représentent une source de richesse intéressante.

PECHE EN MER

Les principales pêches pratiquées en mer sont :

- la pêche des poissons sédentaires;
- la pêche des poissons migrateurs;
- la pêche des langoustes;
- et enfin, celle des éponges.

La pêche des **poissons sédentaires** est l'objet essentiel des chalutiers de Bizerte, Tunis et Sousse, des petites barques armées pour la pêche côtière disséminées le long du littoral, et enfin des pêcheries fixes en branches de palmier dont les indigènes ont couvert le golfe de Gabès, des Kerkennah à Djerba.

Les chalutiers dont le nombre et la puissance n'ont cessé de croître depuis la libération exploitent les plateaux sous-marins offrant une surface relativement lisse.

Le chalut, raguant le fond de ses ailes, rabat vers sa poche les bancs de poissons qu'il rencontre. Procédé efficace certes mais dévastateur puisqu'il n'épargne pas les sujets non encore parvenus à maturité.

Les dangers que comporte ce genre de pêche étaient d'autant plus grands que la flottille de chalutiers s'est notablement accrue au cours des dernières années. De 40 unités en 1938, elle tomba à 3 à la Libération. Elle en comptait 24 en 1945, 36 en 1947 et 73 en 1948. Ce chiffre sera sûrement dépassé en 1949.



LAMPAROS A L'ANCRE A MAHDIA

(Photo J.-L. COMBÉS)

Aussi l'Administration, dans le but de préserver la reproduction des espèces, a-t-elle édicté un certain nombre de règles qui se traduisent par la fixation de zones et de périodes d'interdiction du chalut.

La capture des **poissons migrateurs**, allaches, maquereaux et autres « poissons bleus » est l'objet de la pittoresque pêche au feu dont les centres principaux sont Bizerte, Sousse, Monastir et Mahdia :

Une barque portant un fanal puissant dirigé vers la surface de l'eau, stationne sur les lieux de pêche. Lorsque le poisson s'est rassemblé, attiré par la clarté, une autre barque déploie autour de lui un filet flottant.

La pêche des thons et thonines se pratique principalement dans des installations du type fixe : les thonaires. Un long filet perpendiculaire à la côte conduit à une succession de chambres de capture aboutissant à la chambre de mort ou corpo.

Lorsque aux mois de mai et juin, les bancs de thons en migration pour la ponte rencontrent le filet, ils le longent, espérant trouver une issue. Ils s'engouffrent à travers la porte, visitent les chambres successives et finissent dans le corpo. Celui-ci est constitué par un filet formant poche. Lorsque les thons sont assez nombreux, on amène le filet et on s'assure les thons à l'aide de crocs et d'épieux.

Les thonines, nombreuses dans le golfe de Gabès, sont capturées à l'aide d'un grand filet à poche, le tartaronne qui, mouillé au large, est ramené lentement vers le rivage et halé à bras d'hommes sur la plage.

La pêche des **langoustes** se situe autour de la Galite où elle est pratiquée de mars à août par les habitants de l'île.

Les pêcheurs mouillent dans les fonds convenables des chapelets de nasses amarées à un filin que signale un flotteur. Après plusieurs heures les nasses sont amenées et visitées.

Enfin, la pêche des éponges constitue un appréciable élément de la richesse de la Régence. Pratiquée au large du Cap-Bon, sur les hauts fonds



PLONGEUR RAMENANT UNE EPONGE

(Photo J.-L. COMBÉS)

des Kerkennah, et sur toute la longueur du Golfe de Gabès elle procure chaque année à la Tunisie une importante entrée de devises appréciées.

Trois procédés sont utilisés :

La gangave, le scaphandre, et le trident.

Le gangavier est un navire généralement à voiles qui mouille un filet traînant. Le navire se laisse dériver sous l'action du vent. La gangave rague le fond et recueille au fond de sa poche, les éponges qu'elle arrache.

Le scaphandrier choisissant ces éponges, épargnant celles qui ne sont pas parvenues à maturité et ne détruisant pas les fonds, il est bien certain que ce genre de pêche est nettement préférable au précédent. Cependant, la gangave a incontestablement son rôle à jouer à partir de la limite des fonds que le scaphandrier ne peut plus prospecter.

Le kamaki est une petite barque à voiles qui opère par petit fond; le pêcheur penché au-dessus de l'eau recherche à l'aide d'une lunette de calfat, les éponges qu'il ramène avec un trident.

Nous rappellerons enfin que la côte Nord est riche en coraux. Elle fut autrefois fréquentée par des navires français et italiens qui exploitaient les fonds situés au Nord de la Galite et autour des Sorelles.

* * *

Ce rapide exposé terminé, la question qui se pose tout naturellement est de savoir ce qu'est devenue cette activité depuis les événements de 1942-1943.

Mieux qu'un fastidieux développement, le tableau ci-dessous fera apparaître la situation de la pêche depuis la guerre en prenant pour élément de comparaison, les chiffres de 1938.

		1938	1943	1944	1945	1946	1947	1948
Nombre de navires		3.600	1.500	3.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Nombre de marins		13.300	4.200	11.400	14.200	14.000	9.100	11.100
Quantités pêchées en tonnes)	1.) Pêche en navires	9.200	1.190	8.134	7.510	8.597	9.185	11.522
	2.) Pêche dans les lacs...	664	384	376	365	412	443	415
	3.) Thonnares	558	"	175	252	200	102	120
	1) Total 2) 3)	10.422	1.574	8.685	8.127	9.209	9.730	12.057
	Langoustes	58	4	17	39	69	61	54
	Eponges	114	84	30	151	133	109	94

Du rapprochement de ces chiffres, on peut tirer les conclusions suivantes :

- 1°) La flottille est reconstituée,
- 2°) La population maritime est regroupée,
- 3°) La production a atteint et même dépassé celle d'avant-guerre.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que la flottille, celle de chalutiers notamment, avait beaucoup souffert au cours des hostilités.

Ils ont permis un ravitaillement abondant en poisson à des prix comparativement bas et la conquête par les exportateurs d'éponges, de marchés intéressants à l'étranger.

Ils ont été l'aboutissement de l'initiative des intéressés qui a trouvé, dans une politique favorable du Gouvernement, un terrain propice à un rapide développement.

Les pouvoirs publics se sont en effet, beaucoup intéressés à cette question. Par des mesures appropriées, il se sont attachés à favoriser la reconstitu

tion rapide de la flotte et son utilisation dans des conditions de rentabilité optimum.

Ils ont veillé à protéger la main-d'œuvre locale contre une trop active concurrence étrangère.

Ils ont étendu des mesures à caractère social à la profession maritime.

Ils ont fait appel à un navire français spécialisé dans les recherches océanographiques.

Enfin, un organisme d'Etat exploite à titre de « témoins » les lacs de Tindja et de Tunis ainsi que 3 chalutiers en s'efforçant d'expérimenter des procédés de pêche nouveaux. Les produits de cette exploitation sont vendus directement au consommateur.

Cependant, il a bien fallu se rendre compte que cette richesse de la mer, surprenante par sa variété et son importance, n'était pas inépuisable. A l'instar de toutes les nations maritimes du monde, la Tunisie a dû édicter un certain nombre de règles, souvent mal comprises des pêcheurs, dans le but de sauvegarder cette richesse. Ces règles se sont multipliées sous la pression des circonstances et se traduisent par des interdictions diverses touchant l'emploi de certains engins ou procédés jugés dévastateurs, la pratique de la pêche en période de frai ou sur certains fonds constitués en réserves. Toute cette législation touffue, dispersée est actuellement en voie de fusion en un texte unique que regroupe en les adaptant aux besoins actuels les dispositions anciennes.

En conclusion, on peut retenir de ce bref tour d'horizon que la Tunisie, favorisée du point de vue de la pêche par sa situation géographique, a redressé dans un temps minimum une situation gravement compromise par les événements et qu'elle est à nouveau en mesure d'assurer un approvisionnement régulier et abondant de la population, et même d'exporter le surplus de sa production sur l'Algérie, la Métropole et même l'Etranger.

Jean RIVAYRAN.

4. - AGRICULTURE

LA RÉCOLTE DES CÉRÉALES 1949

Depuis 1942, les mauvaises récoltes de céréales se sont succédé en Tunisie la classant dès 1943 dans la catégorie des pays importateurs. Cette situation influença considérablement la Balance Commerciale laquelle était équilibrée à la veille de la guerre.

La sécheresse persistante, l'insuffisance de matériel qui n'avait pu être renouvelé depuis 1939, la pénurie de carburants et d'engrais sont à l'origine de nos insuffisances dont le résultat le plus clair a été l'importation depuis 1943 de 910.600 tonnes de céréales environ représentant en valeur actuelle une somme de l'ordre de 25 milliards de francs.

Fort heureusement pour l'économie du pays, la campagne agricole 1948-1949 s'est, dès le mois d'octobre dernier, présentée sous de meilleurs auspices. D'excellentes pluies en octobre 1948 auxquelles succèdent en fin décembre des pluies du Sud-Est et d'Est arrosent le versant Sud de la dorsale tunisienne, le Sahel, les plaines des régions Centre et Sud de Tunisie recevant ainsi la précieuse eau tant attendue.

Dans le Nord les semences sont faites dans de bonnes conditions, au Sud de la dorsale l'activité des fellahs s'est substituée à la torpeur. Les transhumants regagnent rapidement leur lointaine contrée prenant livraison des semences dont ils étaient dépourvus, auprès des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. Chacun a le désir de produire, pour nourrir sa famille et ses animaux, reconstituer ses réserves et enfin amortir les lourdes dettes contractées.

Cet acte de foi en l'avenir de la part d'agriculteurs sur lesquels le sort s'était acharné est un gage de grande valeur.

Du fait des pluies de décembre assez tardives mais généreuses on a pu estimer que les deux tiers des emblavures de céréales ont été faites tardivement.

Les précipitations abondantes apportées par les vents du Sud et Sud-Est, les seules favorables aux régions Centre et Sud, ainsi qu'aux terres situées au Nord et en bordure de la dorsale tunisienne persistent en février, avril et même mai 1949. Le Nord par contre reçoit trop d'eau. Le lessivage des terres et les inondations compromettent la récolte céréalière dans la vallée de la Medjerdah, notamment. Les régions réputées du Nord de la Tunisie ne réaliseront pas de gros rendements à l'hectare, mais les régions voisines de la dorsale et celles situées au Sud de ce système montagneux, vont assurer une compensation et une récolte d'ensemble jamais égalée.

En effet, nul n'ignore que la Région Nord ne peut suffire à couvrir les besoins céréaliers de la Tunisie.

Une climatologie heureuse dans le Centre et le Sud a pour corollaire non seulement une bonne récolte de céréales mais encore une production oléicole et fourragère permettant de voir s'effacer le danger du paupérisme qui semblait s'abattre sur ces régions dans lesquelles vivent d'après le recensement de 1946 1.500.000 habitants environ.

Les estimations de la récolte de céréales se présentent comme suit par nature de céréales :

I — BLE TENDRE :		SURFACES (en hect.)	PRODUCTION (en quint.)
Région Nord	Européens	102.600	1.326.000
	Tunisiens	41.300	357.600
	Total Nord	143.900	1.683.600
Régions Centre et Sud	Européens	6.500	74.800
	Tunisiens	9.800	78.800
	Total Centre et Sud	16.300	153.600
TOTAL GENERAL BLE TENDRE		160.200	1.837.200
II — BLE DUR :		SURFACES (en hect.)	PRODUCTION (en quint.)
Région Nord	Européens	56.800	657.000
	Tunisiens	292.800	1.427.000
	Total Nord	349.600	2.084.000
Régions Centre et Sud	Européens	7.080	70.000
	Tunisiens	331.700	1.478.100
	Total Centre et Sud	338.780	1.548.100
TOTAL GENERAL BLE DUR		688.380	3.632.100
PRODUCTION TOTAL EN BLES		848.580	5.469.300
III — CEREALES SECONDAIRES :		SURFACES (en hect.)	PRODUCTION (en quint.)
A — Orge :			
Région Nord	Européens	35.900	435.000
	Tunisiens	166.000	1.117.000
	Total Nord	201.900	1.552.000
Régions Centre et Sud	Européens	12.400	149.000
	Tunisiens	384.500	2.189.000
	Total Centre et Sud	396.900	2.338.000
TOTAL GENERAL ORGE		598.800	3.890.000

B — Avoine :		SURFACES (en hect.)	PRODUCTION (en quintaux)
Région Nord	Européens	21.000	200.000
	Tunisiens	12.400	30.600
	Total Nord	33.400	230.600
Régions Centre et Sud	Européens	2.200	19.000
	Tunisiens	400	3.000
	Total Centre et Sud....	2.600	22.000
TOTAL GENERAL AVOINE		36.000	252.600
C — Maïs et sorgho :			
Région Nord	Européens	360	4.500
	Tunisiens	9.500	42.000
	Total Nord	9.860	46.500
Régions Centre et Sud	Européens	60	600
	Tunisiens	82	800
	Total Centre et Sud....	142	1.400
TOTAL GENERAL MAIS ET SORGHO..		10.002	47.900

Toutefois, dans le but de mettre en relief la production régionale des principales céréales le tableau suivant a été dressé pour les blés tendre et dur et l'orge.

I — REGION NORD :		SURFACES totales ensemencées (en hect.)	PRODUCTION totale (en quint.)
1° Blé tendre :			
Européens + Tunisiens =		143.900	1.683.600
2° Blé dur :			
Européens + Tunisiens =		349.600	2.084.000
3° Orge :			
Européens + Tunisiens =		201.900	1.552.000
Total		695.400	5.319.600
II — REGIONS CENTRE ET SUD :			
1° Blé tendre :			
Européens + Tunisiens =		16.300	153.600
2° Blé dur :			
Européens + Tunisiens =		338.780	1.548.100
3° Orge :			
Européens + Tunisiens =		396.900	2.338.000
Total		751.980	4.039.700

L'examen de ces chiffres appelle les remarques suivantes : s'agissant des rendements à l'hectare, il est observé que ceux-ci sont dans le Nord de 11,70 en blé tendre, de 5 qx 96 en blé dur et de 7,68 en orge tandis que dans les régions Centre et Sud ils sont de 9,42 en blé tendre, de 4,56 en blé dur et de 5,89 en orge.

Si nous comparons les surfaces consacrées à la culture du blé au cours de la campagne 1948-1949 avec la période quinquennale 1936-1940, on constate qu'il y a augmentation de surface en blé dur. Cette augmentation est due surtout à la pluviométrie de l'année dans les régions Centre et Sud.

En ce qui concerne le blé tendre, les emblavures sont pour la même période quinquennale de 151.760 hectares dans le Nord et de 10.600 hectares dans les Régions Centre et Sud, alors qu'en 1948 elles sont toujours en blé tendre, respectivement de 143.900 hectares et de 16.300 hectares.

On peut observer la prédominance marquée en blé tendre de la variété Florence-Aurore qui s'est substituée aux variétés Mahon et Baroota. L'agriculteur tunisien en particulier s'intéresse de plus en plus au blé Florence-Aurore dont les qualités boulangères et semoulières s'affirment et sont mieux connues.

En culture européenne le blé tendre n'a pas encore repris la place qu'il occupait avant la dernière guerre dans le Nord notamment, puisque pour la période quinquennale 1936-1940 les agriculteurs européens avaient emblavé 121.780 hectares contre 102.600 en 1948.

Cette diminution de l'ordre de 20.000 hectares des surfaces ensemencées en blé tendre, est une des raisons pour lesquelles la Tunisie n'a pu en 1949 atteindre une production plafond en blé tendre. Cette situation très spéciale est la conséquence logique : 1° du manque de moyens de production; 2° de la sécheresse, qui ont conduit bon nombre d'agriculteurs européens par insuffisance de trésorerie à réduire la sole coûteuse du blé tendre. La hiérarchie des prix des produits agricoles rétablie par rapport aux prix industriels, un redressement rapide s'opérera en faveur du blé tendre.

Pour en terminer sur le chapitre de la production, il semble utile de comparer la récolte de blé des trois pays nord-africains.

Les prévisions faites pour l'Algérie et le Maroc sont respectivement de 9.600.000 et 5.120.000 quintaux de blé alors que l'estimation de la récolte tunisienne ressort à 5.469.300 quintaux.

La Tunisie prend donc du point de vue de la production du blé en Afrique du Nord une place fort honorable qui lui assure non seulement la certitude de couvrir ses besoins mais lui permet d'envisager l'exportation vers la France :

1° de 900.000 à 1.000.000 de quintaux de blé ou de produits de minoterie;

2° de 1.500.000 qx de céréales secondaires. L'ensemble représente une valeur globale approximative de l'ordre de 6 milliards de francs.

Qualité de la récolte. — L'examen de nombreux échantillons de céréales provenant de la culture, tant dans les silos que dans les ports à l'occasion des exportations vers la France des céréales de la récolte 1949 confirme que sauf cas isolés la qualité des blés et des orges est fort belle. Mieux encore ce qui frappe l'observateur averti c'est l'homogénéité dans la qualité des céréales, elles contiennent peu de corps étrangers, les poids spécifiques sont élevés. A l'inverse de ce que nous avons constaté l'an dernier le poids spécifique moyen paraît être de l'ordre de 80 kg. pour le blé.

Il n'est pas rare de rencontrer des blés dont le poids spécifique est de 82 et même 83.

Les blés tendres de force (Florence-Aurore) méritent une mention spéciale, non seulement les poids spécifiques sont élevés comme nous venons de l'indiquer mais ces blés ont cette année la traditionnelle cassure semivitreuse, le mitadinage qui dépasse très rarement 10 à 11% dans le Nord est plus élevé dans le Centre.

Toutefois, les qualités plastiques des farines obtenues au cours des différents essais laissent penser que ces blés ont une valeur boulangère très moyenne.

Dans l'ensemble, les W effectués à l'extensimètre Chopin sont faibles. Nous sommes très loin des W de 350 à 400 constatés certaines années. La production de farine de force et son exportation éventuelle paraissent pour ce motif incertaines.

Les pluies tardives des mois de mai et juin ainsi que la fraîcheur anormale de ces mois sont probablement à l'origine du manque de plasticité de ces blés.

S'agissant du blé dur, le grain présente généralement un aspect corné, il est lourd, le poids spécifique oscille autour de 82 kg. Le mitadinage est assez faible dans le Nord où il dépasse rarement 22% ce qui permet d'assurer de bons rendements en semoulerie. Toutefois, dans les plaines du Centre le mitadinage est rarement inférieur à 50% il se situe entre 50 et 60%. Il n'échappe pas que de tels blés ne peuvent plus être considérés comme blés semouliers, mais comme blés tendres.

En ce qui concerne les orges, elles sont également de très belle qualité à en juger par les poids spécifiques qui sont en général de 60 à 61 dans les régions Centre et Sud et de 61 à 63 dans le Nord.

PRODUCTION ET BESOINS

Nous avons indiqué précédemment que les besoins céréaliers de la Tunisie ne pouvaient être couverts qu'avec l'appoint indispensable des Régions Centre et Sud.

La consommation annuelle moyenne de céréales s'établit à plus de 4.000.000 de qx pour le blé et à 2.600.000 qx de céréales secondaires, semences comprises, soit 7.000.000 de quintaux environ.

Dans les régions Nord du pays, la production peut atteindre en blé 4.000.000 de qx et 1.500.000 à 1.600.000 en orge.

Il faut donc obtenir des zones du Centre et du Sud de la Tunisie le complément nécessaire ou à défaut importer. Or, les régions Centre et Sud ont une production très capricieuse qui est fonction de la pluviométrie variant de 150 à 300 m/m alors qu'il faut environ 400 m/m pour obtenir une récolte de blé. Si l'on veut que la Tunisie subviennent à ses besoins de façon régulière il faut donc intensifier la production de blé dans le Nord du pays par l'extension des surfaces et l'amélioration des rendements.

En orge, la récolte 1949 avec 3.890.000 qx dépasse sensiblement la meilleure récolte connue qui fut celle de 1932 avec 3.400.000 qx. Ce qui confirme qu'avec des précipitations opportunes totalisant 300 m/m environ, dans le Centre et le Sud, une bonne récolte d'orge peut assurer avec la production céréalière du Nord non seulement la couverture des besoins du pays mais encore permettre de ranger la Tunisie parmi les pays exportateurs.

ECOULEMENT DE LA RECOLTE

La récolte était à peine estimée que des inquiétudes se faisaient jour dans les milieux agricoles sur les débouchés possibles à rechercher pour résorber les excédents, sans entraîner un affaissement des prix intérieurs qui aurait livré les agriculteurs et surtout ceux du Centre et du Sud tunisiens aux entreprises spéculatives possibles.

Pour le blé, dès le mois de mai, la France s'est portée acheteur de toutes les disponibilités de blés tendres et durs, pour assurer sa soudure et pour faire face à la demande de l'industrie semoulière française. Il est évident que l'Afrique du Nord et surtout la Tunisie dont la précocité des récoltes est affirmée était en mesure de répondre à l'appel de la France lui évitant des importations étrangères entraînant des sorties inopportunes de monnaies appréciées, tout en sauvegardant le principe de la position prise par le Gouvernement Français à la conférence internationale de Washington, plaçant la France pour une période de quatre ans parmi les pays exportateurs de blé.

La question du prix pour les blés exportés ne soulève aucune difficulté puisque la France achète les blés au prix légal.

Le problème de l'exportation de l'orge apparaissait plus complexe. La Tunisie était vendeur au moment précis où une certaine lourdeur sur le marché mondial des céréales secondaires avait tendance à provoquer une chute des cours.

Il n'échappe pas que les engagements à prendre pour des livraisons à faire sur l'Etranger étaient lourds de conséquences et susceptibles de limiter le prix intérieur de cette céréale dans des conditions telles que les producteurs n'auraient pas manqué d'en être les victimes.

Devant cette situation, la France, à la demande du Gouvernement Tunisien s'est engagée à acheter tout ou partie du reliquat exportable en orge de la récolte 1949, dans le cadre de ses possibilités.

Cette solution a permis de fixer à 1.500 francs l'acompte à verser aux producteurs d'orge. Cette avance plaçait les agriculteurs et surtout l'agriculture traditionnelle dans une situation très saine.

Enfin, la France toujours avec le souci d'aider économiquement la Tunisie a accepté de laisser à celle-ci le soin de rechercher sur des marchés étrangers des offres intéressantes.

André DUMEIGE,
Inspecteur-adjoint
à la Section Tunisienne de l'O.N.I.C.

LE VIN DANS LE MONDE

1.) — LA PRODUCTION :

Durant les années 1934 à 1938, la production moyenne annuelle de vin dans le monde atteignait approximativement 199 millions d'hectolitres. La région méditerranéenne produisait à elle seule plus des trois quarts de ce total. La France et l'Italie étaient de loin, les deux plus grands pays producteurs, suivis par ordre d'importance de l'Espagne, l'Algérie, la Roumanie, le Portugal, l'Argentine et les Etats-Unis; quant à la Tunisie, elle se trouvait alors à la quinzième place et sa production représentait, en 1938 par exemple, un centième de la quantité mondiale.

La guerre a évidemment provoqué une réduction sensible des récoltes dans les principaux pays européens à l'exception de l'Espagne et du Portugal. Cette baisse a atteint environ 25 pour cent et depuis 1940, le chiffre annuel a varié entre 130 et 160 millions d'hectolitres. Une telle regression est due surtout aux récoltes réduites qui, en France, en Italie et en Algérie, se sont maintenues à environ 65 pour cent du niveau d'avant guerre.

Production mondiale de vin (en millions d'hectolitres)
(moyennes annuelles)

P A Y S	PERIODE 1937-1939	%	PERIODE 1945-1947	%
France	61,1	31	34,6	24
Italie	40,3	20	31,6	22
Espagne	17,6	9	17,4	12
Algérie	18,3	9	7,4	5
Portugal	8,9	4	9,0	6
Tunisie	1,6	1	0,6	0,5
Autres pays	51,1	26	44,0	30,5
TOTAL	198,9	100	144,6	100

La plus grande partie du vin des régions méditerranéennes est composée des types « ordinaires » consommés sur place : la proportion de qualité supérieure est relativement faible. Les vins rouges occupent la place essentielle : leur volume atteint en France, en Italie et en Espagne plus de 70 % de la récolte totale et en Algérie environ 90 pour cent.

A titre indicatif, notons que la production des Etats-Unis, qui était en moyenne de 5 millions 1/2 d'hectolitres avant guerre, s'élève maintenant à plus de 8 millions d'hectolitres et que celle de l'Afrique du Sud est actuellement d'environ 2,3 millions d'hectolitres.

Malgré la diminution à peu près générale de la production, la part relative de la Tunisie est plus faible qu'avant la guerre : elle ne représente plus qu'un demi pour cent du chiffre mondial.

2.) — LES MOUVEMENTS COMMERCIAUX :

Les pays producteurs du bassin méditerranéen, en particulier la France, l'Italie et l'Espagne, sont également de grands consommateurs, et n'exportent

tent qu'une très faible part de leurs récoltes. Par contre, l'Algérie, et à un degré moindre, la Tunisie, expédient une forte proportion de leur production, surtout vers le marché métropolitain. C'est ainsi que l'Algérie était avant la guerre et demeure encore actuellement le principal vendeur. Si, en valeur absolue, les exportations de vins ont baissé considérablement (environ de moitié), la majeure partie provient toujours d'Algérie (70 %).

Exportation de vin (en millions d'hectolitres)

(moyennes annuelles)

P A Y S	PERIODE 1937-1939	%	PERIODE 1945-1947	%
Algérie	13,7	71	6,3	70
Italie	1,6	8	0,2	2
Tunisie	1,0	5	0,1	1
France	0,9	5	0,6	7
Portugal	0,9	5	0,9	10
Espagne	0,3	2	0,4	4
Autres pays	0,8	4	0,5	6
TOTAL	19,2	100	9,0	100

La France exporte une quantité qui, sous un volume moins important, représente une valeur beaucoup plus grande, en raison du prix élevé des « grands crus » composant généralement les ventes à l'étranger.

Comment se distribuent les exportations de vin et quels sont les pays acheteurs ?

La France, principal producteur, possède également la plus grande capacité d'absorption : aussi fait-elle appel, pour satisfaire ses besoins, aux vins algérien, portugais, espagnol et tunisien. De son côté, elle fournit ses grands vins à l'Angleterre, la Suisse, la Belgique et les U.S.A.

Ces quatre pays sont également des clients réguliers de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de l'Algérie.

Importations de vin (en millions d'hectolitres)

(moyennes annuelles)

P A Y S	PERIODE 1937-1939	%	PERIODE 1945-1947	%
France	14,4	81	8,0	83
Royaume-Uni	0,8	4,5	0,4	4
Suisse	1,0	6	1,0	10
Belgique	0,4	2	0,2	2
U.S.A.	0,1	0,5	0,1	1
Autres pays	1,1	6	—	—
TOTAL	17,8	100	9,7	100

(Extraits de documentations du Service Tunisien des Statistiques)

5. - COMMERCE ET INDUSTRIE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA TUNISIE

AVEC LE BÉNÉLUX (suite) ⁽¹⁾

HOLLANDE

Avec la Guyane Hollandaise, les Antilles néerlandaises et l'Indonésie, les Pays-Bas représentent un ensemble économique puissant et gros fournisseur de produits coloniaux.

Bien que l'agriculture et l'industrie occupent en Hollande une place importante, ils ne sont qu'un facteur secondaire du commerce extérieur.

Le commerce de transit en tient le premier plan, les Pays-Bas constituant l'un des plus importants carrefours de trafic du monde. Sept pays se partageaient, dans l'ordre, avant la guerre, les trois-quarts du commerce extérieur : Allemagne, Grande-Bretagne, France, Belgique, Indes Néerlandaises, Etats-Unis, Argentine.

L'éclipse de l'Allemagne a modifié l'orientation du commerce extérieur de la Hollande qui a dû chercher d'autres clients et d'autres fournisseurs.

* * *

La Tunisie achetait à la Hollande, avant la guerre, environ 40.000 quintaux de marchandises pour 11 millions de francs — moyenne 1929 à 1938 :

41.654 quintaux, pour 11.501.000 francs.

La Hollande fournissait :

- produits chimiques (engrais phosphatés);
- produits alimentaires (lait, riz, fromages);
- combustibles minéraux (houilles, bois)

représentant en tonnage et en valeur près des 3/4 du total.

Le solde se partageait entre : Textiles (ficelles et cordages), ouvrages en métaux (mécanique de précision), et divers.

La gamme des produits était peu étendue, et l'intérêt se concentrait autour principalement des produits alimentaires (le lait en particulier) et les produits chimiques.

En contre-partie, la Tunisie vendait à la Hollande une moyenne de :

2.900.000 quintaux, pour 19.000.000 de francs.

(2.897.329 quintaux — 19.836.000 francs)

Les exportations portaient sur une trentaine de produits, mais la base de ce commerce était essentiellement constituée par les phosphates (moyenne annuelle : 1.879.640 quintaux), — les minerais de fer (m. a : 1.006.598) — puis venaient le sel et les produits tartriques.

Plusieurs points sont à souligner :

- 1.) L'énorme disproportion des tonnages échangés.
- 2.) La constance des plus-values à l'exportation.
- 3.) L'absence dans la nomenclature des exportations de produits importants de Tunisie : huiles — alfa — dattes — éponges.

(1) Cf. Bulletin Economique et Social de la Tunisie, n° 31 (août 1949).

TABLEAU I

HOLLANDE-TUNISIE
Moyenne des importations 1929-1938

PRODUITS	Quintaux	Milliers de francs	PRINCIPAUX PRODUITS
Produits alimentaires	13.580	7.133	Laits, riz, fromages, huiles végétales, poissons salés fumés.
Produits chimiques	13.724	352	Engrais phosphatés.
Combustibles minéraux	9.620	360	Houille, brais.
Textiles	1.817	1.057	Ficelles, cordages.
Ouvrages en métaux	532	846	Horlogerie, mécanique de précision, bijouterie.
Divers	2.381	1.753	Poterie, gobeletterie, bois, métaux, ouvrages divers.
	41.654	11.501	

TABLEAU II

TUNISIE-HOLLANDE
Moyenne des exportations 1928-1938

PRODUITS	Quintaux	Mill. de Frs	
Phosphates	1.879.640	12.865	
Minerais de fer	1.006.598	5.528	
Tartres	2.881	335	
Sel	4.174	172	
Divers	4.016	736	Dépouilles d'animaux, orge, fruits et graines.
	2.897.329	19.636	

La disproportion des masses pondéreuses s'explique aisément par la nature des produits échangés. D'autre part, l'accord Bénélux aurait eu pour effet, en considérant ces chiffres, d'amortir très largement les déficits constatés dans le commerce avec la Belgique.

Toutefois, en fonction de ce point de vue, il faut considérer le présent et même l'avenir, et non se pencher seulement sur les statistiques d'avant-guerre.

Il a déjà été constaté qu'en dehors d'un repli très sensible de l'éventail des produits échangés, les données et les résultats du commerce tunisien avec la Belgique avaient subi peu de modifications.

En ce qui concerne la Hollande, les chiffres de 1948 sont les suivants :

Importations en Tunisie : 30.460 qx., pour 252.911.000 de francs.

Exportations de Tunisie : 2.247.750 qx., pour 366.144.000 de francs.

Compte tenu des coefficients de hausse, ces chiffres se rapprochent très sensiblement de ceux d'avant-guerre (40.000 qx. et 2.900.000 qx.).

La balance commerciale joue en faveur de la Tunisie, quoique dans une moindre mesure.

Les coefficients de hausse sont remarquablement plus élevés que la moyenne générale, qui s'établit à 12,5 à l'importation et 5,5 à l'exportation.

En effet, le prix moyen d'avant-guerre : 3.000 francs la tonne, passe en 1948 à 83.000 francs la tonne,

et le prix moyen à l'exportation passe de 70 fr. à 1.700 fr. la tonne en 1948.

Ceci provient du développement dans les deux sens des échanges de certains produits riches :

— fabrications fournies par la Hollande en substitution des engrais et des combustibles minéraux.

— réduction des exportations de phosphates en faveur de certains autres produits : éponges — fruits — dépouilles d'animaux.

Parmi les grands produits échangés avant-guerre :

— les produits alimentaires voient leur volume augmenté — 15.500 quintaux contre 13.500. Les laits et fromages constituent la base de ces importations.

— les importations de produits chimiques, par la disparition des engrais phosphatés, tombent de 13.700 qx à 3.490 qx.

Il en est de même des combustibles minéraux qui, de 9.620 qx sont ramenés à 6.470 qx. Toutefois, une nouvelle importation apparaît : celle du gaz butane, avec 1.560 qx., de même que celle de nombreux produits fabriqués.

À l'exportation, si les phosphates et les minerais de fer ont maintenu leurs positions, par contre le sel a disparu du mouvement commercial tout au moins en 1948 (3.000 T. en 1947).

Il est intéressant de noter le mouvement de certaines exportations : dépouilles d'animaux — dattes, et en particulier éponges.

Il est souhaitable de voir l'an prochain apparaître les huiles tunisiennes sur le marché hollandais jusqu'à présent fermé à ce produit.

Si l'on peut tenir pour satisfaisante la reprise d'échanges normaux sensiblement au rythme d'avant-guerre, par contre, il faudrait conduire les efforts communs vers une extension de la nomenclature des produits échangés.

TABLEAU III

HOLLANDE-TUNISIE
Importations en 1948

PRODUITS	Quintaux	Mill. de Frs	Principaux produits
Produits alimentaires	15.500	139.001	Laits, fromages.
Produits chimiques	3.490	21.145	Ether sulfurique.
Produits pétroliers	7.400	14.224	Brais — Gaz butane.
Divers	4.070	78.541	Ouvrages en métaux, tis- sus, papier, tabac.
	30.460	252.911	

TABLEAU IV

TUNISIE-HOLLANDE
Exportations en 1948

PRODUITS	Quintaux	Milliers de francs
Boyaux frais, secs, salés	60	8.232
Eponges lavées	70	15.560
Fruits et graines	410	3.204
Phosphates naturels	1.180.180	196.225
Minerais de fer et d'acier	1.007.030	135.909
Divers	1.510	7.014
	2.247.750	359.130

INDES NEERLANDAISES

Importations

Code	PRODUITS	Poids en quintaux	Valeurs en milliers de Fr.
267	Tabac feuille ou en côtes	2.400	22.676
273	Huile droit plein	1.270	9.170
309	Baumes Benjoin	90	2.400
397	Henné	40	616
555	Résidus pétrole gas oils	10.000	2.966
556	Résidus pérole fuel oils	300.000	8.897
1784	Article ménage vernissé	110	135
	Divers	10	360
	Totaux	43.920	47.220

Exportations

Code	Produits	Poids en tonnes	Valeur en milliers de Fr.
307	Phosphates naturels	3.556	6.762
			6.762

La participation de la Tunisie à la Foire d'Utrecht 1947 avait déjà fait apparaître le désir des importateurs hollandais de s'intéresser à des produits secondaires et notamment les articles de l'artisanat.

Déjà, un premier succès a été enregistré avec les éponges :

D'un autre côté, les exportateurs hollandais auraient intérêt à offrir d'autres produits.

Ces échanges seront grandement facilités par l'existence d'un fret régulier entre la Tunisie et les Pays-Bas, soit par navires, soit par avion.

Le choix de l'aérodrome d'El-Aouina comme point d'escale par la « Royal Dutch Airline » (K.L.M.) constitue un excellent élément du développement futur des relations économiques hollando-tunisiennes.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans l'examen du commerce avec les Indes néerlandaises, dont on peut supposer qu'elles seront associées à la Convention Bénélux.

Les résultats corrigent très largement les chiffres du commerce avec l'ensemble des Pays-Bas.

Les importations en 1948 sont de 43.910 quintaux, soit de 50% supérieures à celles venant directement de Hollande, représentant 46.860.000 de francs.

La Tunisie achète principalement :

Tabac, 2.400 quintaux pour	Fr. 226.750.000
Combustibles minéraux, 2.400 quintaux, pour.....	11.863.000
Elle exporte uniquement des phosphates :	
36.500 quintaux pour.....	Fr. 67.620.000

En résumé, le commerce de la Tunisie avec le futur bloc Bénélux a pris en 1948 la physionomie suivante :

Importation en Tunisie : 176.000 quintaux, pour 598 millions.

Exportation de Tunisie : 3.000.000 de quintaux, pour 513 millions.

Si le Bénélux devenait une réalité, la balance commerciale avec la Tunisie s'équilibrerait donc à peu de choses près.

Dans l'avenir, la Tunisie pourra considérer le problème de ses relations avec la Belgique et la Hollande en fonction du Bénélux.

Avant-guerre, l'ensemble des trois pays occupait en effet la quatrième place du commerce mondial.

D'autre part, la série d'accords douaniers, — industriels, — commerciaux qui servirent de fondement à la Convention Bénélux modifiera certainement les données du commerce international de ces pays, en apportant en outre une plus grande prospérité aux participants.

La Tunisie peut et doit, à la faveur de cette convention, développer son commerce d'exportation, et notamment trouver un débouché pour ses produits agricoles : huiles — dattes — vins — agrumes, et ses productions artisanales, et accentuer ainsi le volume, déjà non négligeable, de son commerce extérieur avec cet important ensemble de pays.

Paul AUBRUN,

Directeur de l'O.T.U.S.

L'INDUSTRIE TUNISIENNE DES CONSERVES DE POISSONS

Les conserveries de poissons et plus particulièrement celles qui mettent en œuvre les poissons bleus sont intéressantes à un double titre.

Elles illustrent en effet de façon parfaite la participation de l'industrie locale de la conserve à l'effort de développement économique; le surcroît d'activité qu'elles procurent aux pêcheurs confère également à ces exploitations un intérêt social d'ailleurs accru du fait de l'utilisation dans les usines d'une main-d'œuvre saisonnière importante (parage des poissons exigeant journellement jusqu'à 200 ouvrières dans certaines usines).

La région de Sousse et de Mahdia paraît être la zone de prédilection des industriels puisque sur les douze usines installées en Tunisie, cinq sont implantées à Sousse, quatre à Mahdia et trois à Tunis. Ce choix résulte à la fois de l'ampleur de la pêche sur les côtes du Sahel et de ses faibles possibilités d'écoulement en frais dans cette région.

La pêche s'effectue généralement du mois de mai au mois d'octobre; elle se poursuit exceptionnellement jusqu'en novembre quand l'état de la mer le permet, et dans tous les cas pendant les seules nuits sans lune (pêche au feu).

La pêche bat son plein au cours des mois de juin, juillet, août et septembre; après cette période, le poisson dit « de retour » a déjà frayé et il est moins apprécié des utilisateurs qui en réservent une partie à la salaison.

Les espèces capturées sont

- a) les allaches ou sardinelles (*sardinella aurita*),
- b) les maquereaux (*scomber scombrus* et *scomber colias*),
- c) quelques rares sardines (*alosa pilchardus*).

Les sardinelles sont les plus abondantes et il faut reconnaître que les sardines pêchées ne pourraient alimenter l'industrie.

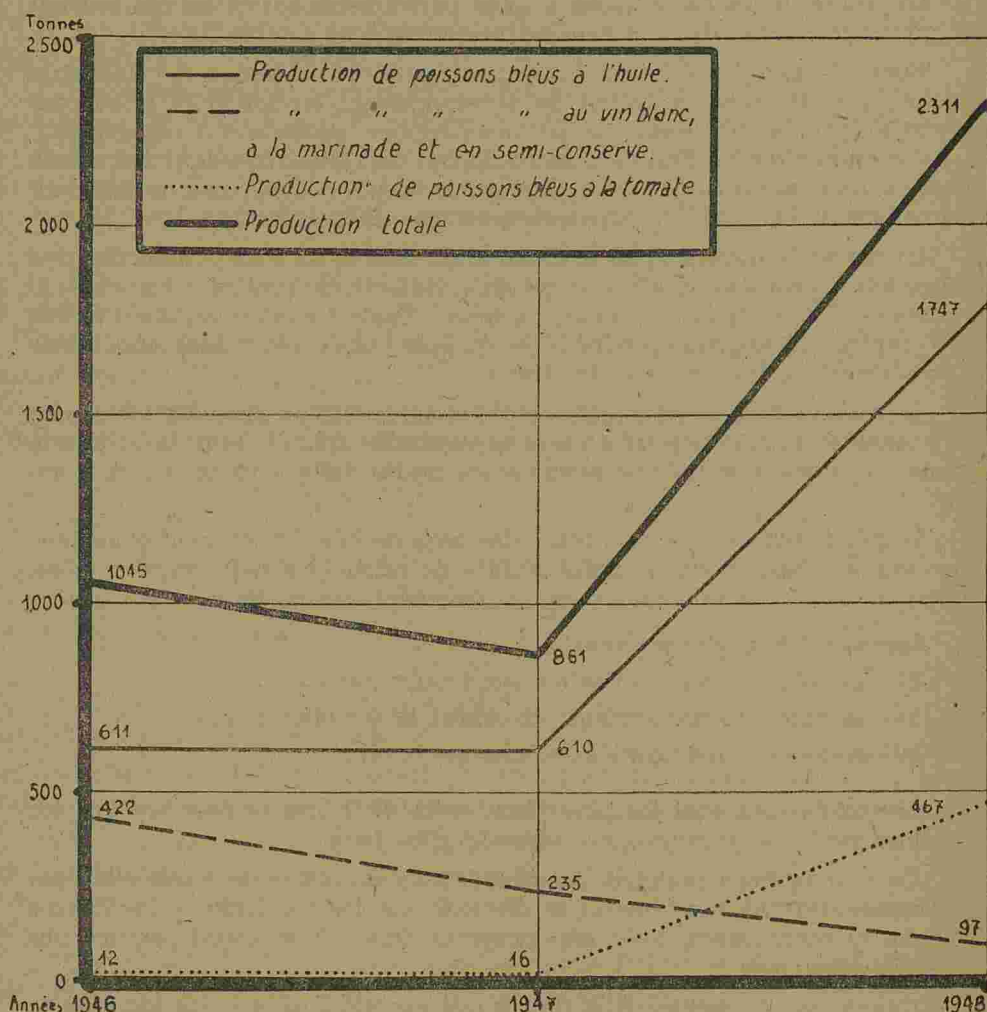
On a longtemps prétendu que l'utilisation exclusive de sardinelles par les conserveurs locaux jetterait le discrédit sur les fabrications de Tunisie lorsque la comparaison avec les conserves de sardines serait permise aux diverses clientèles.

L'expérience a montré, à la faveur des exportations, que les produits tunisiens pouvaient soutenir cette concurrence et l'ampleur des achats métropolitains constitue la suite logique des efforts faits pour l'amélioration des techniques de fabrication (formule portugaise) appuyés sur la qualité des huiles d'olive employées (extra-infigeables).

Le résultat de ce premier programme d'exportation constitue le meilleur témoignage de l'avenir offert par cette branche de l'industrie de la conserve dont la réussite ne dépend plus, pour être confirmée, que des restrictions des prix de revient.

Evolution de l'industrie. — Cette activité industrielle a débuté en 1940-1941 par la création d'une installation à Sousse; par la suite deux autres usines ont été construites en 1942 et deux nouvelles en 1944 (Sousse et Mahdia); quatre autres n'ont été prêtes à fonctionner qu'en 1948 et les trois dernières au début de la campagne actuelle seulement.

L'augmentation du nombre d'usines a coïncidé avec l'amélioration des moyens de pêches (flottille et engins) et la production s'est heureusement ressentie de cette situation comme l'indique le graphique ci-dessous pour les trois dernières campagnes.



L'examen de ce graphique conduit aux remarques suivantes :

a) la fabrication des conserves de poissons à l'huile et à la tomate accuse une augmentation plus sensible encore pour les premières que pour les secondes alors que les tonnages fabriqués en conserves au vin blanc, à la marinade et en semi-conserves sont en régression.

Cette constatation consacre l'orientation prise par cette industrie qui tend à produire plus particulièrement des produits de choix mettant en œuvre des matières premières locales de qualité (huiles - conserves de tomates).

b) La somme des tonnages de divers types de marchandises fabriquées en 1947 est inférieure à celle accusée en 1946.

Il semble qu'il faille imputer cette chute sensible de la production à une diminution des apports en poissons frais (3.531 tonnes de sardines et anchois en 1946 contre 2.443 tonnes en 1947).

L'autre raison moins apparente réside dans la diminution des tonnages de conserves à la marinade et des semi-conserves, peu appréciée de la clientèle métropolitaine, sans augmentation correspondante des tonnages de conserves à l'huile (pénurie de corps gras).

Les renseignements tirés des exportations confirment l'évolution satisfaisante de cette industrie qui a permis en 1948 d'expédier :

736 T. de conserves de poissons à l'huile,

400 T. à la tomate,

et 72 T. au vin blanc et à la marinade

soit 1208 T. au total, alors qu'il n'avait été exporté respectivement que :

844 T. (dont 500 T. de poissons salés provenant de la campagne 1945),
en 1946

et 609 T., y compris les poissons salés dont les fabrications n'avaient pas été chiffrées, en 1947.

Ces exportations ne comportent pas ces années-là de conserves à l'huile à l'exception de 121 tonnes de conserves de thon et sardinielles appliquées en 1947 à la réalisation d'une affaire de compensation.

La campagne 1949, actuellement en cours, permet de penser que les prévisions faites quant à l'avenir de cette industrie se réaliseront.

A fin août le volume des fabrications se situait déjà aux environs de 2.000 T.; et si les apports de poissons frais continuent à suivre le même rythme, il est permis d'escompter une production totale de l'ordre de 3.000 tonnes.

Possibilités de débouchés. — La Métropole reste pour le moment le principal marché de consommation de nos conserves de poissons. En prévision d'un accroissement de la production, l'Administration signale cependant les possibilités de l'exportation locale sur l'Angleterre, notamment, par le canal de l'Attaché Commercial de France à Londres.

La conquête éventuelle de ce marché est cependant subordonnée à la confection de produits de choix sévèrement standardisés et répondant aux goûts traditionnels de cette clientèle (chair du poisson fine, huile de qualité extra, peu fruitée).

La seule question importante qui en définitive décidera de l'avenir de cette industrie, réside dans le prix qu'atteindront les prochaines fabrications.

Pour la campagne actuelle on enregistre par rapport à l'an dernier une augmentation de 6 francs par boîte 1/4 club représentée par les majorations suivantes :

— huile	Fr. 3 »
— boîte	2 »
— sel, combustibles	0,20
— frais généraux	0,75
— divers	0,25

6,20

qui portent le prix « fabrication » de la boîte 1/4 club, logée en caisse, taxe de transaction non comprise à :

— ancien prix	Fr. 32,11
— augmentation	6,20
	<hr/>
	38,31

ou 39 francs environ.

Le prix de vente réel marchandise prise usine est légèrement plus élevé (39 fr. 80 ou 40 fr.) car il tient compte d'une augmentation du poisson frais.

Il est probable cependant que les éléments de majoration de ce prix soient communs aux autres pays producteurs; mais la concurrence qui ne manquera pas de se manifester (Maroc et Portugal) conduit cependant à conseiller un resserrement des frais de fabrication.

La diminution des prix de revient doit résulter en premier lieu d'une amélioration des techniques de fabrication susceptible de réduire les pertes sur matières premières de 3% (chiffre jusqu'à présent admis) à 1 ou 1,50%.

Cette économie ainsi que celles du même ordre pouvant intéresser d'autres postes des prix de revient ne peuvent cependant avoir qu'une faible incidence sur l'ensemble des frais de fabrication dont la diminution sensible ne résultera vraisemblablement que d'une augmentation du volume des fabrications.

Les considérations précédentes démontrent que, malgré les restrictions qui sont encore apportées. en 1949 (boîtage notamment), cette industrie demeure viable. Son avenir ne dépendra plus que de la qualité des marchandises qui devront soutenir la comparaison avec les productions similaires concurrentes. C'est donc sous le signe de la qualité que devront s'ouvrir les prochaines campagnes décisives pour cette branche de la conserverie locale.

A ce sujet, on doit enregistrer avec satisfaction que les fabrications actuelles tiennent compte de cette considération. Le rythme des exportations, pour lesquelles les licences sont accordées maintenant de façon très libérale, constitue la meilleure preuve de l'accueil favorable réservé par la clientèle métropolitaine à ces productions. Il faut citer à ce sujet que sur les 2.000 tonnes de conserves de poissons fabriquées depuis le début de la campagne en cours, 1.400 T. environ ont déjà été exportées.

Compte tenu également des besoins de la consommation locale, les industriels satisfont difficilement les demandes. Cette situation entraînera vraisemblablement d'ici peu les particuliers à investir des capitaux dans de nouvelles installations.

Parallèlement on doit remarquer que les apports en poissons frais croissent de façon sensiblement proportionnelle aux potentiels de fabrication, ce qui permet de ne pas redouter de déséquilibre fâcheux, susceptible de valoir une augmentation inconsidérée de la matière première ou au contraire de créer un marasme préjudiciable aux pêcheurs.

Le rôle de l'Etat, dans des conjonctures aussi favorables, doit se limiter à soutenir cette industrie.

A ce titre, il faut signaler que l'Administration n'a maintenu l'obligation de déclaration des stocks en usine que dans le but de dresser les plans d'attribution de fer blanc pour chaque campagne et d'assurer une répartition équitable du boîtage entre les utilisateurs.

La connaissance des fabrications lui permettra également en toute connaissance de cause, de prospecter les marchés étrangers.

Sur le plan technique la création à Sousse d'une annexe du Laboratoire Officiel permettra aux industriels de contrôler périodiquement leurs fabrications.

Dès qu'il sera créé, ce laboratoire contribuera également à la réalisation d'un vaste programme de recherches tendant à l'amélioration constante de la production.

Dans ce cas particulier de l'industrie de la conserve de poissons on peut dire que les efforts conjugués des particuliers et de l'Administration commencent à porter leurs fruits. Cette étroite collaboration mérite d'être retenue pour d'autres branches de l'activité locale, dans l'intérêt même de l'économie tunisienne.

PISANI,

*Chef du Service des Huiles
et des Industries Alimentaires
au Ministère du Commerce
et de l'Artisanat.*

6. - ARTISANAT

LES COOPÉRATIVES ARTISANALES EN TUNISIE

L'ARTISANAT TUNISIEN

Le mot « Artisanat » évoque, en Tunisie, l'image des souks orientaux, des bazars pittoresques où, sur un fond de tapis aux couleurs harmonieuses, étincellent les cuivres ciselés parmi les maroquinerie multicolores.

L'artisanat, c'est la curieuse boutique du « belghagi » toute tapissée de rutilantes babouches, le minuscule atelier de forgeron encombré de ferrailles depuis le sol jusqu'au plafond, c'est la chanson du métier, où la navette agile tisse, dans son va-et-vient perpétuel, les étoffes soyeuses aux riches coloris.

C'est la foule innombrable de petites gens, hommes ou femmes, répandue à travers le pays, travaillant et peinant dans des conditions d'installation souvent très précaires, maniant avec dextérité des outils rudimentaires, filant et tissant la laine, le coton ou la soie, tressant l'alfa, le jonc ou le palmier, pétrissant et modelant l'argile, martelant et façonnant les métaux, assouplissant les cuirs, triturant la matière brute pour en faire surgir, de leurs mains expertes, ces milles beaux objets utiles dont nous nous servons chaque jour, ou dont nous ormons nos demeures.

L'artisanat tunisien a une vie obscure autant que laborieuse. Il faut, pour le visiter, parcourir les villes et les villages, pénétrer dans les demeures les plus humbles. Il loge partout, il s'installe partout, dans un patio, au fond d'une chambre, dans une boutique, sur le seuil d'une porte ou sous une tente.

Il est la vie même de ce pays, où il assure la subsistance du tiers environ de la population.

Il mérite bien qu'on s'intéresse à lui, et notre but serait atteint si, en vous le faisant mieux connaître, nous réussissions à vous le faire aimer.

Formé de travailleurs isolés, l'artisanat a, de tout temps et dans tous les pays, éprouvé le besoin de se grouper, pour rechercher, dans l'entraide mutuelle, les moyens de perfectionner sa technique, de s'approvisionner en matières premières, d'écouler ses productions; et c'est cet effort de l'artisanat tunisien vers son émancipation, par la recherche d'une forme collective du travail que nous voudrions vous exposer aujourd'hui.

Les anciennes corporations, toujours vivantes en Tunisie, n'ont pas d'autre but que de faciliter aux artisans l'exercice de leur profession, par une réglementation qui, en excluant les abus, protège le faible, encourage le meilleur.

Les coopératives actuelles ne poursuivent-elles pas le même but ?

Et n'y a-t-il pas entre ces dernières et les corporations qu'une simple différence d'organisation intérieure et de conception dans les moyens à employer ?

différence due à une évolution plus grande des coopératives et à leur meilleure adaptation aux idées et aux moyens du monde moderne.

Le mouvement coopératif artisanal est, certes, encore jeune en Tunisie. Encore hésitant dans la période entre les deux guerres, il n'a véritablement pris forme et vie qu'en 1937, date à laquelle il reçut sa consécration officielle.

Sous l'effet des nécessités de la guerre, il a connu un rapide développement; mais quel sera son avenir ? c'est la question que nous nous poserons après avoir, par un retour en arrière de quelques années exposé son évolution et ses réalisations.

ORIGINE DU MOUVEMENT COOPERATIF ACTUEL

L'année 1937 marque une date mémorable dans l'histoire du mouvement coopératif artisanal en Tunisie. C'est en effet la date à laquelle le Gouvernement Tunisien, soucieux d'apporter une aide efficace à l'artisanat, donna une nouvelle orientation à ses coopératives, en leur accordant, par décret du 17 juin, un statut nouveau, et en créant la Caisse Centrale de Crédit Artisanal destinée à les financer.

L'artisanat tunisien souffrait alors d'une crise très grave, consécutive à la crise économique mondiale. Ses productions étaient dangereusement concurrencées sur le marché local par les produits d'importation offerts à meilleur prix et d'une présentation plus flatteuse. Les articles de série remplaçaient de plus en plus les fabrications auxquelles s'adonnait, depuis des lustres, la population de ce pays.

Souvent, il faut le reconnaître, ces fabrications étaient de qualité médiocre, et ne présentaient pas le fini qui aurait pu leur permettre de soutenir avantageusement la concurrence avec les productions étrangères. Cependant le caractère artistique original de beaucoup d'articles tunisiens était indéniable et susceptible de leur assurer une place honorable sur le marché; mais il était nécessaire que ce cachet soit mis en valeur par une présentation de goût et une meilleure technique dans l'exécution.

Le Service des Arts Tunisiens, créé en 1933 sous l'initiative de la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, avait déjà entrepris ce relèvement de l'artisanat artistique.

Les ateliers d'apprentissage artisanal, créés dans les écoles musulmanes et les centres d'arts tunisiens, formaient d'excellent éléments capables d'exécuter les modèles plus parfaits inspirés des collections des musées régionaux.

Cette œuvre de rénovation de arts tunisiens demandait à être prolongée, sur le plan commercial, par une organisation capable de procurer des moyens de travail aux artisans habiles, et capable d'assurer l'écoulement de leurs productions.

Pour permettre à ces artisans de profiter pleinement du fruit de leur travail, et pour les soustraire à l'exploitation de commerçants peu scrupuleux, on songea alors à les grouper dans une organisation coopérative réservée, au début, à l'artisanat artistique.

Il existait bien déjà quelques coopératives, telles que :

l'Association Coopérative des Tisserands de Ksar-Hellal;

l'Association Coopérative des Potiers de Nabeul;

l'Association Coopérative des Tisserands de soie de Tunis;

l'Association Coopérative des Tisserands des Fraichiches;

l'Association Coopérative des Tapis de Kairouan;

l'Association Coopérative des Tisserands du Djérid;

mais ces associations n'avaient pas été conçues dans l'esprit nouveau. Elles n'avaient d'ailleurs qu'une action très limitée, et ne possédaient aucun lien entre elles. Il n'y avait notamment aucune coordination dans les efforts en vue de l'exportation des productions, ni en vue de la publicité; et cet état d'infériorité commerciale de l'artisanat tunisien était également une des causes du mqrasme dans lequel il se trouvait.

C'est ce que comprit le Gouvernement de l'époque, qui entreprit résolument une réforme profonde du statut des coopératives artisanales :

Les anciennes coopératives, et la Coopérative Centrale des Arts et Métiers, chargée de les financer, furent remplacées alors par : l'Union des Sociétés Coopératives Artisanales de la Tunisie (USCAT) et par la Caisse Centrale de Crédit Artisanal.

LA CHARTE DES COOPERATIVES ARTISANALES

Constitution :

Aux termes du décret beylical du 17 juin 1937, qui est la véritable charte des coopératives artisanales, ces dernières ont la faculté de se constituer librement.

Elles sont toutefois tenues d'en faire la déclaration à la Caisse Centrale de Crédit Artisanal, auprès de laquelle elles sont immatriculées.

Elles ont la personnalité civile et peuvent ester en justice.

Artisans :

La qualité d'artisan est ainsi définie :

« Ce sont des travailleurs de l'un et l'autre sexe, exerçant un métier manuel à titre de profession principale, personnellement et pour leur compte, sans se trouver sous la direction d'un patron, et vendant uniquement le produit de leur travail. »

Pour les besoins de leur profession, les adhérents des coopératives artisanales peuvent utiliser le concours des membres de leur famille, de compagnons et d'apprentis. Le nombre de ces auxiliaires ne peut excéder six unités.

Capacité professionnelle :

Les membres des sociétés coopératives artisanales doivent justifier de leurs capacités professionnelles par un apprentissage préalable ou un exercice prolongé de leur métier respectif.

Ils sont inscrits sur un répertoire spécial tenu par la Caisse Centrale de Crédit Artisanal.

Le décret prévoit en outre les principales dispositions statutaires qui sont obligatoirement imposées aux coopératives, leurs modalités d'administration, etc...

Union de sociétés :

Les sociétés coopératives artisanales peuvent constituer entre elles des Unions pour l'achat et la fabrication des objets qu'elles répartissent et du matériel dont elles se servent pour l'exécution de leurs travaux, et pour tout autre but, notamment :

- 1.) la recherche des débouchés pour les articles fabriqués,
- 2.) la réalisation d'emprunts collectifs en faveur des sociétés adhérentes.

Caisse Centrale de Crédit Artisanal :

La Caisse Centrale de Crédit Artisanal, créée par le décret du 17 juin 1937 (titre II) était destinée à servir des prêts aux sociétés coopératives artisanales, ou à leurs Unions,

- 1.) pour la constitution de leur fonds de roulement et la couverture de leurs frais de premier établissement;
- 2.) pour la construction de locaux à usage artisanal;
- 3.) pour l'achat des matières premières et de l'outillage nécessaires à leur fonctionnement;
- 4.) pour l'écoulement de leurs productions.

Un décret du 29 avril 1948 a abrogé les dispositions du titre II du décret du 17 juin 1937 relatives au crédit artisanal, et étendu l'action du crédit aux coopératives maritimes.

La nouvelle Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime peut accorder des prêts :

- 1.) aux sociétés coopératives artisanales et à leurs unions;
- 2.) aux corporations traditionnelles artisanales;
- 3.) aux sociétés de caution mutuelle artisanales régies par l'article 2 du décret du 10 décembre 1919;
- 4.) aux syndicats d'artisans;
- 5.) aux associations d'artisans;
- 6.) aux artisans isolés ou considérés en groupes solidaires remplissant les conditions édictées par les articles 3 et 4 du décret du 17 juin 1937.

Contrôle :

Le décret du 21 août 1939 prévoit le contrôle financier et technique des coopératives artisanales.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale assure le contrôle de la destination et de l'emploi des fonds que cette Caisse met à la disposition des coopératives.

Des conseillers financiers et des conseillers techniques peuvent être désignés par la Direction des Finances et la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts auprès des coopératives artisanales et de leurs Unions.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les dispositions actuelles de la Charte des Coopératives Artisanales en Tunisie.

U. S. C. A. T.

C'est sur ces bases et dans cet esprit que fut créée, en 1937, sous l'heureuse impulsion du Gouvernement, la première organisation coopérative artisanale, nouvelle formule : l'Union des Sociétés Coopératives Artisanales de la Tunisie (U.S.C.A.T.).

Les Coopératives locales

A la base de cette organisation sont les Coopératives Artisanales qui groupent les artisans d'une même localité ou d'une même région, sans distinction de spécialité. Ainsi une même coopérative, comme par exemple celle de Tunis, peut grouper des tisserands, des bijoutiers, des brodeuses, des dentellières, des tisseuses de tapis, des ciseleurs sur cuivre, des damasquineurs, des ébénistes, des maroquiniers.

Les coopératives de l'intérieur offrent moins de diversité dans l'activité de leurs adhérents, parce que les arts y ont acquis une certaine unité régionale. Ainsi, la Coopérative de Kairouan comprend presque exclusivement des tisseuses de tapis, avec seulement quelques artisans sur métaux; la Coopérative du Sahel groupe surtout des tisserands avec seulement quelques brodeuses.

Nabeul groupe des potiers, des nattiers, des brodeuses, des dentellières, des tisseuses de tapis, des sculpteurs sur pierre.

Sfax compte des tisseuses de tapis, des sculpteurs sur bois.

Gabès, des tisseuses de tapis, des brodeuses, des artisans en sparterie.

Djerba, des tisserands, des bijoutiers, des brodeuses.

Gafsa et Tozeur, des tisserands en laine.

Bizerte, des tisseuses de tapis, des brodeuses, des dentellières.

Toutes ces coopératives ont leur autonomie administrative.

Elles sont administrées par un Conseil d'Administration élu.

Leur direction commerciale est confiée à un gérant agréé par le service des Arts Tunisiens et par la caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime.

Le contrôle technique et artistique de la production est assuré par le Centre d'Arts Tunisiens.

La collaboration entre les artisans et les agents du Service des Arts Tunisiens s'exerce surtout dans le choix des modèles de travaux à exécuter et l'estampillage des produits fabriqués. Cette collaboration jointe à une saine émulation provoquée par la coopération, a permis aux artisans de l'U.S.C.A.T. de se perfectionner dans leur art, d'acquérir une technique toujours plus parfaite, et de ne fabriquer que des travaux ayant une réelle valeur artistique.

Les Coopératives répartissent les travaux entre les adhérents, leur avancent les matières, payent les salaires et récupèrent les produits fabriqués. Ceux-ci sont vendus sur place dans les magasins locaux des coopératives, ou expédiés à l'Union qui se chargera de leur écoulement.

Chaque artisan conserve, bien entendu, son entière et pleine liberté pour exécuter, en dehors de la Coopérative, tous les travaux de son choix. L'aide que la Coopérative peut lui apporter dans l'exercice de sa profession ne saurait, en aucun cas, se transformer en une servitude pour lui.

L'Union

La liaison entre les coopératives est assurée par l'Union, ayant son siège à Tunis.

L'Union a pour rôle :

1.) l'achat en gros et la répartition aux coopératives des matières nécessaires à leurs fabrications;

2.) l'orientation de ces fabrications selon les goûts et les demandes de la clientèle;

3.) la prospection des marchés et l'écoulement des produits fabriqués, principalement à l'étranger;

4.) la réalisation d'emprunts collectifs dans l'intérêt des coopératives adhérentes.

L'Union est administrée par un Conseil d'Administration composé de délégués des coopératives.

La Direction commerciale est confiée à un Directeur dont la fonction principale est l'organisation et la surveillance des services commerciaux de l'Union. Il assure d'autre part la coordination entre les services techniques et commerciaux de l'Union et ceux des coopératives.

RESULTATS OBTENUS

Effectifs :

ARCHIVES GÉNÉRALES

Les premières coopératives ont été fondées dès 1937 à Tunis, à Nabeul, à Kairouan, à Djerba, centres les plus importants de la vie artisanale. Des anciens élèves des écoles professionnelles, des artisans de valeur ont adhéré par la suite, de plus en plus nombreux à ces Coopératives dont les effectifs n'ont cessé de grossir.

De nouvelles coopératives se sont créées plus tard, et l'U.S.C.A.T. comptait, au 31 décembre 1948, dix coopératives groupant près de trois mille adhérents, savoir :

Coopérative Artisanale de Tunis	816 adhérents
» Bizerte	84 »
» Nabeul	463 »
» Kairouan	314 »
» Mahdia	76 »
» Sfax	321 »
» Gabès	347 »
» Djerba	349 »
» Gafsa	155 »
» Tozeur	49 »

Total..... 2.974 adhérents

L'U. S. C. A. T. aurait pu grouper un nombre encore plus grand d'artisans si les moyens financiers mis à sa disposition le lui avaient permis; beaucoup de Coopératives se sont vues, en effet, dans l'obligation de refuser des demandes d'adhésion faute des crédits nécessaires pour pouvoir assurer du travail à tous leurs adhérents.

Productions :

Les productions de l'U.S.C.A.T. embrassent tous les domaines de l'artisanat tunisien, principalement l'artisanat artistique.

Ses tisserands excellent dans la fabrication des soieries de luxe comme dans celle des *tissus traditionnels* : *takritas*, *foutas*, *sefsaris*, utilisés comme vêtements féminins par la population tunisienne, mais qui peuvent également servir de tissus d'ameublement, rideaux, tentures, pour des intérieurs européens.

Djerba et Tozeur tissent principalement la laine pour en faire de superbes couvertures aux riches couleurs, des *hoolis*, des *burnous* ou autres pièces de vêtements qui peuvent faire de belles tentures.

Les tapis occupent dans les productions de l'U.S.C.A.T. une place d'honneur; ils sont, tant par leur texture que par leur décoration d'une très grande variété.

C'est d'abord le *Kairouan* haute-laine, ou *Zerbia*, dont la décoration est caractérisée par des motifs floraux stylisés, disposés en bandes autour d'un champ central formé d'un rectangle terminé par des écoinçons.

Kairouan fabrique aussi des *Mergoums*, tapis ras ornés de motifs géométriques disposés en bandes juxtaposées.

De nouveaux modèles de tapis ont été lancés tout dernièrement à Kairouan; ce sont des tapis genre copte qui s'adapte parfaitement au mobilier moderne.

Un essai de modernisation a été tenté en remplaçant, dans le Kairouan, la décoration centrale, traditionnelle, par un *semis* de motifs floraux.

Si Kairouan reste le centre artisanal du tapis par excellence, d'autres localités produisent, en Tunisie, des tapis de modèles variés très appréciés des connaisseurs. Les plus recherchés sont :

les *tapis blanc*, haute-laine de Nabeul,

les *tapis de Bizerte*, de *Gabès*, les *klims d'Oudref*.

Les tentures tunisiennes sont également très recherchées :

El-Djem fabrique de remarquables *ksayas*, larges de 1 m. 50 et longues de 6 mètres environ, dont la décoration est formée de bandes transversales finement brodées et d'un riche *coloris*.

Dans la région de Sfax, les femmes brodent des *mouchtias*; dans les Matmatas elles brodent des *baghnouks*, pièces de lainage qui leur servent de vêtements d'apparat et qui constituent de très jolies pièces d'ameublement.

Citons aussi les *hoolis* polychromes de Gafsa, les *batanias* de Gabès, immenses couvertures de laine s'adaptant à la décoration de nos plus spacieux appartements.

Le rayon des dentelles et des broderies nous offre toute une gamme de travaux délicats : vêtements, services de table, napperons, etc... qui font l'admiration de la clientèle féminine, tant européenne que tunisienne. La dentelle tunisienne, ou *chebka*, faite entièrement à la main, à l'aide d'une simple aiguille à coudre, est très originale, et très appréciée pour sa finesse et la beauté de ses dessins.

Les meubles d'art, sculptés ou marquetés, réalisés par les ébénistes de Tunis ou de Sfax, sont de véritables chefs-d'œuvre. Primitivement réservés à l'aristocratie tunisienne, ils sont de plus en plus recherchés par les Européens désireux de se créer des intérieurs orientaux.

Cette branche de l'activité artisanale évolue actuellement vers des formes plus modernes, pour se plier aux goûts de la clientèle.

Les ciseleurs sur cuivre sont passés maîtres dans la fabrication des plateaux, coupes, aiguières, services à thé ou à café, etc..., aux formes élégantes, finement ciselés ou incrustés d'argent, et d'une grande valeur artistique.

Quelques artisans damasquineurs fabriquent de menus objets en fer incrustés d'argent : poignards, coffrets, plateaux, etc...

Les bijoutiers de Tunis ou de Djerba fabriquent des bracelets, des broches en argent filigranne ou massif, ciselés ou incrustés de pierres précieuses, des colliers, des diadèmes, des boucles d'oreilles, des poudriers, etc...

Tunis possède en outre la spécialité des bijoux ambre.

Les maroquiniers confectionnent des portefeuilles, des porte-monnaies, des sous-mains, des coussins, etc..., en cuir brodé ou repoussé, qui obtiennent une vogue de plus en plus grande, malgré la concurrence des produits étrangers similaires.

Les potiers de Nabeul ou de Tunis fabriquent des vases décorés, des plats, des carreaux vernissés, qui ont eu de tout temps un grand succès commercial.

De réels progrès techniques ont été enregistrés au cours de ces dernières années, dans l'art de la céramique.

Les artisans de Nabeul tressent le jonc pour en faire des nattes fines, unies ou décorées, qui étaient inconnues en France avant-guerre, et où, actuellement elles ont supplanté les nattes d'Indochine.

Enfin la sparterie de Gabès, consistant surtout en sacs, couffins, est en train de s'implanter dans certains pays étrangers.

Production de guerre :

Au cours de la dernière guerre les coopératives de l'U.S.C.A.T. apportèrent leur entière contribution à l'effort du pays.

Elles fabriquèrent notamment d'importantes quantités de couvertures et de nattes pour l'Intendance Militaire.

En 1939-40 elles livrèrent à l'Armée :

90.000 couvre-pieds laine
et 20.000 nattes jonc.

En 1943 et 1944 elles purent, grâce à un stock important de rayonne préservé des bombardements et soustrait à la réquisition de l'ennemi, fabriquer de grosses quantités de vêtements féminins traditionnels : foutes, haïks, qui furent tous livrés au Ravitaillement Général et vendus à bas prix à la population civile.

Les tisserands fabriquèrent aussi des tissus de remplacement, en laine ou en coton, qui rendirent d'énormes services à la population privée de son ravitaillement habituel en tissus.

Quelques chiffres diront l'activité de l'U.S.C.A.T. pendant cette période :

Années	Fabrications	
1938	347.491	Fr.
1939	864.145	—
1940	4.764.291	— Productions de guerre
1941	4.199.779	—
1942	2.120.534	—
1943	7.709.767	— Travaux en rayonne
1944	18.519.015	— Productions de guerre
1945	10.322.147	—
1946 (15 mois)	28.633.259	—

Magasins de vente :

Indépendamment des magasins de vente propres à chaque coopérative, l'U.S.C.A.T. possède, pour l'écoulement de ses productions :

Trois magasins de vente en Tunisie :

à Tunis, 45, avenue Jules-Ferry, ouvert en 1939;

à Sidi-bou-Saïd, Dar Toumi, ouvert en 1939;

à Bizerte, 10, avenue d'Algérie, ouvert en 1946.

Un magasin à Paris, 27, rue des Pyramides (1er arr.), ouvert en 1946.

L'U.S.C.A.T. s'efforce de faire, à l'étranger, de la propagande pour les productions de l'artisanat tunisien.

Elle a participé, depuis la guerre, par ses propres moyens ou en collaboration avec l'Office Tunisien de Standardisation (O.T.U.S.) à de nombreuses manifestations commerciales, notamment :

à l'Exposition de Tunisie-45 qui s'est tenue à Paris;

aux foires de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux.

Ses services commerciaux sont en relation avec des maisons de commerce de tous les pays. Des affaires intéressantes amorcées tout récemment, pourront avoir d'heureuses répercussions sur certaines branches de l'activité artisanale.

L'U. S. C. A. U. T.

L'U.S.C.A.U.T. : Union des Sociétés Coopératives de l'Artisanat Utilitaire Tunisien, est née des nécessités de la guerre.

Pour satisfaire aux besoins du pays privé de ses relations commerciales normales avec l'étranger, on dut faire appel à la main-d'œuvre locale, et principalement à l'artisanat.

L'U.S.C.A.T., par les productions qu'elle avait fournies à l'Armée, avait donné la preuve des possibilités de cet artisanat dans le domaine de l'utilitaire, principalement dans la fabrication des couvertures, des tissus, des nattes.

Ces fabrications prenant une importance de plus en plus grande, et débordant du cadre qui avait été assigné à l'U.S.C.A.T. à sa fondation, on créa un nouvel organisme plus spécialement chargé de ces fabrications de guerre.

Ainsi naquit l'U.S.C.A.U.T. en novembre 1940, à qui l'on donna un statut et une organisation intérieure semblable à ceux de l'U.S.C.A.T., dont elle était la fille.

Aujourd'hui, après avoir bien rempli leur mission de guerre, la mère et la fille se sont rejointes dans une organisation unique; mais avant de parler de cette dernière, il est bon de rappeler l'œuvre accomplie par l'U.S.C.A.U.T. œuvre souvent ignorée ou incomprise du grand public.

Effectifs :

Au 31 décembre 1948 l'U.S.C.A.U.T. groupait :

1 — la Coopérative Artisanale des Tisserands du Sahel...	77 Membres
2 — la Coopérative des Fabricants de scourtins du Centre	377 —
3 — la Coopérative des Tisserands de Ksibet-El-Médiouni	15 —
4 — la Coopérative des Tisserands de Kniss.....	51 —

5 — la Coopérative des Productions Communes de Djerba	100	—
6 — la Coopérative des Productions Communes de Sfax..	264	—
7 — la Coopérative des Productions Communes de Nabeul	34	—
8 — la Coopérative des Productions Communes de Kairouan	96	—

soit au total 8 coopératives avec un effectif de..... 1.014 Artisans

Productions :

L'U.S.C.A.U.T. consacra son activité aux productions de tissus, couvertures, aux travaux de l'alfa : scourtins, corderie, sacherie...

aux travaux du cuir : chaussures, dalous.

C'est surtout dans la fabrication des scourtins que l'U.S.C.A.U.T. put donner la mesure de ses possibilités. Les oléifacteurs tunisiens importaient, avant la guerre, leurs scourtins d'Espagne. Ces importations, de l'ordre de quarante mille douzaines environ chaque année, ayant été interrompues, la Tunisie risquait de se trouver dans l'impossibilité de presser sa récolte d'olives.

L'Office de l'Huile s'adressa alors à l'U.S.C.A.U.T. pour lui demander de mettre au point un scourtin en alfa, et d'entreprendre immédiatement une production massive de ces scourtins, afin de sauver la récolte pendante de 1941.

Dès la première année, l'U.S.C.A.U.T. put satisfaire toutes les demandes.

Actuellement, les coopératives créées par l'U.S.C.A.U.T. pour la fabrication des scourtins, continuent leur activité. Elles produisent à elles seules, le tiers environ de la production de scourtins de la Tunisie; et, de ce fait, elles ont supprimé la spéculation qui s'exerçait avant la guerre sur ces produits indispensables à l'oléification.

Voici d'ailleurs quelques chiffres des productions de l'U.S.C.A.U.T. pendant la guerre :

	1941-42	1942-43	1943-44
Tissus, Couvertures.....	14.271.978	13.892.013	15.513.764
Alfa : Scourtins	4.191.195	9.386.487	25.701.332
Alfa : Corderie, divers	6.708.262	4.206.503	4.182.855
Divers : Cuirs, Poterie.....	38.418	3.633.152	25.804
Totaux.....	25.209.852	31.118.155	45.423.753

LA FUSION USCAT-USCAUT

Aujourd'hui, la paix retrouvée, et les conditions économiques redevenant normales, il était nécessaire de procéder à une réorganisation de nos groupements coopératifs.

L'USCAT et l'USCAUT ont compris que leur intérêt était de fusionner en une seule et grande famille dont le principal avantage serait d'amener une réduction sensible des frais généraux, notamment par l'utilisation du même personnel et des mêmes locaux.

Cette fusion est chose faite depuis le 1er janvier 1949, elle est actuellement en pleine période d'organisation.

Les coopératives artisanales ont elles-mêmes procédé, partout où la chose était désirable et possible, à leur fusion sur le plan local ou régional.

La nouvelle Union résultant de la fusion USCAT-USCAUT comprend les Coopératives suivantes :

Coopérative Artisanale de Tunis	816 Membres
» » Bizerte	84 »
» » Nabeul	497 »
» » Kairouan	410 »
» » Sahel-Tissus	219 »
» » Sahel-Scourtins	377 »
» » Sfax-Alfa	264 »
» » Sfax-Tissus	321 »
» » Gabès	347 »
» » Djerba	449 »
» » Gafsa	155 »
» » Tozeur	49 »

On attend beaucoup de la nouvelle organisation pour la reprise de l'activité artisanale.

La concentration des moyens permettra d'assurer le ravitaillement des coopératives en matières premières aux meilleures conditions, grâce à la possibilité de procéder à des achats massifs ou à des importations directes.

Les économies réalisées sur le prix d'achat des matières, ainsi que sur les frais généraux, permettront d'obtenir des prix de revient plus réduits qui faciliteront l'écoulement des productions.

On attend beaucoup de la nouvelle organisation pour la reprise de l'activité artisanale.

La concentration des moyens permettra d'assurer le ravitaillement des coopératives en matières premières aux meilleures conditions, grâce à la possibilité de procéder à des achats massifs ou à des importations directes.

Les économies réalisées sur le prix d'achat des matières, ainsi que sur les frais généraux, permettront d'obtenir des prix de revient plus réduits qui faciliteront l'écoulement des productions.

Les moyens de prospection des marchés seront également renforcés et l'on peut affirmer, sans faire preuve d'un optimisme exagéré, que l'U.S.C.A.T. et l'U.S.C.A.U.T. réunies constitueront une grande force au service de l'Artisanat.

L'U. C. A. R. T.

L'U.C.A.R.T. ou Union des Coopératives de l'Artisanat Rural Tunisien, est née, elle aussi, des nécessités de la guerre

Il fallait parer au manque de main-d'œuvre dans l'exercice de tous ces petits métiers, de forgeron ou de bourrelier qui sont le complément indispensable à la vie agricole. Il fallait aussi suppléer, dans le bâtiment, une main-d'œuvre composée presque exclusivement d'étrangers.

L'U.C.A.R.T. a donc été créée en 1942, avec :

1.) le Centre Coopératif de l'Artisanat Rural de Tunis, avec des sections à Tunis, Bizerte, Nabeul, Tébourba;

2.) le Centre Coopératif de l'Artisanat Rural de Kairouan, avec des sections à Kairouan, Sousse, Mahdia, Moknine;

3.) la Coopérative Artisanale du Bâtiment de Tunis.

Les deux premières coopératives ont eu tout d'abord une bonne activité, lors du contingentement des cuirs, dans la fabrication des dalous, sortes de seaux en cuir pour puiser l'eau des puits à la mode tunisienne.

Elles ont lancé en Tunisie la fabrication du petit outillage agricole qu'on ne recevait plus d'Europe par suite de la guerre.

Elles ont mis au point la fabrication en série des fers à chevaux et des clous pour le compte des services répartiteurs de l'Economie Générale.

Aujourd'hui, l'économie redevenant normale, l'activité de ces Centres est arrêtée. Par contre, les Coopératives du Bâtiment ont conservé et accru leur activité, et sont appelées à avoir une grande extension par suite des travaux de reconstruction de la Tunisie.

Les Coopératives du Bâtiment viennent d'ailleurs d'être réorganisées et comprennent :

1.) le Centre Artisanal du Bâtiment-Tunis, avec section à Bizerte;

2.) la Coopérative Artisanale du Bâtiment du Sud de la Tunisie, avec section à Sfax, Sousse, Mahdia.

Les Coopératives du Bâtiment construisent à l'heure actuelle des bâtiments pour le compte de l'Etat, pour plus de trente millions.

AUTRES COOPÉRATIVES ARTISANALES

La période de guerre a vu éclore toute une floraison de coopératives artisanales. Il est à remarquer d'ailleurs que c'est toujours dans les périodes troublées que le mouvement coopératif fait le plus d'adeptes, tant il est vrai que la souffrance rapproche plus les hommes que le bien-être.

Donc les difficultés du ravitaillement pendant la guerre ont incité les artisans à créer des groupements pour l'achat et la répartition des matières dont ils se servent.

D'autre part, l'exemple des coopératives déjà existantes est contagieux, et avec l'aide de la Caisse Centrale de Crédit Artisanal, les artisans se lancent de plus en plus nombreux dans le mouvement coopératif. C'est ainsi que, de 1946 à 1948, se créent :

1.) la Coopérative des Artisans Chaouachis, avec.....	80	adhérents
2.) la Coopérative des Artisans Peintres en Bâtiment....	20	»
3.) la Coopérative Artisanale des Tarzias	15	»
4.) la Coopérative Ouvrière des Cuirs et Peaux.....	10	»
5.) la Coopérative des Tisserands de Ksar-Hellal	400	»
6.) la Coopérative Artisanale des Tapis de Kairouan.....	200	»
7.) la Coopérative Artisanale de Tissage de Tunis.....	120	»
8.) la Coopérative des Arts et Métiers Métallurgiques....	17	»
9.) la Coopérative des Artisans de la Chaussure	450	»
10.) la Coopérative Artisanale Rurale de Bou-Arada.....	10	»
11.) la Coopérative d'Imprimerie Tunisienne, Tunis.....	12	»
12.) les Artisans Associés, Tunis	8	»
13.) la Coopérative de production et d'importation.....	450	»
14.) la Coopérative des Artisans Tailleurs de Tunis.....	25	»

Toutes ces Coopératives nées dans une période de relative facilité pour l'artisanat local, résisteront-elles aux difficultés que l'avenir leur réserve, lorsqu'il faudra de nouveau compter avec la concurrence, et reprendre l'éternelle lutte du travail artisanal contre les produits usinés ?

Celles qui n'ont été créées que pour les besoins du moment connaissent déjà des difficultés sérieuses. Certaines branches de l'artisanat utilitaire subissent les effets d'une crise qui s'annonce en tous points semblable à celle d'avant-guerre, et qui ira en s'aggravant.

Quelles sont donc les perspectives d'avenir qu'il nous est permis d'envisager pour le mouvement coopératif artisanal tunisien ?

En ce qui concerne *l'artisanat artistique*, nous n'avons aucune inquiétude; il est assuré de conserver longtemps une place honorable sur le marché mondial, s'il sait s'imposer par la valeur de ses travaux, et s'il sait, tout en conservant son caractère original, s'adapter aux goûts nouveaux.

Pour ne citer qu'un seul exemple, les tapis tunisiens de qualité ont conquis définitivement le marché; les nombreuses demandes que reçoit l'USCAT, et qui dépassent bien souvent sa capacité de production, en sont un témoignage.

Les autres articles de la production artistique soutiennent avantageusement la concurrence avec les articles similaires d'origine étrangère.

On peut donc affirmer que l'avenir de l'artisanat artistique est assuré.

En ce qui concerne *l'artisanat utilitaire*, nous distinguerons deux sortes d'activités :

d'une part, celles qui, comme le travail de l'alfa, du jonc ou du palmier, n'ont pas à craindre, du moins présentement, la concurrence étrangère, et d'autre part celles que menace la concurrence de l'industrie, comme par exemple le tissage.

Les premières ont encore de l'avenir devant elles; il faudra longtemps encore des scourtins pour nos huileries. Quant aux nattes en jonc ou aux objets en sparterie, ils sont de plus en plus appréciés en France et à l'étranger, pour leur qualité et leur prix modique.

La corporation la plus menacée par la crise économique qui se dessine, est celle des tisserands. La capacité de production des vingt mille métiers que possède la Tunisie, dépasse de beaucoup les besoins de la clientèle locale.

D'autre part, les métiers à bras pourront résister encore quelque temps à la concurrence des métiers mécaniques; mais ils succomberont fatalement un jour, comme ont succombé depuis un siècle ceux des pays européens.

L'avenir du tissage à bras n'est donc pas brillant; et si l'on considère que cette activité fait vivre, en Tunisie, des milliers de familles, on comprendra qu'il se pose là un problème social des plus importants et des plus difficiles à résoudre.

Nous pensons que le tissage devrait s'orienter vers la fabrication des tissus de luxe, en soie naturelle, qui resteront toujours recherchés.

Quant à la fabrication des tissus traditionnels, elle devra être protégée contre la concurrence des tissus d'importation, en même temps que des facilités lui seront accordées pour l'écoulement de sa production dans les deux pays voisins, Algérie et Tripolitaine qui sont nos principaux clients. Le marché nouveau du Fezzan pourrait être également ouvert à ces productions.

Mais s'il veut survivre, le tissage doit envisager courageusement sa modernisation, et s'engager résolument dans la voie du progrès.

Dans cette évolution, les Coopératives auront encore un beau rôle à jouer, en groupant les tisserands pour leur faciliter l'acquisition d'un matériel nouveau, ou l'installation de petits ateliers d'où sortiraient des tissus qui n'auraient rien à craindre de la concurrence étrangère, ni au point de vue prix, ni au point de vue qualité.

Mais cette évolution sera nécessairement lente; le passage du métier archaïque à l'atelier moderne devra se faire sans à-coup; la période de transformation et d'adaptation sera longue, et les tisserands à bras auront longtemps encore besoin de toute la protection des pouvoirs publics si l'on veut éviter qu'une crise trop grave ne les atteigne.

Avec le temps, et par le jeu des lois économiques, seules subsisteront les activités artisanales qui se justifieront par leur utilité ou qui s'imposeront par la valeur artistique de leurs travaux.

EFFORT FINANCIER NECESSAIRE

Il est nécessaire d'autre part que les Coopératives Artisanales disposent de moyens financiers appropriés à leur capacité de production.

Le prix des matières a augmenté dans des proportions considérables, rendant le renouvellement des stocks très difficile sinon impossible, aux coopératives qui ne disposent pas de crédits importants.

Voici, à titre d'indication, les variations constatées dans le prix de quelques matières très employées pour les fabrications artisanales :

	1939	1943	1946	1948	Coefficient d'augmentation
Laine lavée : le kg.....Fr.	20	40	110	650	32,50
Coton filé	16	47	270	750	46,87
Rayonne filée	12	50	140	650	54,16
Cuivre	13,4	28	115	340	25,37
Cuir	45	95	610	1.500	33,33

Le coefficient moyen d'augmentation du prix de ces matières, de 1939 à 1948, est de 38,45.

Telle coopérative qui pouvait en 1939 consacrer 300.000 francs à la constitution de son stock de matières, doit prévoir en 1948, pour le renouvellement de ce stock plus de dix millions.

Pour apporter une aide efficace aux coopératives artisanales, la Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime doit pouvoir disposer de moyens financiers puissants.

Les artisans eux-mêmes ont compris la nécessité d'un effort personnel dans le même sens. Les coopératives de l'USCAT ont porté le montant des parts sociales à souscrire par chaque artisan, de mille francs à dix mille francs, et même à 25.000 francs dans certaine coopérative; multipliant ainsi par 10 ou par 25 le montant du capital souscrit.

Il y a ainsi une adaptation urgente à faire au point de vue financier si l'on veut que vivent les coopératives.

Toutes ces Coopératives nées dans une période de relative facilité pour l'artisanat local, résisteront-elles aux difficultés que l'avenir leur réserve, lorsqu'il faudra de nouveau compter avec la concurrence, et reprendre l'éternelle lutte du travail artisanal contre les produits usinés ?

Celles qui n'ont été créées que pour les besoins du moment connaissent déjà des difficultés sérieuses. Certaines branches de l'artisanat utilitaire subissent les effets d'une crise qui s'annonce en tous points semblable à celle d'avant-guerre, et qui ira en s'aggravant.

Quelles sont donc les perspectives d'avenir qu'il nous est permis d'envisager pour le mouvement coopératif artisanal tunisien ?

En ce qui concerne *l'artisanat artistique*, nous n'avons aucune inquiétude; il est assuré de conserver longtemps une place honorable sur le marché mondial, s'il sait s'imposer par la valeur de ses travaux, et s'il sait, tout en conservant son caractère original, s'adapter aux goûts nouveaux.

Pour ne citer qu'un seul exemple, les tapis tunisiens de qualité ont conquis définitivement le marché; les nombreuses demandes que reçoit l'USCAT, et qui dépassent bien souvent sa capacité de production, en sont un témoignage.

Les autres articles de la production artistique soutiennent avantageusement la concurrence avec les articles similaires d'origine étrangère.

On peut donc affirmer que l'avenir de l'artisanat artistique est assuré.

En ce qui concerne *l'artisanat utilitaire*, nous distinguerons deux sortes d'activités :

d'une part, celles qui, comme le travail de l'alfa, du jonc ou du palmier, n'ont pas à craindre, du moins présentement, la concurrence étrangère, et d'autre part celles que menace la concurrence de l'industrie, comme par exemple le tissage.

Les premières ont encore de l'avenir devant elles; il faudra longtemps encore des scourtins pour nos huileries. Quant aux nattes en jonc ou aux objets en sparterie, ils sont de plus en plus appréciés en France et à l'étranger, pour leur qualité et leur prix modique.

La corporation la plus menacée par la crise économique qui se dessine, est celle des tisserands. La capacité de production des vingt mille métiers que possède la Tunisie, dépasse de beaucoup les besoins de la clientèle locale.

D'autre part, les métiers à bras pourront résister encore quelque temps à la concurrence des métiers mécaniques; mais ils succomberont fatalement un jour, comme ont succombé depuis un siècle ceux des pays européens.

L'avenir du tissage à bras n'est donc pas brillant; et si l'on considère que cette activité fait vivre, en Tunisie, des milliers de familles, on comprendra qu'il se pose là un problème social des plus importants et des plus difficiles à résoudre.

Nous pensons que le tissage devrait s'orienter vers la fabrication des tissus de luxe, en soie naturelle, qui resteront toujours recherchés.

Quant à la fabrication des tissus traditionnels, elle devra être protégée contre la concurrence des tissus d'importation, en même temps que des facilités lui seront accordées pour l'écoulement de sa production dans les deux pays voisins, Algérie et Tripolitaine qui sont nos principaux clients. Le marché nouveau du Fezzan pourrait être également ouvert à ces productions.

Mais s'il veut survivre, le tissage doit envisager courageusement sa modernisation, et s'engager résolument dans la voie du progrès.

Dans cette évolution, les Coopératives auront encore un beau rôle à jouer, en groupant les tisserands pour leur faciliter l'acquisition d'un matériel nouveau, ou l'installation de petits ateliers d'où sortiraient des tissus qui n'auraient rien à craindre de la concurrence étrangère, ni au point de vue prix, ni au point de vue qualité.

Mais cette évolution sera nécessairement lente; le passage du métier archaïque à l'atelier moderne devra se faire sans à-coup; la période de transformation et d'adaptation sera longue, et les tisserands à bras auront longtemps encore besoin de toute la protection des pouvoirs publics si l'on veut éviter qu'une crise trop grave ne les atteigne.

Avec le temps, et par le jeu des lois économiques, seules subsisteront les activités artisanales qui se justifieront par leur utilité ou qui s'imposeront par la valeur artistique de leurs travaux.

EFFORT FINANCIER NECESSAIRE

Il est nécessaire d'autre part que les Coopératives Artisanales disposent de moyens financiers appropriés à leur capacité de production.

Le prix des matières a augmenté dans des proportions considérables, rendant le renouvellement des stocks très difficile sinon impossible, aux coopératives qui ne disposent pas de crédits importants.

Voici, à titre d'indication, les variations constatées dans le prix de quelques matières très employées pour les fabrications artisanales :

	1939	1943	1946	1948	Coefficient d'augmentation
Laine lavée : le kg.....Fr.	20	40	110	650	32,50
Coton filé	16	47	270	750	46,87
Rayonne filée	12	50	140	650	54,16
Cuivre	13,4	28	115	340	25,37
Cuir	45	95	610	1.500	33,33

Le coefficient moyen d'augmentation du prix de ces matières, de 1939 à 1948, est de 38,45.

Telle coopérative qui pouvait en 1939 consacrer 300.000 francs à la constitution de son stock de matières, doit prévoir en 1948, pour le renouvellement de ce stock plus de dix millions.

Pour apporter une aide efficace aux coopératives artisanales, la Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime doit pouvoir disposer de moyens financiers puissants.

Les artisans eux-mêmes ont compris la nécessité d'un effort personnel dans le même sens. Les coopératives de l'USCAT ont porté le montant des parts sociales à souscrire par chaque artisan, de mille francs à dix mille francs, et même à 25.000 francs dans certaine coopérative; multipliant ainsi par 10 ou par 25 le montant du capital souscrit.

Il y a ainsi une adaptation urgente à faire au point de vue financier si l'on veut que vivent les coopératives.

CONCLUSION

En conclusion, l'artisanat tunisien a de très grandes possibilités tant dans le domaine artistique que dans le domaine utilitaire.

La Coopérative est une forme collective du travail parfaitement adaptée à ce genre d'activité, et peut apporter aux artisans l'aide la plus efficace dans l'exercice de leur profession.

Certaines coopératives ont déjà donné la preuve de leurs capacités et de leur vitalité. Devant la crise économique qui s'annonce, elles peuvent jouer un grand rôle dans la défense des intérêts non seulement de leurs adhérents, mais de l'artisanat en général.

Pour remplir pleinement leur mission les coopératives doivent disposer de moyens financiers appropriés à leurs possibilités de travail. L'importance de l'artisanat dans la vie économique de la Tunisie justifie pleinement cet effort du Gouvernement en leur faveur.

Ainsi, par les efforts de tous et de chacun, des milliers de familles pourront, dans le labeur honnête, aspirer à une vie digne et heureuse.

M. BRIANÇON,

Sous-Directeur de l'USCAT et USCAUT réunis.

DEUXIEME PARTIE

Etudes Sociales et Culturelles

PROTECTION DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT EN TUNISIE

I) GENERALITES — ABREGE HISTORIQUE

Les caractéristiques dominantes du climat tunisien sont la modération des froids de l'hiver, la brièveté relative du printemps et de l'automne, les chaleurs marquées d'une longue période estivale, souvent aggravées par le souffle desséché des vents du Sud-Ouest, le siroco.

Malgré ces conditions climatiques, peu favorables à l'enfance, la population de la Tunisie n'a fait que croître depuis l'installation du Protectorat, et nous n'en voulons pour preuve que les renseignements démographiques récents établis par le Service Tunisien des Statistiques :

En 1911 :	Français	46.000 habitants	
	Italiens	88.100	»
	Européens (total)	148.500	»
	Tunisiens	1.790.600	»
	ensemble de la population	1.939.100	»
En 1921 :	Français	54.500	»
	Italiens	84.800	»
	Européens (total)	156.100	»
	Tunisiens	1.937.800	»
	ensemble de la population	2.093.900	»
En 1946	(date du dernier recensement) :		
	Français	144.000	»
	Italiens	84.900	»
	Européens (total)	239.500	»
	Tunisiens	2.903.900	»
	ensemble de la population	3.231.000	»

Ces chiffres sont assez éloquentes par eux-mêmes sans qu'il soit besoin de les commenter.

Mais l'action des médecins et du Gouvernement n'aurait pas eu les conséquences heureuses que nous constatons aujourd'hui sur la natalité et l'accroissement démographique de la Tunisie, si elle n'avait pas été secondée par des initiatives privées au premier rang desquelles nous citerons le Comité Central de Protection et d'Assistance de l'Enfance, créé en 1923 par le Résident Général de l'époque, Lucien Saint.

II) — NATALITE

Ainsi, grâce à l'action conjuguée des pouvoirs publics et des œuvres privées de protection et d'assistance de l'enfance, la Tunisie voit sa population s'accroître sans cesse.



POUPONNIERE DE LA RABTA

(Photos R. ALLAL)

Mais on pourrait penser que, malgré toutes les mesures prises depuis des années en faveur de la mère et de l'enfant, la guerre, qui a déferlé sur le territoire de la Régence en 1942-1943 avec son cortège de calamités et de deuils, a apporté des modifications importantes dans la courbe démographique. Or, il n'en est rien et si de 1939 à 1944 le nombre de naissances est resté sensiblement le même que celui d'avant-guerre (assez élevé par rapport aux autres pays), nous avons vu, dès 1944, la courbe démographique prendre une allure nettement ascendante. En effet, de 1945 à 1947 le taux des naissances dans ce pays s'est approché de 380 pour 10.000 habitants, plaçant ainsi la Tunisie parmi les pays à très forte natalité (en 1946 : on comptait 302 dans les Pays-Bas, 200 en Suisse, 191 en Angleterre).

Cette forte natalité est due en grande partie au nombre élevé des naissances dans la population tunisienne. Le taux de la natalité chez les Tunisiens, musulmans et israélites, est passé en effet de 292 dans la période de 1936-1938 à 388 durant les années 1945 à 1947.

La natalité générale aurait été encore plus élevée si la population européenne avait suivi ce mouvement ascensionnel, mais elle s'est contentée de se maintenir sur ses positions depuis 1936, à un niveau cependant assez intéressant, voisin de 270 pour 10.000 habitants, taux nettement supérieur à celui de la plupart des pays d'origine (France, Italie).

Quelles sont les causes de la forte natalité de la Tunisie ?

— Elles sont les mêmes que celles rencontrées dans tous les pays d'Islam et se résument à deux principales : d'une part, la tendance naturelle à procréation commune à tous les peuples de croyance musulmane, pour lesquels procréer est un devoir impérieux d'ordre religieux, — d'autre part, la structure relativement jeune des différentes fractions de la population.

Mais, dans le même temps où le taux de la natalité s'élevait celui de la mortalité diminuait. Ce dernier est passé de 211 pour 10.000 en 1942-1944, à 157 pendant la période de 1945-1947.

Ainsi, en comparant les taux de natalité et de mortalité, on saisit mieux l'accroissement constant de la population de la Tunisie qui s'augmente régulièrement chaque année de 60 à 70.000 individus environ.

Remarquons en passant que ce taux d'accroissement, qui se chiffre à plus de 200 pour 10.000 habitants, est très exceptionnellement rencontré.

Cependant, si l'examen des courbes de la natalité et de la mortalité montre un excédent intéressant des naissances sur les décès et nous rassure sur l'avenir démographique de la Régence, il n'en demeure pas moins vrai que le taux de la mortalité générale (157) reste cependant assez élevé.

Ce fait est dû, en grande partie, à une forte mortinatalité et à une mortalité infantile impressionnante.

III). — MORTINATALITE

Les tableaux du Service Tunisien des Statistiques, établis avec soin et publiés dans le Bulletin que fait paraître trimestriellement cet organisme, sont particulièrement édifiants et font ressortir le nombre élevé des morts-nés. Mais, cependant une baisse de l'ordre de 15 o/oo du taux de mortinatalité pour l'ensemble de la population, est enregistrée depuis ans. Ce taux, qui était de 65 o/oo en 1920-1928, est passé à 57 o/oo en 1929-1937 pour s'établir au voisinage de 50 o/oo en 1938-1946, chiffre moyen de la mortinatalité à l'heure actuelle.

Cette baisse est encore plus sensible chez les musulmans, de 81 o/oo en 1920-1928 la mortalité tombe à 56 o/oo en 1938-1946 et même à 48 o/oo pour l'année 1947, accusant un fléchissement de l'ordre de 25 o/oo.

Néanmoins, malgré cette chute, la mortalité chez les musulmans, reste bien supérieure à celle des européens et des israélites chez lesquels on a constaté ces dernières années, une diminution des taux de l'ordre de 11 o/oo pour les premiers et de 10 o/oo pour les seconds.

Quelles sont les grandes causes de la mortalité en Tunisie ?

— les trois causes principales de mortalité, en particulier dans les milieux tunisiens, sont :

— la syphilis,

— les accouchements négligés,

— les maladies endémo-épidémiques, comme le paludisme, le typhus exanthématique, la fièvre récurrente.

Syphilis. — D'après les accoucheurs et les vénéréologues, les 9/10 des cas de mortalité relèvent de la syphilis; cause d'avortement échoués, de mortalité, de débilité congénitale, elle a été souvent dénoncée.

L'enquête de Lacapère, en Afrique du Nord, il y a un quart de siècle, montrait déjà son expansion et son polymorphisme.

Accouchements négligés. — Pratiques néfastes des matrones. — Le rôle néfaste de la « Gueblaa » ou matrone dans les milieux musulmans a une incidence marquée sur la courbe de la mortalité.

Chaque année, de nombreux enfants meurent en venant au monde par suite du manque de surveillance des femmes pendant leur grossesse et, au moment de l'accouchement, en raison des fautes obstétricales graves commises par les matrones. C'est surtout dans le « bled » que sévissent encore ces femmes, aussi ignorantes de l'antisepsie ou de l'asepsie que de l'obstétrique la plus élémentaire. Dans les villes, grâce aux consultations prénatales des maternités et aux sages-femmes diplômées, elles commencent à perdre du terrain. Dans le « bled » l'institution du corps des sages-femmes rurales, leur porte un coup funeste.

Les maladies endémo-épidémiques. — Le paludisme, anémiant, débilitant, responsable d'avortements dans ses formes graves, a depuis longtemps diminué considérablement le nombre des grossesses et celui des parturitions menées à terme.

— Le typhus exanthématique, qui connut de 1937 à 1943 une large vague de recrudescence dans toute l'Afrique du Nord, a indirectement frappé le taux des naissances ou compromis l'état physique des jeunes, malgré la résistance généralement admise des enfants des premiers ans à sa virulence.

— La fièvre récurrente venue, semble-t-il, du Fezzan en passant par la Tripolitaine, pour atteindre la Tunisie dès juillet 1943 et parcourir ensuite toute l'Afrique du Nord, d'Est en Ouest, a entraîné d'après nos propres constatations (Cf, rapport sur le typhus exanthématique de Paul Durand et C. Rollin aux Journées Médicales Tunisiennes d'Avril 1946), et celles faites en Algérie et au Maroc, — un nombre élevé d'avortements et d'accouchements prématurés.

Cet exposé serait incomplet si nous ne signalions l'action de la tuberculose dont les formes évolutives sont incompatibles avec la maternité.

IV) — MORTALITE INFANTILE

Comme la mortalité infantile demeure très élevée en Tunisie. Elle est bien supérieure à la plupart de celles des pays d'Europe.

Les statistiques du Bureau d'Hygiène de la Ville de Tunis révèlent que pour 1.000 enfants déclarés vivants, les taux de mortalité de 0 à 1 an, par nationalités, sont les suivants :

Musulmans tunisiens (moyenne sur 7 années).....	230
Israélites tunisiens	144
Européens	107

Remarquons en passant que la mortalité infantile chez les Musulmans est le double de celle observée dans la population européenne.

Quant au chiffre de 183 donné pour l'ensemble de la population, il est supérieur à celui enregistré dans les pays à forte mortalité infantile, comme l'Italie — 107, l'Espagne — 125, la Pologne — 138, la Bulgarie — 141, la Roumanie — 179.

Mais ce taux diminue à mesure que l'enfant avance en âge. Il tombe à Tunis :

à 77 pour 1.000, de 1 à 2 ans,

à 57 pour 1.000 de 2 à 9 ans.

Il y a lieu de signaler le nombre élevé de nourrissons qui meurent dans les 30 premiers jours de la vie; sur 100 décès d'enfants de moins d'un an, 29 d'entre eux sont survenus au cours de ce premier mois.

L'étude de la mortalité par maladies fait ressortir par groupe d'âges, de 0 à 1 an, 1 à 2 ans, 2 à 9 ans, les maladies prédominantes, leur accroissement ou leur déclin d'un groupe à l'autre. Ces maladies sont les suivantes :

de 0 à 1 an :

diarrhée — gastro-entérite	43%
vices de conformation — débilité congénitale (hérédité) ..	30%
pneumonie — bronchite	18%
autres causes	9%

de 1 à 2 ans :

diarrhée — gastro-entérite	49%
pneumonie — bronchite	23%
maladies infectieuses et parasitaires	18%
autres causes	10%

de 2 à 9 ans :

tuberculose	22%
pneumonie — bronchite	22%
diarrhée — entérite	19%
maladies infectieuses et parasitaires	17%
autres causes	20%

Ces pourcentages font ressortir nettement que les gastro-entérites et les maladies sociales, syphilis et tuberculose, constituent avec l'ignorance des populations en matière de puériculture et d'hygiène de l'enfance, les principales causes de mortalité infantile, associées au pauperisme et à la famine causées certaines années par la sécheresse.

(à suivre)

Docteur C. ROLLIN,
Conseiller du Ministre de la Santé Publique.
Secrétaire Général du Comité de Protection
et d'Assistance de l'Enfance.

2. - QUESTIONS CULTURELLES

LA PÉDAGOGIE D'IBN KHALDOUN (1)

Le monde traverse une des périodes les plus tragiques de son histoire. Nous sortons à peine de la guerre, et le ciel est de nouveau chargé de menaces d'orages. Mille inquiétudes percent qui ne sont, au fond, que les diverses formes de la grande inquiétude qu'éprouve l'esprit humain devant un monde qui devient de plus en plus étrange et de plus en plus inhumain.

Une fois encore, l'Esprit est en quête de lui-même, de ses ressorts profonds, de son pouvoir. Plus que jamais, il doit rentrer en lui-même pour y chercher la lumière et la force.

C'est un moment de doute : l'essentiel est que ce doute ne nous mène pas au scepticisme ou à l'abandon, mais qu'il soit un effort constant en vue d'« assumer, comme disait Karl Jaspers, les défaillances provisoires de l'homme », et, par cela même, de les dépasser.

C'est pourquoi tant de regards se tournent vers les choses de l'éducation, vers les problèmes de la pédagogie; toutes les nations, dans la mesure où elles participent à la vie de l'esprit, sont devenues attentives aux battements de leur cœur, elles sondent leurs exigences essentielles, elles examinent les fins jusqu'ici assignées à leurs systèmes d'éducation, elles revisitent leurs méthodes d'enseignement afin de les mieux adapter à un monde qui évolue : tant il est vrai que les crises des Nations ne sont, au fond, que les crises de leurs écoles.

La débâcle allemande a balayé le système pédagogique nazi, la débâcle italienne a balayé le système pédagogique fasciste. En Angleterre, en pleine guerre, à la lueur des fusées et au fracas des bombes, le système pédagogique était réformé, adapté à des exigences nouvelles. « Dès le 21 mars 1943, indique l'« Histoire de la Pédagogie » de Hubert (qui vient de paraître), Winston Churchill, dans son plan quadriennal de réformes sociales, donnait une place éminente à une éducation plus vaste et plus libérale **avec des chances égales pour tous** » (2). Ce Bill est devenu, le 3 août 1944, l'« Education Act 1944 » qui annule les « Education Acts » précédents et reconstruit, d'après le plan de 1943, tout le système public et d'inspection des écoles en Angleterre et au Pays de Galles. La loi a été étendue, le 11 décembre 1944, à l'Irlande du Nord et en 1945 à l'Ecosse (3).

En France, les esprits les plus lucides — j'entends ceux qui comprennent ce qu'exige notre monde atomique — ont le sentiment que le système d'éducation français est dépassé sur plus d'un point et en préconisent la refonte au sein d'un vaste programme de reconstruction nationale.

Ainsi, la révolution pédagogique qui avait donné naissance durant ces cinquante dernières années à une floraison d'écoles sans précédent dans l'histoire : écoles suisse, belge, italienne, française, allemande, soviétique, américaine, voit-elle ses conquêtes, sinon totalement remises en question, du moins, comme nous disons en arabe, « sur le tapis de l'examen ». La

(1) Texte d'une conférence prononcée lors de la « Semaine Pédagogique » organisée à Tunis par la Direction de l'Instruction Publique au mois d'avril 1949.

(2) C'est nous qui soulignons.

(3) Cf. Réforme de l'Education en Grande-Bretagne, p. 6. Cité par Hubert, Histoire de la Pédagogie, p. 160.

foi pédagogique est plus vivace que jamais. Il s'agit de découvrir d'où vient aujourd'hui le message de l'Esprit.

Tel est le moment pédagogique que nous vivons et l'homme n'aura pas trop de toute sa lucidité, de toute son audace, pour mener à bien ce vaste examen de conscience dont dépend peut-être le salut du monde.

La Tunisie prend part à cet examen et cette Semaine Pédagogique en est le témoignage. Elle s'est donnée comme tâche essentielle l'étude des milieux. Se préoccuper avant tout des divers milieux et de leurs exigences respectives, n'est-ce pas vouloir faire de la pédagogie sur mesure, n'est-ce pas vouloir mordre sur le réel, n'est-ce pas vouloir que la base soit solide pour que s'élève haut et fier le bel édifice ?

Chaque milieu a ses données particulières. Il occupe une place qui n'est qu'à lui dans l'espace et dans le temps. Il a sa propre vision de l'Univers : parce qu'il est une « histoire » qui a son rythme et son processus de déroulement. Comme le dit Hubert, « il ne peut être que dangereux pour un pays de vouloir copier servilement le système d'éducation d'un autre pays ». A vouloir le faire coûte que coûte, il y perdrait son âme. Tous ceux qui aiment ce pays, qui le servent, ont donc à tenir compte aussi largement que possible de ses données premières : données humaines, géographiques, historiques, bref, données culturelles.

Dans le domaine pédagogique, plus que partout ailleurs, il importe qu'il n'y ait pas de hiatus entre le passé du pays et son présent. Un tel hiatus ne pourrait engendrer que déséquilibre, désadaptation et reniement. Non que nous voulions rester prisonniers du passé : « L'histoire, dit encore Hubert, a certes une valeur par elle-même, mais cette valeur serait mince si elle ne se rapportait qu'à notre appétit d'érudition ». Il nous faudrait bien plutôt y chercher sa substance vivante, son enseignement au sens noble du mot. Par delà toutes ces contingences, dans ses échecs comme dans ses réussites, dans ses ferveurs comme dans ses blasphèmes, il faut savoir y entendre le battement du cœur de l'homme et y trouver des leçons d'énergie. Nous devons garder toujours, dans cette prospection du passé, la totale liberté d'être et de penser, avoir pour principe et pour guide la parole de Bergson : « Pour sonder les profondeurs, il faut viser les cimes ». Abordant l'étude du passé avec un tel esprit, nous ne risquons pas d'être cet animal qui n'a pas toutes les sympathies de Nietzsche. Bien au contraire, cela nous permettra de mieux voir la nouveauté du présent et de mieux mesurer l'effort qu'il faut fournir pour le comprendre et le maîtriser : telles sont les raisons pour lesquelles une étude de la Pédagogie d'Ibn Khaldoun pourrait être, de ce point de vue, plus « actuelle » pour un Tunisien que l'étude de la Pédagogie d'un Kant ou d'un Spencer, car elle pourrait mieux « éclairer » son présent, en lui révélant, dans toute sa profondeur, ce qu'on pourrait appeler son « appartenance humaine » ou, si l'on préfère, son « inconscient collectif » et en lui indiquant le « sens » qu'il devrait donner à son élan : prototype humain irréductible à toute autre — dans la juste mesure où il est « personnel » — il pourrait alors entonner son « Chant profond » qui prendrait sa place au milieu de la vaste symphonie de l'Esprit !

Je ne tire pas ces affirmations d'un principe posé à priori mais d'une expérience personnelle.

Professeur de Pédagogie générale à l'Ecole Normale d'Instituteurs, j'ai dû, l'an dernier, initier une classe, formée uniquement d'anciens élèves diplômés de la Grande Mosquée, aux grands textes de la Pédagogie. J'abordai cette tâche avec scepticisme. Je me suis heurté à des difficultés de tou-

tes sortes chaque fois que j'ai eu à leur exposer une grande doctrine d'un pédagogue antique ou moderne. Mais quel ne fut pas mon étonnement quand, abordant les textes d'Ibn Khaldoun, j'ai remarqué que, pour employer une expression arabe, le commentaire ne « tombait plus dans leurs esprits comme une pierre dans un puits » et qu'il suscitait en eux, au contraire, des échos inattendus ! Du coup, les problèmes leur « parlaient », les difficultés leur apparaissaient, tant la langue, âpre et nue, d'Ibn Khaldoun était pour eux chargée de résonnances profondes, de valeurs affectives, intellectuelles... tant les fantômes contre lesquels se battait notre auteur leur étaient « présents »... Inutile de dire que, trop heureux de l'aubaine, j'ai dû changer mes batteries. Au lieu d'étudier les textes eux-mêmes, je m'en suis servi comme de « prétextes » pour réintroduire, frauduleusement, si je puis dire, à l'ombre du grand burnous d'Ibn Khaldoun, les autres problèmes de pédagogie qui, à mes élèves, avaient paru si factices.

—X—

« Imaginons un auteur qu'on saluerait tous les jours de louanges exprimées en style pompeux. Supposons que la sagesse, la grandeur, la beauté de ses ouvrages soient le sujet constant des louanges qu'on lui adresserait. Supposons que ceux qui louent sans cesse ses œuvres n'en aient jamais vu, que la couverture, ne les aient jamais lues, n'aient jamais essayé de les comprendre ! De quel prix pourraient être pour nous leurs éloges ? Que penserions-nous de leur sincérité ? » (1).

Ces lignes de Spencer, dans « De l'éducation intellectuelle, morale, esthétique » s'appliquent à la lettre à notre grand sociologue et aux éloges que lui adressent les peuples arabes. Certains lettrés tunisiens qui devraient être les derniers à l'ignorer vont même jusqu'à écorcher son nom. Cela ne les empêche pas d'ailleurs de le citer. Encore le sociologue est-il quelque peu connu — ne sait-on pas qu'il a écrit les *Prolégomènes* ? — mais le pédagogue, lui, est totalement inconnu. Qui sait que c'est dans la sixième section de ces *Prolégomènes* qu'Ibn Khaldoun traite des Sciences et de l'Enseignement ?

Jamais, hélas, la parole de Gustave Thibon n'a été aussi vraie : « la Renommée a des ailes rapides, mais elle vole au ras du sol ! » (2).

Quelle prodigieuse figure est pourtant ce grand aventurier de l'Esprit ! Quelle vision d'aigle est la sienne ! Que puissantes sont les mains qui ont su édifier le monument des *Prolégomènes* ! Ayant parcouru le monde arabe en tous sens, tel le Roi sur le damier du jeu d'échecs, ayant suivi le développement du Destin Arabe, lui seul pouvait « voir » — cinq siècles avant Auguste Comte — les grands traits de la Dynamique sociale. De quel œil regarderait-il aujourd'hui la prodigieuse ébullition de notre monde ? Et que ne pourrait-il nous dire ? Certainement pas autre chose que ce qu'il écrivit au quatorzième siècle, du fond d'un manoir de l'Oranie, dont les ruines se voient encore sur la rive gauche de la haute Mina à trente-cinq kilomètres au Sud-Ouest de Tiaret (3). Son style eût été peut-être autre, son accent plus âpre ; il eût mis peut-être plus en relief telle partie plutôt que telle autre, mais l'idée, le message n'eût certainement pas changé !

(1) Cf. Herbert Spencer : *De l'Education intellectuelle, morale, esthétique*, p. 80.

(2) Cf. G. Thibon, *Nietzsch*, p. 13.

(3) Cf. *L'Islam et l'Occident : les Cahiers du Sud* 1947.

De tous les écrivains arabes qui ont traité de l'enseignement et de l'éducation, il est, à notre connaissance, le seul à avoir de la Pédagogie une vision claire, précise, scientifique même. Les Frères de la Pureté, Gazzali, le fils de l'Imam Sahnoun et tant d'autres, se sont toujours contentés de donner aux maîtres force préceptes moraux et principes théologiques sur l'attitude qu'ils doivent observer vis-à-vis de l'élève, de citer les versets coraniques et traditions du Prophète touchant la nécessité d'inculquer à l'enfant le culte de la Science, la piété et autres principes de la morale islamique, la nécessité aussi de l'initier aux sciences religieuses et profanes en faveur à leurs époques; mais jamais ils n'ont dit un mot des méthodes. Seul Ibn Khaldoun a abordé les problèmes de la pédagogie avec une vision systématique : éducation morale, éducation intellectuelle, éducation technique, éducation esthétique. Seul, il peut dire : « J'ai essayé de fournir l'instrument qui permette aux maîtres « d'apprendre à apprendre » (1) parce que seul il a fixé, en toute lucidité, un programme à l'éducation et assigné à chaque discipline la place qu'elle doit occuper au sein de ce vaste programme. Un principe le guide dans la classification des disciplines qu'il propose : la distinction de ce qui est « naturel » à l'homme et de ce qui vient par « institution et tradition ». Les disciplines dites « naturelles », c'est-à-dire celles qui découlent de la « nature » de l'homme — au sens aristotélicien du terme — sont évidemment les disciplines réflexives, philosophiques : l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, l'optique, l'astronomie, la physique, la logique et la métaphysique. Les disciplines « moins naturelles » sont les prescriptions religieuses et morales du Coran et de la Sounna, l'éducation littéraire, la rhétorique, la poésie...

Certains commentateurs des « Prolégomènes » se sont étonnés de « l'esprit novateur » dont fait preuve Ibn Khaldoun quand il « ose » donner aux disciplines réflexives le pas sur les disciplines traditionnelles et religieuses. Ils ne s'attendaient pas à cette audace chez un homme qui a vécu dans l'obscur Moyen Age, dans « cette nuit qui a arrêté la civilisation pour mille ans » (2).

Leur surprise, si elle s'explique, ne se justifie pourtant pas. Il suffit, en effet, de replacer Ibn Khaldoun dans son « Climat », j'entends cette fièvre pétulante rationaliste mo'tazilite — pour laquelle le païen Socrate était le « Cheikh », le sage d'Ionie — ce culte de la Raison qu'El Farabi et les Frères de la Pureté et Ibn Rachd ont propagé comme des apôtres; l'on comprendra alors qu'Ibn Khaldoun n'est pas une exception dans la tradition de la Pensée islamique : c'est un soldat parmi d'autres soldats d'une même phalange. Là réside le secret de son rationalisme, de son modernisme : toute pensée vivante est moderne !

On comprend maintenant que, sociologue averti, il ait mis sa vaste expérience des hommes au service de son rationalisme pédagogique, que les disciplines, quelles qu'elles soient, n'aient de prix à ses yeux que dans l'exacte mesure où elles forment le jugement, qu'il combatte avec véhémence cette éducation qui charge la mémoire de fardeaux trop lourds, qu'il traque sans arrêt le verbalisme, qu'il clame que le formalisme logique, le jargon technique ne sont pas là « science », ni la vraie pâture de la raison ! L'on comprend qu'esquissant un rapide parallèle entre les méthodes d'enseignement en faveur à son époque en Andalousie, à Tunis et en Orient,

(1) Cf. Dewey : Democracy and Education.

(2) Renan.

ses sympathies aillent à celles qui maintiennent « vive » la flamme de l'Intelligence, celles qui donnent au regard plus d'acuité, plus de pénétration, celles qui rendent l'esprit capable de transpercer le voile des mots pour étreindre les réalités mêmes : « Si l'on compare, dit-il, l'homme de la ville avec celui du désert (nomade), on remarquera chez le premier un esprit rempli de pénétration, de sagacité; cela est même au point que l'homme des champs se croit inférieur « en nature » et en intelligence au citadin. Il se trompe cependant, la supériorité de celui-ci provient de la parfaite acquisition de facultés qui lui facilitent l'exercice des arts, ainsi que de l'observation des convenances imposées par les usages et habitudes de la vie sédentaire; chose dont l'homme du désert n'a aucune idée... Nous avons connu des bédouins dignes du premier rang par leur intelligence, leur bon jugement et la belle organisation de leur esprit : ce qui distingue l'esprit du citadin, c'est tout simplement l'éclat que la faculté **d'exercer les arts et de les enseigner lui a communiqué** ».

Ainsi donc, les meilleures méthodes pédagogiques sont celles qui permettront au jugement de se former et de s'exercer, à la raison, « qui se repaît de vérités », de s'approfondir sans cesse : ici Ibn Khaldoun, une fois de plus, annexe littéralement toute la conception dynamique de la Raison qu'a esquissée avant lui El Farabi dans sa « Théorie des dix intellects ». Ibrahim Madkour, un auteur égyptien contemporain, a consacré toute une thèse de doctorat à El Farabi. Il n'a malheureusement pas fait l'effort de sympathie et d'intuition qui lui eût permis de voir à travers le jargon d'El Farabi non pas dix intellects figés et séparés, mais l'épanouissement d'une seule et même Raison, d'une Raison qui s'approfondit sans cesse par mutations successives ou maturation graduelle. Avec l'apport d'El Farabi et grâce à lui, la Pédagogie d'Ibn Khaldoun s'achève en se transformant en une grandiose épistémologie ! Nous débouchons dans un Rationalisme ouvert, un Sur-rationalisme comme dirait le Grand Bachelard. La Raison n'est plus une réalité figée mais une conquête : une conquête de la Pédagogie quand elle est compréhensive et vivante.

Voilà pourquoi sonne comme un glas cette expression qu'emploie Ibn Khaldoun, au sujet des pays dont l'enseignement s'est sclérosé : « il y a rupture de la chaîne de l'Enseignement ». De quelle chaîne s'agit-il ?

Ici, nous touchons un point capital de sa Pédagogie par lequel elle se soude à sa sociologie et en devient une pièce maîtresse. Il y aurait toute une thèse à développer sur ce thème : « Pédagogie d'Ibn Khaldoun, moteur de la Sociologie ».

Oui, en vérité, la Pédagogie d'Ibn Khaldoun, loin d'être un appendice rattaché sans rime ni raison à ses « Prolégomènes » — comme l'affirme Joma'Lofti, un autre écrivain égyptien contemporain, dans son livre : « Histoire de la Philosophie Arabe » — est au contraire le véritable moteur de la sociologie du Grand Tunisien.

L'on sait qu'il divise les races humaines en deux catégories fondamentales : les nomades et les Citadins. Or, ce qui caractérise à ses yeux ces derniers, c'est qu'ils cultivent les arts et les industries de toutes sortes. L'épanouissement de ces arts et industries élève ceux qui les cultivent à un cercle de vie supérieure. Le propre de la connaissance étant d'être enseignée, comme le disait Aristote, c'est l'enseignement qui, maintiendra toujours vivante, cette tradition toujours créatrice. C'est cela même qu'Ibn Khaldoun nomme « Chaîne de l'Enseignement ! : C'est la tradition vivante qui fait toujours bouler de neige, parce que, continuellement enrichie par l'apport de tous les Grands Esprits qui ont, tour à tour, exploré l'Inconnu.

Que la chaîne de l'enseignement vienne donc à se briser, l'enseignement lui-même se sclérosera, se dégradera en recettes figées et mortes : du même coup s'éteindra la Flamme sacrée, périliteront les arts et les industries, se figera la Société entière. C'est exactement le tableau que nous offre l'Orient décadent : la mystique se dégrade en charlatanisme de Zaouias, les arts en lamentables recettes d'où l'âme a fui, la poésie en jonglerie verbale, la Pensée... N'en parlons pas : il n'y en a plus. On redoute par dessus tout l'Esprit, ses audaces et ses Ferveurs...

Telle est l'inspiration profonde de la pédagogie d'Ibn Khaldoun. Ne pouvant entrer dans le détail de ses arcanes, j'ai dû me contenter de mettre en relief le véritable enthousiasme qui l'anime, la foi pédagogique qui en constitue la « substantifique moelle ». Les esprits forts — et Dieu sait s'il y en a — trouveront sans doute qu'il faut beaucoup de naïveté pour croire que la pédagogie remplira ces grandioses desseins, ces vastes espérances... C'est qu'ils n'ont jamais connu cette joie, cette ivresse qu'éprouve l'éducateur conscient de la grandeur de sa tâche, quand, abandonnant la routine, il cherche à faire de son action le plus beau des poèmes !

MAHJOUB BEN MILAD,

Professeur agrégé à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Tunis.

STATISTIQUE DES EXAMENS

SESSION DE JUIN 1949

NATURE DES EXAMENS	ASPIRANTS							ASPIRANTES							Total Général
	Fran.	Mus.	Isr.	Ital.	Malt.	Div.	Totaux	Fran.	Mus.	Isr.	Ital.	Mal.	Div.	Totaux	
Certif. d'Etudes Primaires.Elém. Reçus	1.055	4.250	339	359		73	6.076	759	163	324	248		38	1.532	7.608
	615	1.512	163	165		40	2.495	520	87	164	147		24	942	3.437
Certificat de Fin d'Etudes Primaires des Ecoles franco- arabes de filles Reçus								2	124					126	126
								1	82					83	83
Brevet d'Etudes du 1 ^{er} Cycle du Second Degré Reçus	300	216	71	19		13	619	441	27	69	17		4	558	1.177
	87	122	30	5		5	249	122	12	22	4		1	161	410
Certificat d'Apti- tude Profession- nelle Reçus	50	86	29	31		2	198	37	3	37	20			97	295
	29	36	16	14		1	96	9	0	15	4			28	124
Certificat de Fin d'apprentissage Reçus	15	86	8	15		3	127	91	52	80	45		1	268	395
	9	30	3	12		1	55	41	24	37	16			118	173
Brevet d'enseigne- ment Industriel Reçus								16		35	7			58	58
								10		15	3			28	28

NATURE DES EXAMENS	ASPIRANTS							ASPIRANTES							Total Général
	Fran.	Mus.	Isr.	Ital.	Mal.	Div.	Total	Fran.	Mus.	Isr.	Ital.	Mal.	Div.	Total	
Brevet d'Enseignement Commercial (1 ^{er} degré)	20	8	23	6		1	58	33	1	37	14		1	86	144
	5	4	7	3		1	20	13		26	6			45	65
Brevet d'Enseignement Commercial (2 ^e degré)	1	1	1				3	2		3	1			6	9
											1			1	1
Diplôme de 3 ^e année du Collège Emile-Loubet	109	21	24	31		6	191								191
	50	12	12	12		3	89								89
Diplôme de Fin d'Etudes du Collège Emile-Loubet	27	1	4	1			33								33
	16		3				19								19
Certificat d'Arabe	14		3	1			18	7		2				9	27
Dialectal	2						2			2				2	4
Brevet Élémentaire	1	321				1	332	2						2	334
d'Arabe	1	163				5	169	2						2	171
Diplôme Supérieur		46					46								46
d'Arabe		4					4								4

NATURE DES EXAMENS	ASPIRANTES							ASPIRANTS							Total Général
	Fran.	Mus.	Isr.	Ital.	Malt.	Div.	Total	Fran.	Mus.	Isr.	Ital.	Malt.	Div.	Total	
Examen de la Kal- dounia Prés. Reçus		71 11					71 11								71 11
Diplôme de Fin d'Etudes du Collè- ge Sadiki Prés. Reçus		59 28					59 28								59 28
Concours de recru- tement des élèves- maîtres et élèves- maîtresses (section française) Prés. Reçus	37 13	8 2	3 1				48 16	37 14	3 1	5 1				45 16	93 32
Concours de recru- tement des élèves- maîtres et élèves- maîtresses (section bilingue) Prés. Reçus		81 8					81 8		34 8					34 8	115 16
Certificat d'Aptitu- de Pédagogique Prés. (langue française) Reçus	50 28	57 11	11 4				118 43	114 48		14 5				128 53	246 96
Certificat d'Aptitu- de Pédagogique Prés. (langue arabe) Reçus		173 75					173 75								173 75

STATISTIQUE DES EXAMENS DU BACCALAUREAT

SESSION DE JUIN 1949

SÉRIES	INSCRITS						PRESENTS						REÇUS						%
	F	M	Is.	It.	Tx		F	M	Is.	It.	Tx		F	M	Is.	It.	Tx		
A	51	1	2	—	54		50	—	2	—	52		23	—	2	—	25		46 %
B	196	11	33	2	242		190	10	31	2	233		49	4	7	1	61		26 %
C	64	4	2	—	70		61	4	2	—	67		13	2	1	—	16		24 %
Mod.	409	169	105	5	688		384	150	102	5	641		97	37	26	—	160		25 %
Tech.	19	4	—	—	23		18	4	—	—	22		4	1	—	—	5		23 %
Totaux de la 1 ^{re} partie	739	189	142	7	1.077		703	168	137	7	1.015		186	44	36	1	267		26 %
Philo.	261	91	42	4	398		251	77	36	4	368		82	21	12	1	116		31 %
Sc. Exp.	45	16	6	—	67		44	14	6	—	64		16	9	1	—	26		40 %
Math.	102	26	17	2	147		101	26	16	2	145		38	8	7	—	51		35 %
Math. et Tech.	5	—	—	—	5		5	—	—	—	5		4	—	—	—	4		80 %
Totaux de la 2 ^e partie.	413	133	65	6	617		401	117	58	6	582		140	38	20	1	199		34 %
Totaux 1 ^{re} et 2 ^e parties	1.152	322	207	13	1.694		1.104	285	195	13	1.597		326	82	56	2	466		29 %

STATISTIQUE DES EXAMENS DE LICENCE ET CAPACITE EN DROIT
SESSION DES 14 ET 15 JUIN 1949

SESSION SPECIALE		CANDIDATS					CANDIDATES					Total Général
		Fr.	Mus.	Isr.	Div.	Total	Fr.	Mus.	Isr.	Div.	Total	
Lic. I	Présentés Admis	4	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Lic. II	Présentés Admis	10	»	»	»	10	»	»	»	»	»	»
Lic. III	Présentés Admis	4	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»
Cap. I	Présentés	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	4
Cap. II	Présentés Admis	2	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
SESSION NORMALE		NEANT					NEANT					Total Général
Lic. I	Présentés Admissibles Admis	39 15 10	21 3 2	5 3 3	3 1 3	68 22 15	20 4 2	» » »	» » »	» » »	20 4 2	88 26 17
Lic. II	Présentés Admissibles Admis	27 14 8	10 3 1	9 5 5	3 3 3	49 25 17	15 10 9	1 » »	3 » »	» » »	19 35 9	68 35 26
Lic. III	Présentés Admissibles Admis	3 2 2	» » »	» » »	» » »	3 2 2	» » »	» » »	» » »	» » »	» » »	3 2 2
Capac. I	Présentés Admissibles Admis	15 2 2	2 » »	2 1 1	» » »	17 3 3	3 1 »	» » »	» » »	» » »	3 1 »	20 4 3
Capac. II	Présentés Admissibles Admis	3 1 1	» » »	» » »	» » »	3 1 1	2 2 1	» » »	» » »	» » »	2 2 1	5 3 2
TOTAL DES PRESENTES : Candidats : 160 Candidates : 44		TOTAL DES ADMISSIBLES : Candidats : 53 Candidates : 17					TOTAL DES ADMIS : Candidats : 40 Candidates : 12					70

STATISTIQUE DES EXAMENS DE LICENCE D'ARABE

DIPLOME SUPERIEUR D'ARABE ET VALIDATION DE STAGE EN PHARMACIE

SESSION DE MAI-JUIN 1949

	Fr.	Mus.	Isr.	Div.	Total	Fr.	Mus.	Isr.	Div.	Total	Total Général
Stage en Pharmacie											
	Présentés	4	1	2	»	7					11
	Admissibles	4	»	2	»	6					10
	Admis	4	»	1	»	5					2
Etudes Littéraires Générales											
	Présentés	3	8	»	»	11					32
	Admis	2	5	»	»	7					18
Philologie Arabe											
	Présentés	»	1	»	»	1					2
	Admissibles	»	1	»	»	1					2
	Admis	»	1	»	»	1					2
Littérature Arabe											
	Présentés	1	1	»	»	2					3
	Admissibles	»	1	»	»	1					1
	Admis	»	1	»	»	1					1
Etudes Pratiques											
	Présentés	1	5	»	»	6					6
	Admissibles	»	1	»	»	1					1
	Admis	»	»	»	»	»					»
Diplôme Supérieur d'Arabe											
	Présentés	»	46	»	»	46					46
	Admissibles	»	5	»	»	5					5
	Admis	»	4	»	»	4					4

STATISTIQUE DES EXAMENS
DE LA SECTION DES ETUDES SCIENTIFIQUES

SESSION DE MAI 1949

P R E S E N T E S

	CANDIDATS					CANDIDATES					Total
	Fr.	Mu.	Is.	Div.	Total	Fr.	Mu.	Is.	Div.	Total	Général
P. C. B.....	26	13	17	2	58	5	—	2	—	7	65
S. P. C. N.....	—	1	—	—	1	2	—	—	1	3	4
M. P. C.....	3	—	1	1	5	1	—	1	1	3	8
Math. Gén.....	10	7	2	1	20	6	—	3	—	9	29
TOTAL.....	39	21	20	4	84	14	—	6	2	22	106

A D M I S

P. C. B.....	11	10	10	2	33	1	—	—	—	1	34
S. P. C. N.....	—	1	—	—	1	—	—	—	—	0	1
M. P. C.....	2	—	—	—	2	—	—	—	—	0	2
Math. Gén.....	1	3	1	1	6	2	—	—	—	2	8
TOTAL.....	14	14	11	3	42	3	0	0	0	3	45

TROISIEME PARTIE

Renseignements
statistiques

ARCHIVES GÉNÉRALES

I. — BAROMETRE ECONOMIQUE

BAROMETRE ECONOMIQUE DE LA TUNISIE (Etabli par le Service Tunisien des Statistiques)

I. — RAVITAILEMENT	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1938	1947	1948		1938	1949	1938	1949	1938	1949
Volailles (en tonnes)	37	38	32		29	38	28	34	38	44
Poissons (en tonnes)	365	479	530		330	665	428	629	403	476
Fruits (en tonnes)	1.571	2.176	1.841		389	552	1.482	1.563	2.087	3.084
Légumes (en tonnes)	2.970	4.253	4.764		4.325	5.145	3.297	5.119	3.570	4.882
Oeufs (en milliers)	552	230	193		543	150	570	134	582	111
II. — VIANDE	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1938	1947	1948		1949	1949	1949	1949	1949	1949
Etat des abatages effectués à Tunis (en tonnes)	543	574	550		528	642	642	512		
III. — PRODUCTION MINIERE	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1947	1948			1949	1949	1949	1949	1949	1949
Production	33.283	48	58.005	Indice	Product	Indice	Product	Indice	Product	Indice
Fer (minéral) en tonnes.....	1.638	62	1.800	84	48.057	71	71.055	103	55.087	80
Piomb (minéral) en tonnes.....	146.304	86	155.308	69	160.552	83	2.342	89	1.642	62
Phosphates de chaux (en tonnes).....	450	365	410	92	597	95	157.266	92	88.310	52
Zinc (minéral) en tonnes.....	—	75	—	348	—	506	624	529	503	426
Indice général de la production minière (Base 100 en 1938)	—	—	—	89	—	89	—	98	—	61 (3)
IV. — ARRIVAGES DE CHARBON	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1938	1947	1948		1949	1949	1949	1949	1949	1949
(en tonnes)	19.836	23.854	19.282		42.934	5.301	5.301	1.176		
V. — ENERGIE ELECTRIQUE	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1938	1947	1948		1938	1949	1938	1949	1938	1949
Production aux bornes (en milliers de Kwh émis)	5.585	9.119	10.580		5.112	9.980	5.001	10.311	5.069	10.855
VI. — PECHE (Quantités débarquées en tonnes).	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1938	1947	1948		1938	1949	1938	1949	1938	1949
Pêche côtière	365	327	338		299	405	1.282	375	683	361
Pêche au chalut	237	235	296		256	254	42	105	39	150
Pêche des éponges	9,5	9,1	7,9		0,6	0,5	3,0	5,2	9,0	10,2
VII. — INDICES DES PRIX (Base en 100 en 1940).	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1947	1948			1949	1949	1949	1949	1949	1949
Indice général des prix de gros.....	773	1.156			1.469	1.483 (2)	1.483 (2)	1.492		
Indice général des prix de détail.....	914	1.371			1.603	1.609 (2)	1.609 (2)	1.696		
VIII. — MOUVEMENT DES NAVIRES	MOYENNE MENSUELLE				MAI		JUIN		JUILLET	
	1938	1947	1948		1938	1949	1938	1949	1938	1949
Tonneaux de jauges nettes (en milliers)	402	203	249		422	349	348	286	418	280
Entrées (et sorties)										

(1) Chiffres non parvenus

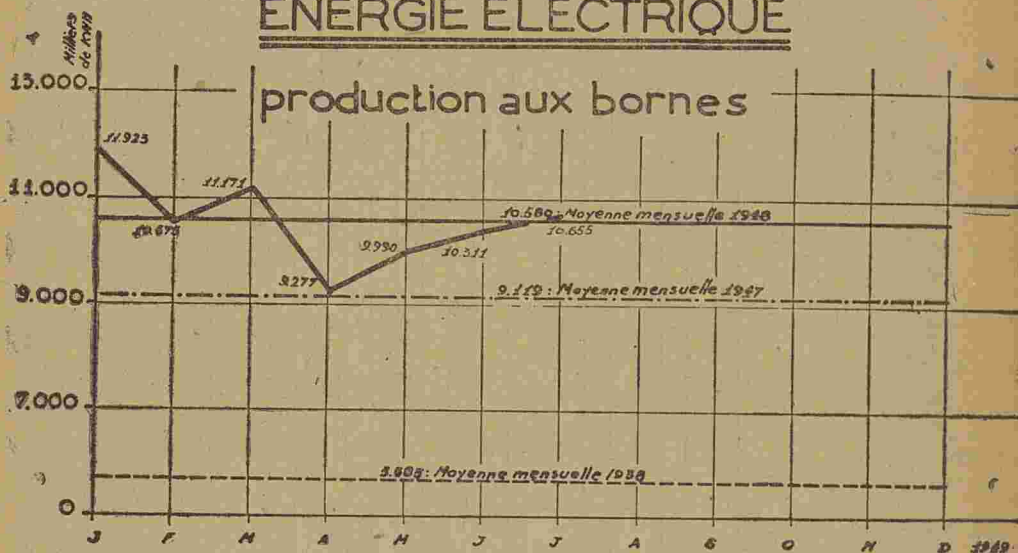
(2) Augmentation due à la hausse des prix du thé et du café.

(3) Baisse due aux congés payés.

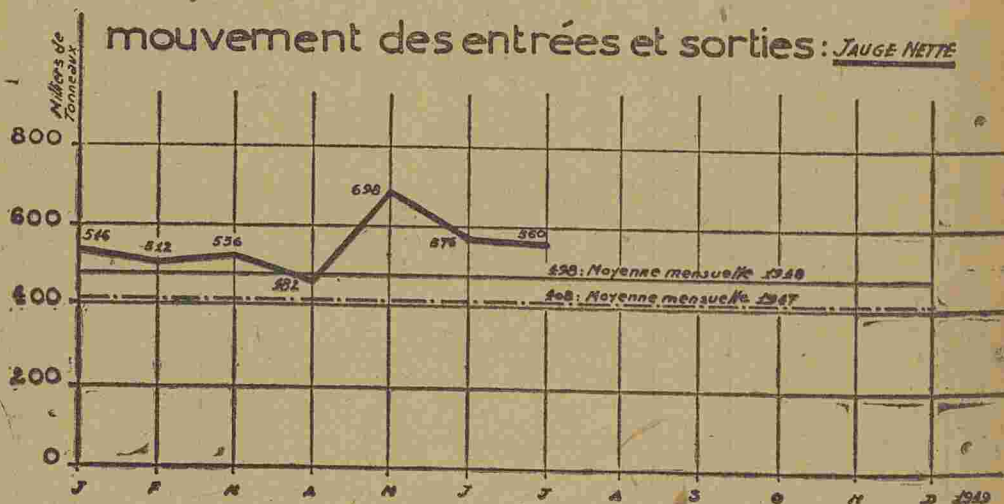
BAROMETRE ECONOMIQUE DE LA TUNISIE

Etabli par le Service Tunisien des Statistique

ENERGIE ELECTRIQUE

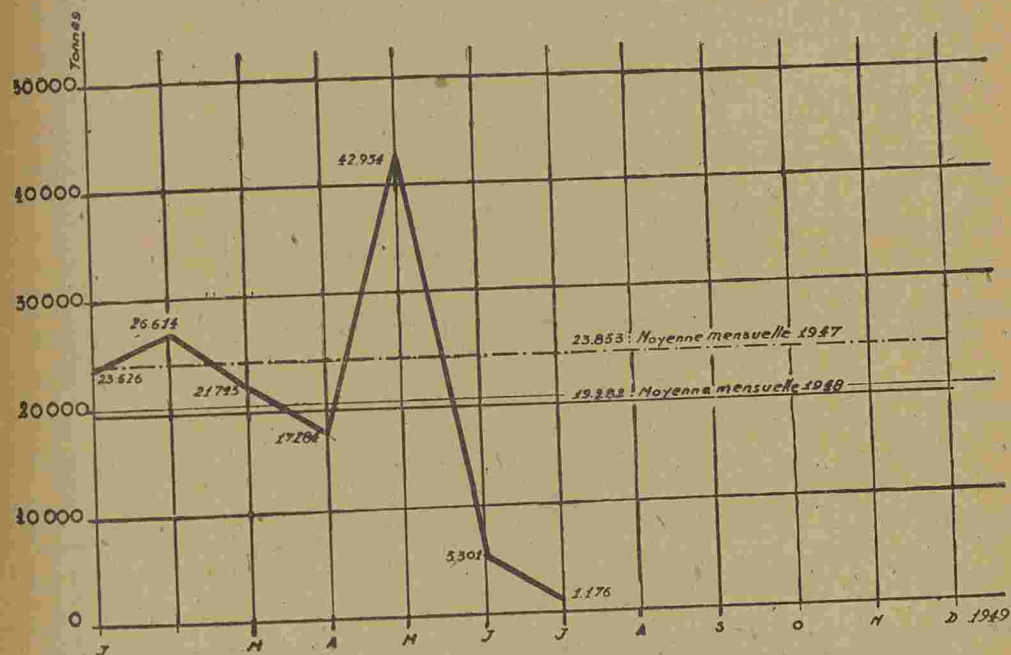


MOUVEMENT DES NAVIRES



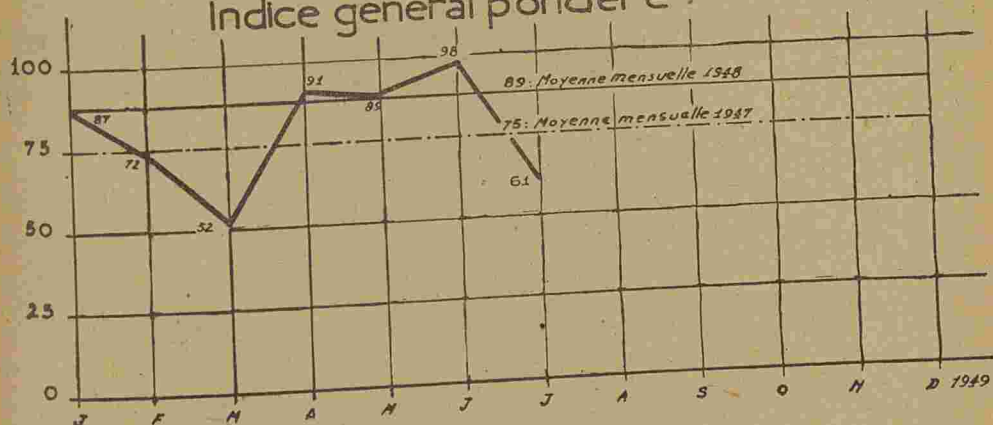
ARRIVAGES DE CHARBON

quantités Importées

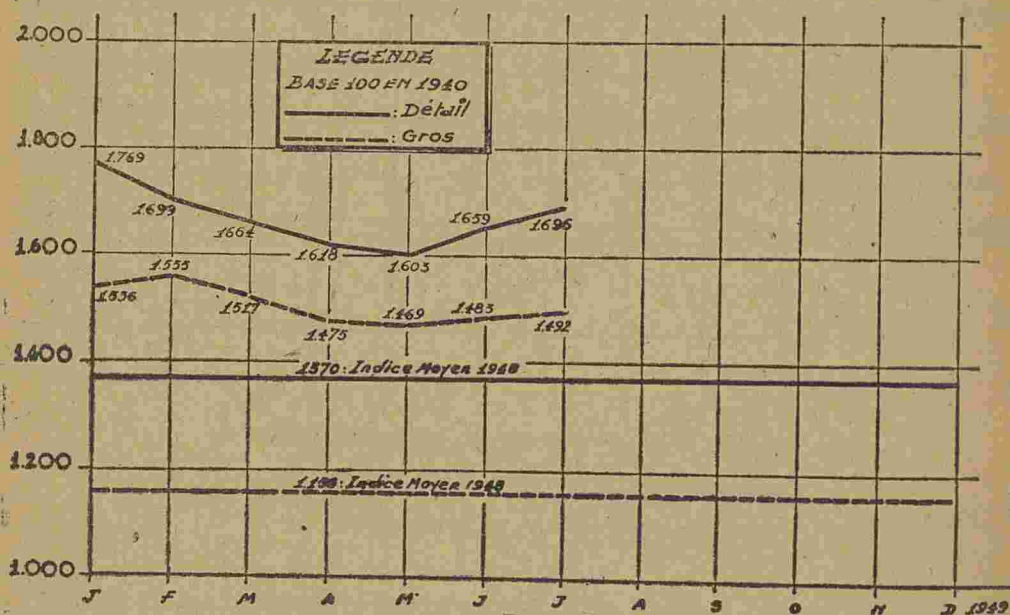


PRODUCTION MINIERE

Indice général pondéré



INDICES DES PRIX



PLUVIOMÉTRIE**RELEVÉ PLUVIOMETRIQUE****DU 1^{er} AU 31 AOUT 1949**Colonne A : Pluies relevées du 1^{er} au 31 août 1949.

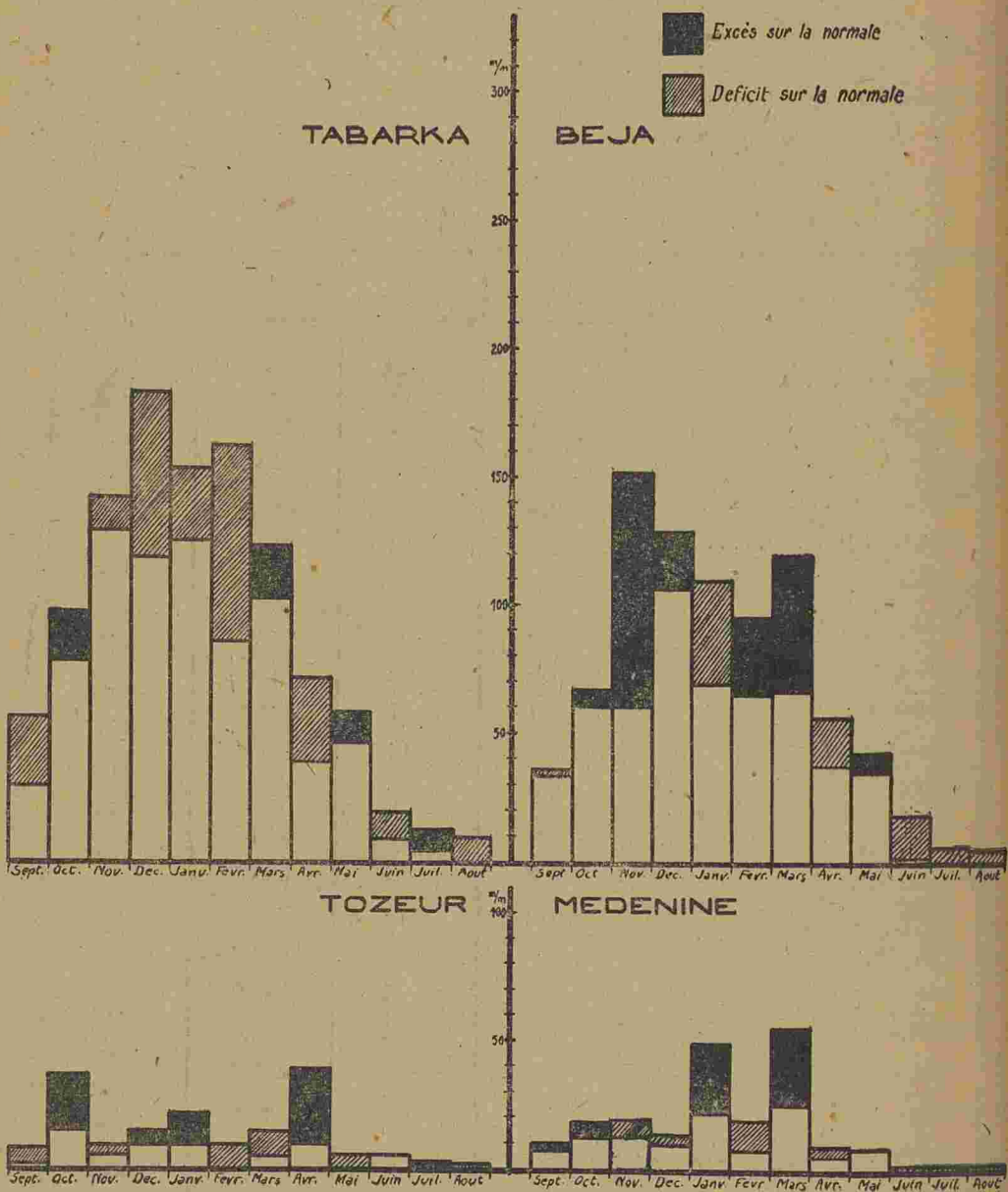
» B : Valeurs normales.

» C : Pluies relevées du 1^{er} septembre 1948 au 31 août 1949.

» D : Valeurs normales.

	A	B	C	D
Tabarka	0,0	9	825,2	1.025
Mateur	0,0	—	536,6	—
Béja	gttes	5	745,2	622
Téboursouk	0,0	7	698,5	549
Medjez-el-Bab	5,3	6	546,8	405
Souk-el-Arba	gttes	5	566,8	449
Tunis	0,6	6	615,4	442
Nabeul	1,0	—	517,0	—
Grombalia	3,7	7	693,1	487
Zaghouan	gttes	14	706,5	513
Le Kef	0,0	16	837,1	525
Maktar	gttes	18	716,5	501
Thala	9,0	20	667,7	465
Kasserine	0,0	—	353,9	—
Kairouan	1,4	9	482,0	288
Sousse	3,0	6	423,9	319
El-Djem	0,0	4	578,4	268
Sfax	0,0	2	429,5	202
Gabès	0,0	3	241,6	172
Djerba	0,0	1	218,3	212
Zarzis	0,0	—	329,0	—
Médenine	gttes	1	184,5	137
Tozeur	gttes	1	—	93
Ghadamès	—	—	—	—

PLUIES MENSUELLES depuis le debut de l'ANNEE AGRICOLE 1948-49



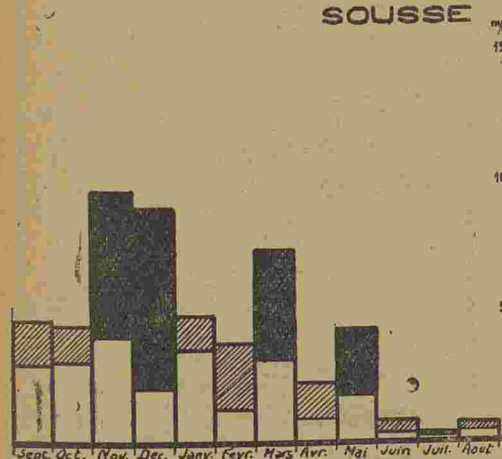
TUNIS

LE KEF



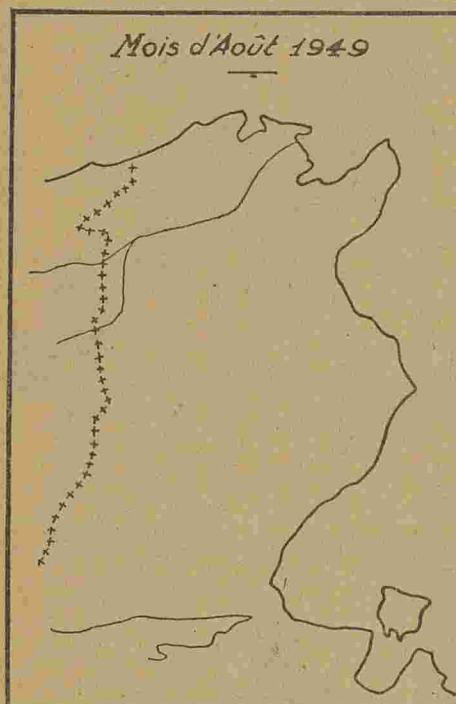
SOUSSE

SFAX

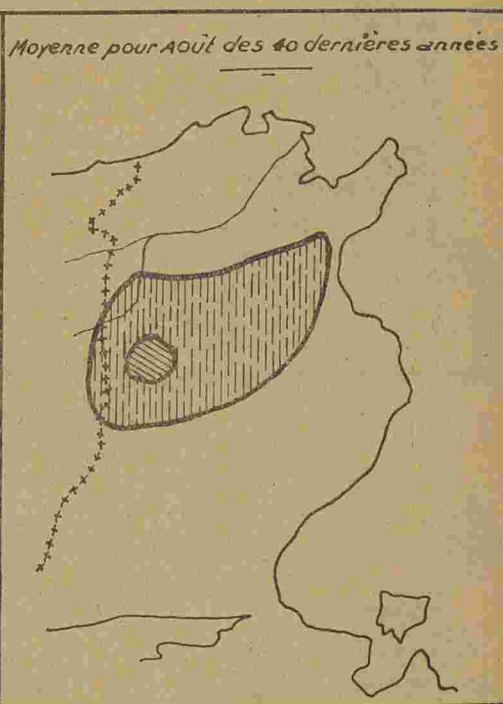


PLUIES

Mois d'Août 1949



Moyenne pour Août des 40 dernières années



De 0 à 10 mm



De 10 à 20 mm



De 20 à 40 mm



De 40 à 60 mm

SITUATION AGRICOLE DU MOIS DE JUILLET 1949

Les conditions météorologiques du mois de juillet ont été caractérisées par une température moyenne de 26° 18, soit légèrement supérieure à la moyenne.

Les températures extrêmes ont été de 40° 2 pour les maxima et de 17° 5 pour les minima.

La pluviométrie a été supérieure à la moyenne sur presque tout le territoire tunisien. Les principales précipitations ont été les suivantes :

— Kroumirie-Nefzas	8 mm.
— Béjaoua-Mogods	7 mm.
— Vallée moyenne Medjerdah	16 mm. 6
— Vallée basse Medjerdah	12 mm. 4
— Région de Tunis	11 mm. 9
— Cap-Bon	31 mm. 2
— Sahel de Sousse	7 mm. 2
— Steppes basses septentrionales	17 mm.
— Steppes hautes	10 mm. 2

Des chutes de grêle ont été enregistrées à Sfax et à Siliana. Elles ont causé des dégâts aux oliviers et arbres fruitiers, mais assez localisés.

—x—

La moisson est pratiquement terminée sur l'ensemble du territoire. La moisson des blés se poursuit à Gafsa, Kasserine et dans les Hauts-Plateaux où elle a été retardée par l'insuffisance de matériel et de main-d'œuvre.

Les battages se poursuivent, soit à la batteuse, soit aux bêtes. Dans la région du Cap-Bon, les pluies de fin du mois ont un peu gêné les battages.

Les rendements sont moyens en culture européenne; en culture tunisienne, ils sont faibles et quelquefois nuls (Mogods).

La récolte des légumineuses a donné des résultats généralement assez bons, tant en fèves qu'en pois-chiches.

La récolte des fourrages, très abondante, a été mise en meules ou pressée. De très importantes réserves pour l'alimentation du bétail ont été constituées du Nord au Sud.

Dans le Centre et le Sud, les cactus sont en bon état de végétation.

La végétation de la vigne est excellente. Les chaleurs de juin et juillet commençaient à faire leur effet, mais les pluies de fin juillet ont rétabli la situation. La récolte s'annonce bonne.

La récolte des muscats et des vignes à raisin de table a commencé. Les jeunes plants poussent vigoureux, ce qui permettra le greffage dans de bonnes conditions.

Dans l'ensemble, l'état de végétation des olivettes est excellent et la récolte s'annonce abondante. Dans la région de Gafsa, la récolte s'annonce supérieure à la précédente. Dans la région de Sfax, des attaques de teigne ont provoqué d'importantes chutes d'olives et la récolte en serait diminuée de 60 à 65 %, d'après les prévisions des agriculteurs. Quelques attaques de psylle ont été enregistrées à Nabeul et Djerba. Dans la région de Sousse, la grêle a causé d'importants dégâts sur 1.000 pieds d'oliviers.

L'état de végétation des agrumes est satisfaisant. La chute de fruits, qui s'est produite en juin, est arrêtée.

Dans la région de Nabeul, les plantations de clémentines et de maltaises ont souffert du vent, alors que les « meski » ont très bien résisté. Une attaque de teigne sur les citronniers a été enregistrée dans la région de Grombalia.

La récolte des abricots est partout terminée; elle a été moyenne. Les pêches tardives sont atteintes par la cératite. A Sfax, la récolte des amandes en sec a commencé.

La récolte des fruits à pépins est en cours.

La récolte des dattes s'annonce inférieure à celle de l'année dernière, qui était d'importance supérieure à la normale. La diminution portera principalement sur les dattes communes.

Les légumes d'été sont très abondants. Dans la région de Nabeul, des attaques de noctuelles et de vers gris, sur les piments en particulier, ont été enregistrées. A Sfax, les cultures de melons et pastèques ont été gravement endommagées par la coccinelle.

Les essais de culture de ricin effectués à Djelma ont donné de très bons résultats, malgré les semis tardif en juin.

Le lin a donné des rendements bas au Nord de la Dorsale où les cultures à forte végétation ont subi les effets de la rouille. Les rendements ne dépassent pas 5 dans la circonscription de Zaghouan. A Medjez et à Sousse, la récolte est médiocre. Dans le Sud, la récolte est relativement meilleure.

La situation de l'élevage est en général très satisfaisante. Les pâturages se sont maintenus assez tardivement et, par la suite, les chaumes ont constitué un appoint sérieux pour la nourriture du bétail. L'abondance des fourrages, de la paille et le bon état des pâturages incitent les éleveurs.

L'état sanitaire du bétail est bon.

—x—

La situation économique est bonne par suite de l'abondance des récoltes de céréales et de perspectives très favorables de production d'huile et de vin.

Les marchés sont en général bien ravitaillés.

Le prix du bétail est stationnaire ou en hausse.

Les transactions demeurent très peu nombreuses.

En raison des travaux de moisson et de battage, il n'y a pratiquement pas de chômage dans l'agriculture.

SITUATION CEREALIERE

(Toutes quantités exprimées en quintaux)

SITUATION AU 31 JUILLET 1949

MOIS DE JUILLET 1949

RECAPITULATION DEPUIS LE 1^{er} JUIN 1949

	BLE		ORGE	AVOINE	MAIS et SORGHO		BLE		ORGE	AVOINE	MAIS et SORGHO	
	Dur	Tendre					Dur	Tendre				
I. — RESSOURCES.												
1. Stocks de report.....	160.236	571.719	546.455	36.778	"	73.300	304.757	37736,95	"	"	"	"
2. Commercialisation.....	375.540	483.213	388.977	55.561	"	488.976	1.038.100	972564	"	92.339	"	"
3. Importations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Total des ressources.....	535.776	1.054.932	935.432	92.339	"	562.276	1.342.857	1010300,95	"	92.339	"	"
II. — DEPENSES.												
1. Consommation humaine :												
a) Civile :												
— boulangerie	"	67.333	"	"	"	"	58.090	151.863	"	"	"	"
— semoules	31.590	"	"	"	"	"	"	2.000	"	"	"	"
— pâtes	"	1.100	"	"	"	"	"	10.000	"	"	"	"
— produits de régime.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— distributions en grain.....	"	5.000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b) Militaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
2. Consommation animale												
— civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
— militaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
3. Exportations (1).....	"	453.334	228.264	"	"	"	650.829	303132 95	"	"	"	"
4. Semences	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
5. Pertes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Total des dépenses.....	31.590	526.767	223.264	"		58.090	814.692	303132 95				
III. — STOCKS en fin de mois	504.186	528.165	707.168	92.339		504.186	528.165	707168	"	92.339	"	"
Stocks bruts	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"
Quantités bloquées (semences, etc.)	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"
Disponibles	"	"	"	"		"	"	"	"	"	"	"

(1) Voir page suivante.

CAMPAGNE 1949-1950

Les exportations arrêtées au 31 juillet 1949 se décomposent comme il suit :

A) Blé tendre :

1.) Farine à 87%	
31.874 qx en blé.....	36.498
2.) Farine à 82%	
29.956 qx soit en blé.....	36.532
3.) Blé tendre	
α. récolte 1948	313.891
b) récolte 1949	263.908
	<hr/> 577.799
	<hr/> 650.829 qx

B) Orge :

1.) sur l'Angleterre, récolte 1948.....	37.737 qx 95 (1)
2.) sur la France, récolte 1949.....	265.395
	<hr/> 303.132 qx 95

(1) Il a été exporté sur l'Angleterre un total de 440.000 qx. La différence entre 440.000 et 37.737,95 a été imputée sur les tableaux relatifs à la campagne 1947-1948 arrêtée au 31 mai 1949.

3. - MINES ET ÉNERGIE

LES INDUSTRIES MINIÈRES

PLOMB ET ZINC

MINES ET FONDERIES

Mines métalliques. — La production des *Mines de Plomb* a nettement diminué en raison de la mévente des minerais; des difficultés de Trésorerie des Sociétés, et également en raison des congés payés qui ont été donnés dans la plupart des exploitations importantes.

Elle s'est élevée à 1.642 T. contre 2.341,8 en juin.

La Société de Pennaroya n'a pas encore repris ses achats.

Au cours des 7 premiers mois de l'année, la production a atteint 13.790 T. 8 contre 12.702 T. au cours de la période correspondante de l'année dernière.

Elle s'établit comme suit pour les 8 principales mines qui représentent plus de 82 % de la production globale.

	Juillet	Du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} août		Moyenne mensuelle	
		1949	1948	1949	1948
El-Grefa	319 T.	2.943	2.513	363	359
Sidi-Bou-Aouane	240	1.897,7	1.819	275,1	260
Sidi Amor	117	1.612,8	1.498	226,2	214
Djebel-Hallouf	160	1.560	1.870	223	267
Sakiet Sidi Youssef ..	135	978	736	140	105
Djebel Ressas	152	903	728	129	104
Ressas. Touireuf	92	765	665	109	95
Oued Maden	135	712	925	102	132
	1.350	10.971,5	10.754	1.567,3	1.536
Autres mines	292	2.819,3	1.948	402,8	279
Total	1.642	13.790,8	12.702	1.970,1	1.815

Les stocks en fin de mois sur le carreau des mines se sont encore accrus par suite de la mévente.

Ils s'élevaient à 3.817 T. correspondant à 2.367 T. 500 de métal.

La production des *Mines de zinc* a atteint en juillet 1949 477 T. de blende et 26 T. de calamine, contre 576 T. et 48 T. en juin. Au cours des sept premiers mois la production ressort à 3.260 T. de blende et 306 T. de calamine, contre 2.690 T. et 79 T. pendant la période correspondante de l'année dernière.

Elle s'établit comme suit :

Blende :

	Juillet	du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} août		Moyenne mensuelle	
		1949	1948	1949	1948
Sakiet Sidi Youssef...	270	2.131	1.282	305	183
Djebel-Ressas	207	1.489	1.408	213	201
	477	3.260	2.690	518	384

La calamine produite provient uniquement de la Mine du Djebel Azered.

Il n'y a eu aucune livraison de calamine au cours de ce mois.

Les stocks au 31 juillet étaient les suivants :

Blende :

à la mine.....	615 T.
au port de Tunis.....	747 T.
Total.....	1.362 T.

Calamine :

calcinée	52 T.
crue	275 T.
Total.....	327 T.

FONDERIES

Mégrine. — La fonderie de Mégrine a reçu en juillet 700 T. de minerais en provenance de 6 exploitations tunisiennes. Elle n'a reçu aucun minerai du Maroc ou de l'Algérie. Les expéditions ne proviennent que des exploitations appartenant à la Société Minière et Métallurgique de Penarroya, tous autres achats ayant été momentanément suspendus.

Les stocks de minerais en fin de mois s'élevaient à 7.876 T.

La fonderie a produit 1.277 T. de plomb d'œuvre par traitement de 1.727 T. de minerais et 871 T. de plomb doux par raffinage de 988 T. de plomb d'œuvre.

Les expéditions vers la Métropole se montent à 893 T.

Les expéditions vers l'Algérie se montent à 65 T.

Djebel Hallouf. — Cette fonderie a reçu 91 T. de minerais et elle a produit 146 T. de plomb raffiné correspondant à 189 T. de plomb d'œuvre.

Les expéditions vers l'Algérie se montent à 50 T.

Bizerte. — Cette fonderie a reçu 247 T. de minerais. Tout le minerai existant à la fonderie a été grillé et aggloméré. La production de plomb d'œuvre n'a cependant pas commencé au cours du mois.

Les expéditions vers la Métropole se montent à 132 T.

STOCKS

Les stocks en plomb métal dans les fonderies s'élevaient au 31 juillet à 6.544 T. Ils se répartissent comme suit :

Mégrine :

Plomb doux	5.402
Plomb d'œuvre	1.277
Plomb antimonieux	652

Djebel Hallouf :

Plomb doux	961
Plomb d'œuvre	528
Plomb antimonieux	Néant

Bizerte :

Plomb doux	181
Plomb d'œuvre	11
Plomb antimonieux	44

MINES DE FER

La production des mines de fer s'est élevée dans le mois à 55.087 T. contre 71.055 T. en juin. Les mines de Tamera et Djebel Harrech n'ont rien produit au cours du mois.

Depuis le début de l'année, la production atteint 416.330 T. dont 368.882 T. de Djérissa et 43.548 T. de Douaria contre 357.374 T. au cours de la période correspondante de l'année dernière dont 354.174 T. de Djérissa et 3.200 T. de Douaria.

Les exportations ont atteint 72.880 T. dont 65.260 T. de Djérissa et 7.620 T. de Douaria contre 58.842 T. uniquement de Djérissa en juin.

Au 31 juillet, la situation des mines de fer se résume comme suit :

	Production		Différence		Exportation		Différence	
	1949	1948	en +	en —	1949	1948	en +	en —
Djérissa ...	368.882	354.174	14.708	»	416.024	370.456	45.568	»
Douaria ...	43.548	3.200	40.348	»	51.635	8.077	43.558	»
Tamera ...	2.500	Néant	2.500	»	2.500		2.500	»
El-Harrech	1.500	Néant	1.500	»	1.500		1.500	»
	420.330	357.374	59.056		471.659	378.533	93.126	

La répartition des exportations au cours de la période considérée ressortait comme suit :

	DJERISSA	DOUARIA	TAMERA	DJEBEL-HARRECH	TOTAL
Angleterre	230.407	51.635	2.500	1.500	286.042
Italie	31.033				31.033
Hollande	28.346				28.346
Allemagne	55.921				55.921
France	42.905				42.905
Etats-Unis	27.412				27.412
	416.024	51.635	2.500	1.500	471.659

MINE DE PYRITE

La production de la Mine d'Aïn Grich s'est élevée à 650 T. et les exportations à 475 T. soit au total 1.848 T. depuis le début de l'année.
Les stocks sur le carreau de la mine sont évalués à 1.970 T.

AUTRES MINES

Baryte. — La production a été de 267 T. provenant de la Mine de Rhar Ed Debaa : 167 T. et de la Mine de Hammam Djedidi : 100 T.

200 T. de cette production ont été livrées au S.E.R.E.P.T. et 22 T. à la consommation locale.

Fluorine. — Rien à signaler.

Strontianite. — Rien à signaler.

PHOSPHATE DE CHAUX

Production. — La production du mois s'est élevée à 88.310 T. contre 157.266 en juin. Cette baisse de production est due à la période des congés payés qui ont été donnés dans toutes les exploitations. Depuis le début de l'année, elle atteint : 881.121 T. contre 1.101.616 pendant la période correspondante en 1948.

Au 31 juillet, la situation des exploitations de phosphates était la suivante :

	Juillet	du 1 ^{er} janvier au 31 juillet		Différences		Pourcentages	
		1949	1948	en +	en —	en +	en —
Gafsa	67.572	580.614	792.041		211.427		36 %
M'Dilla	9.030	172.689	171.023	1.666		0,1 %	
Kalâa-Djerda	9.771	114.680	126.380		11.700		1 %
Aïn-Kerma ..	1.737	13.138	12.172	966		8 %	
	88.310	881.121	1.101.616		220.495		28,9 %

EXPORTATIONS

En juillet, les exportations se sont élevées à 115.235 T. contre 180.922 T. en juin; depuis le début de l'année, elles atteignent 1.037.514 T., chiffre légèrement inférieur à celui de la période correspondante de l'année dernière (1.045.795 T.).

La répartition est la suivante :

	Juillet	du 1 ^{er} janvier au 31 juillet		Différences		Pourcentage	
		1949	1948	en +	en —	en +	en —
Gafsa	80.348	692.259	674.759	17.500		2,5 %	
M'Dilla	20.436	198.507	194.343	4.164		0,2 %	
Kalâa-Djerda	11.411	128.113	156.723		28.610		22,4 %
Rebiba	3.040	18.635	19.970		1.345		7,2 %
	115.235	1.037.514	1.045.795		8.291		0,8 %

On remarque que les exploitations de Gafsa et de M'Dilla sont légèrement en avance sur l'année dernière.

La répartition des exportations par destination s'établit comme suit :

	Mois de juin	Du 1 ^{er} janvier au 31 juillet
France	29.684	228.675
Etranger	85.551	808.839
	115.235	1.037.514

Les expéditions vers la France au cours du mois de juillet 1949 se répartissent comme suit, par qualité et par exploitation :

	58	63	65	Métall.	TOTAL
Gafsa		2.500	14.018		16.518
M'Dilla			4.790		4.790
Kalaâ-Djerda				5.336	5.336
Rebiba	3.040				3.040
Total	3.040	2.500	18.808	5.336	29.684
Pourcentages	10 %	8,5 %	63 %	18,5 %	100 %

Dans l'ensemble, la répartition est la suivante :

	58	63	65	Métall.	TOTAL
Gafsa	7.585	18.190	54.573	—	80.348
M'Dilla	—		20.436	—	20.436
Kalaâ-Djerda	2.241	—	—	9.170	11.411
Rebiba	3.040	—	—	—	3.040
Total	12.866	18.190	75.009	9.170	115.235
Pourcentages	11,1 %	15,7 %	65,1 %	8 %	100 %

En outre, les livraisons suivantes ont été faites en Tunisie : 5.362 T. par Gafsa à Hyper Reno et 2.594 T. par Aïn Kerma à la S.A.P.C.E.

STOCKS

Au 31 juillet, les stocks dans les ports étaient les suivants :

Sfax :

Gafsa	72.000	
M'Dilla	42.085	
	—	114.085

Tunis :

Kalaa-Djerda	26.924	
Rebiba	444	
	—	27.368

141.453 T.

Sur le carreau des mines, ils atteignaient 1.359.924 T. dont 258.043 de phosphates marchands, à savoir :

Gafsa	237.234
M'Dilla	9.374
K. Djerda	10.677
Aïn Kerma	758
	<hr/>
	258.043 T.

HYPERPHOSPHATES RENO

La production du mois de juillet s'est élevée à 5.288 T. et les exportations à 10.500 T. pour le Brésil.

LIGNITES

Le tonnage extrait en juillet s'est élevé à 1.551 T. contre 3.821 T. en juin. La chute de production est due à la période de congés payés.

Le rendement fond et jour s'est sensiblement abaissé. Il est tombé à 141 kg. contre 200 kg. en juin.

PERSONNEL

Les licenciements dans les Mines de Plomb se sont poursuivis au cours du mois de juillet, en raison de l'obligation des compressions de personnel dues à la mévente des minerais.

L'effectif au 31 juillet était le suivant :

Mines de plomb et de zinc.....	3.654
Autres mines	119
Mines de fer.....	1.653
Phosphates	6.728
Lignites	807

12.961 contre 13.382 en juin

EXPLOSIFS

Stocks au 1^{er} août 1949 :

Berclavite, minusite	5.581 kgs 500
Dynamite	2.577 kgs 500
Chloratés (cheddite)	16.932 kgs 500
Détonateurs	284.531
Amorces électriques	182.160
Cordeau détonant	33.190 M.
Mèche pour mine.....	800.790 M.

La Société d'explosifs « Cheddites » fabrique et vend 60 tonnes environ par mois.

Les stocks en matières premières lui permettent d'assurer la fabrication de 365 tonnes environ, soit six mois de consommation.

Les Sociétés importatrices reçoivent en petites quantités des explosifs de France.

MINES, COMBUSTIBLES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

MOIS DE JUILLET 1949

MINES ET FONDERIES	PRODUC- TION	EXPORTA- TIONS	STOCKS AU 31-7-49		TOTAUX
			Aux Mines	Aux ports ou fonderies	
Mineral de plomb.....	1.642	»	3.817	8.143	11.960
Mineral de zinc.....	503	»	942	747	1.689
Fluorine	0	»	852	»	852
Strontianite	»	»	33		33
Mineral de fer.....	55.087	72.880	30.421	101.193	131.614
Barytine	267	»	44		44
Pyrite de fer.....	650	»	1.970	»	1.970
Phosphate de chaux.....	88.310	115.235	1.359.924	141.453	1.501.377
Hyperphosphate	5.288	10.500		8.475	8.475
Lignite	1.551	»	»	111	111
Plomb doux	1.020	1.140		6.544	6 544
Plomb antimonieux	»	»	»	696	696

COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES

	Briquet- tes	Houille	Fines briq.	Brai	Anthra- cite	Coke métal	Pouss. C. M.	Coke Gaz	Pouss. C. G.	Lignite	Totaux
Entrée	586	»	»	»	1.176	»	»	1.125	»	1.531	4.418
Consommé	2.822	15.062	248	21	571	581	18	968	497	2.723	23.511
Stocks	15.897	37.482	3.792	3.836	7.728	947	132	2.483	741	384	73.422

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

MATÉRIAUX	PRODUCTION	CONSOMMATION	STOCKS au 31-7-49
Ciment normal	15.855 T.	9.600 T.	8.319 T.
Ciment prise à la mer...	1.005 T.	915 T.	1.560 T.
Chaux hydraulique	4.940 T. 050	5.101 T. 930	5.132 T. 350
Plâtre gris	575 T.	544 T. 500	142 T. 400
Plâtre blanc	—	37 T.	24 T. 100
Briques 3 trous.....	1.401.000 Unités	1.157.500 Unités	1.474.500 Unités
Briques 6 trous.....	2.162.600 »	1.444.800 »	3.585.600 »
Briques 12 trous.....	22.960 »	17.200 »	12.500 »
Briques pleines	119.550 »	115.800 »	126.700 »
Tuiles	8.948 »	84.816 »	361.322 »
Hourdis	207.180 »	403.000 »	193.100 »

MOIS DE JUILLET 1949		La Goulette	S. E. A.	Béja	Sousse	Sfax	Gabès	Gafsa
Puissance installée (kw.)		37.800	430	170	4.950	4.502	265	450
Pointe mensuelle (kw.)		20.700	230	75	1.550		190	136
Production mensuelle aux bornes des génératrices (kwh)		9.371.000	19.428	1.024	519.303	645.385	52.880	47.210
Production mensuelle aux bornes des Centrales KWH		8.855.304	16.857	833	497.553	618.428	50.441	45.400
Consommation mensuelle charbon { spécifique	Tonnes..... Grammes.....	4.478.300 477						
Consommation mensuelle lignite { spécifique	Tonnes..... Grammes.....	1.391.000 148						
Consommation mensuelle gas-oil et Diesel-oil { spécifique	Tonnes..... Grammes.....		6.237	0.437	129.961	204.280	19.365	15.200
Consommation mensuelle de fuel-oil spécifique	Tonnes..... Grammes.....	1.146.000 148	321	426	294	316	367	322
Energie reçue de La Goulette C.T.T. (kwh.)			147.895	49.839				

b) DISTRIBUTION (juillet 1949)

	TUNIS	BIZERTE
Energie reçue de La Goulette à 10.000 volts KWH.....	2.231.850	231.470
Energie émise sur le réseau.....KWH.....	1.887.572	220.260
Pointe mensuelle.....KW.....	5.800	600

N. B. — Les consommations spécifiques sont prises par rapport à la production mensuelle aux bornes des génératrices.

MOUVEMENT DES PORTS

1. — IMPORTATIONS JUILLET 1949

Analyse par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE DES MARCHANDISES										
PORTS	MARCHANDISES	Cabotage Tunisien	France	Algérie	Italie	Portugal	Hollande	Suède	U.S.A.	Totaux
Tunis-Goulette...	Marchandises générales	1.202	15.123	9.489	543	46	37	35	868	27.343
	Charbons	7.019		1.962						1.962
	Combustibles liquides			3.197						10.216
	Totaux.....	8.221	15.123	14.648	543	46	37	35	868	39.521
Bizerte	Marchandises générales	609	1.278							1.887
	Combustibles liquides	1.416	4.927							6.343
	Totaux.....	2.025	6.205							8.230
	Marchandises générales	726	1.059							1.059
Sousse.....	Combustibles liquides	726								726
	Totaux.....	726	1.059							1.785
	Marchandises générales	216	3.162							3.378
	Combustibles liquides	2.051								2.051
Sfax	Céréales	111								111
	Totaux.....	2.378	3.162							5.540
	Marchandises générales	2.027	20.622	9.489	543	46	37	35	868	33.667
	Charbons	11.212	4.927	1.962						1.962
Combustibles liquides	111		3.197						19.336	
Ensemble des 4 ports.....	Céréales									111
	Totaux.....	13.350	25.549	14.648	543	46	37	35	868	55.076

II. — EXPORTATIONS JUILLET 1949

P O R T S	Marchandises	PAYS DE DESTINATION					
		Cabo- tage Tu- nisien	France	Algérie	Pays d'Afr.	Grèce	Italie
Tunis-Goulette.	Marchandises Géné- rales	530	6.111	256	1		2.290
	Céréales	9.214	23.585				600
	Phosphates		8.365				2.755
	Minerai de fer....		9.045				
	Totaux....	9.744	47.106	256	1		5.645
Bizerte	Marchandises Géné- rales	709	204				1.485
	Céréales		7.224				
	Minerai de fer....						
	Totaux....	709	7.428				1.485
Sousse	Marchandises Géné- rales	19	497				342
	Céréales		6.278				
	Alfas						
	Totaux....	19	6.775				342
Sfax	Marchandises Géné- rales	504	91			4	46
	Céréales	65	7.951				
	Phosphates		19.808			10.790	8.380
	Alfas						
	Sel						
	Totaux....	569	27.850			10.794	8.426
Ensemble des 4 ports	Marchandises Géné- rales	1.762	6.903	256	1	4	4.163
	Céréales	9.279	45.038				600
	Phosphates		28.173			10.790	11.135
	Minerai de fer....		9.045				
	Alfas						
	Sel						
	Totaux....	11.041	89.159	256	1	10.794	15.898

DES MARCHANDISES

Portugal	Espagne	Belgique	Hol- lande	Angle- terre	Nor- vège	Fin- lande	Argen- tine	U.S.A.	Totaux
				1.847					11.035
									33.399
		3.320							14.440
		20.269		34.341				8.514	72.169
		23.589		36.188				8.514	131.043
				7.620					2.398
									7.224
									7.620
				7.620					17.242
				606					1.464
		5.220							11.498
				6.164					6.164
		5.220		6.770					19.126
305				34					984
	15.414		6.807	34.915		3.170	10.500		8.016
				1.267					109.784
					5.744				1.267
									5.744
305	15.414		6.807	36.216	5.744	3.170	10.500		125.795
305				2.487					15.881
		5.220							60.137
	15.414	3.320	6.807	34.915		3.170	10.500		124.224
		20.269		41.961				8.514	79.789
				7.431					7.431
					5.744				5.744
305	15.414	28.809	6.807	86.794	5.744	3.170	10.500	8.514	293.206

PORTS MARITIMES ET MARINE MARCHANDE

A. — ENTREES

Exploitation Juillet 1949

P O R T S	Nombre de navires		Tonneaux de jauge nette		Marchan- Générales susp	Charbons,	Carburants	Céréales	T O T A U X	
	Juillet 1949	Juillet 1938	Juillet 1949	Juillet 1938					Juillet 1949	Juillet 1938
Tunis-Goulette	142	166	157.855	826.861	27.343	1.962	10.216	»	8.230	28.354
Bizerte	48	45	27.639	98.884	1.887	»	6.343	»	39.521	13.526
Sousse	23	56	22.634	44.519	1.059	»	726	»	1.785	3.690
Sfax	51	67	71.574	75.660	3.378	»	2.051	111	5.540	7.744
TOTAUX.....	264	334	279.702	417.986	33.667	1.962	19.336	111	55.076	53.314

B. — SORTIES

P O R T S	Nombre de navires		Tonneaux de jauge nette		Manchan- dises Générales	Céréaa- les	Phos- phates	Minerai de fer	Alfos	Sel	Totaux	
	Juillet 1949	Juillet 1938	Juillet 1949	Juillet 1938							Juillet 1949	Juillet 1938
Tunis-Goulette	142	166	157.855	198.923	11.035	33.399	14.440	72.169	»	»	131.043	94.696
Bizerte	48	45	27.639	98.884	2.398	7.224	»	7.620	»	»	17.242	9.536
Sousse	23	56	22.634	44.519	1.464	11.498	»	»	6.164	»	19.126	16.663
Sfax	51	67	71.574	75.660	984	8.016	109.784	»	1.267	5.744	125.795	92.712
TOTAUX	264	334	279.702	417.986	15.881	60.137	124.224	79.789	7.431	5.744	293.206	213.607

APPROVISIONNEMENT ET RAVITAILLEMENT

I. — PRODUITS ALIMENTAIRES

a) **Ressources d'importation** (arrivages du 20 juillet 1949 au 20 août 1949) :

Sucre	3.980 T.
Fromage	45 T.
Beurre	15 T.
Chocolat.....	400 T.
Lait condensé sucré.....	10.500 caisses
Lait non sucré.....	2.000 caisses
b) Prévisions d'arrivages :	
Sucre	3.000 T.
Fromage	130 T.
Beurre	110 T.
Lait condensé sucré.....	28.000 caisses
Lait condensé non sucré.....	6.000 caisses
Fèves de cacao.....	485 T.
Chocolat	100 T.

c) **Ressources locales :**

1° **Huile de bouche :** Les déclarations des grossistes font apparaître, au 16 août 1949, un stock de 10.600 T. susceptible d'être révisé à la suite des opérations de contrôle poursuivies par le Ravitaillement Tunisien.

2° **Savon :** La situation des huiles de grignons et des savons, arrêtée également au 31 juillet 1949, est la suivante :

NATURE DES STOCKS	En grignons	En huile ou base huile	En savon ou base savon
Grignons	6.140 T.	490 T.	735 T.
Huiles à savonnerie.....		2.499 T.	3.730 T.
Savons			1.569 T.
		Total.....	6.043 T.

La diminution du stock total par rapport au mois précédent est de 400 T. environ.

Conserves

PRODUITS	Fabrications	Mise à la consommation	Exportations
Confitures	4.797 kgs	9.814 kgs	—
Fruits au sirop.....	—	55 »	—
Halwa	—	—	—
Jus de fruit.....	4.971 L.	2.063 L.	non chiffrées
Harissa	—	600 kgs	600 kgs
Légumes divers	22.381 kgs	15.416 »	8.000 »
Concentré de tomates.....	21.000 »	3.755 »	29.500 »
Tomates pelées	107.193 »	—	107.193 »
Sardinelles à l'huile.....	376.947 »	12.197 »	526.068 »
» au vin blanc.....	—	—	—
» huile tomate	18.840 »	14.240 »	—
Maquereaux à l'huile.....	16.759 »	620 »	—
» au vin blanc.....	—	—	—
Thon à l'huile.....	120.000 »	80.000 »	—
Langoustes au naturel.....	500 »	—	—

II. — REPARTITION DES PRODUITS INDUSTRIELS

a) **Approvisionnement** (importations du 20 juillet au 20 août 1949) :

ARTICLES	Quantités reçues	OBSERVATIONS
Pneumatiques « poids lourds »	131 unités	
.....	1.486 T.	Secteur libre.
Métaux ferreux..		
.....	1.228 T.	Secteur soumis à la monnaie-matière.

b) **Métaux ferreux.** — Etat récapitulatif des disponibilités détenues par les négociants importateurs de Tunisie (situation au 1^{er} août 1949) :

ARTICLES	TONNAGES
Ronds à béton.....	3.410 T.
Poutrelles	800 »
Profilés	398 »
Tôles ondulées galvanisées.....	11 »
Tôles noires (toutes épaisseurs).....	973 »
Fers marchands	946 »
Total.....	6.538 T.

III. — TEXTILES

(Importations réalisées durant le mois de Juin 1949)

— Cotonnades :

— Toile à matelas.....	3.161 kgs
— Calicot suaire	—
— Tissu pour ou vêtement de travail.....	1.381 »
— Draps, serviettes, fouthas.....	9.438 »
— Croisé, drill, cretonne, tous tissus coton.....	280.223 »
— Toile pur fil, métis, coton.....	10.946 »
— Tissu pour ou chemises.....	9.162 »
— Textiles lourds, toile à bâche, à espadrille.....	32.227 »
— Tissu d'ameublement	1.568 »

— Laines :

— Tissu pour habillement.....	11.215 »
— Laine à tricoter.....	907 »
— Laine mèche	8.451 »

— Bonneterie :

— Gilets, slips, chaussettes, etc.....	21.075 »
— Layette	234 »
— Fil à coudre.....	7.570 »

— Pêche :

— Fil à monter, à ramender.....	3.299 »
— Filets de pêche.....	2.050 »

— Filés :

— Coton	36.880 »
— Rayonne	22.258 »
— Fibranne	6.262 »
— Laine	13.207 »
— Soie	629 »

— Rayonne :

— Tissus satin, imprimé, crêpe, etc.....	38.264 »
— Doublure	829 »

— Divers :

— Chiffons, friperie, sacs, couvertures, coton hydrophile, objets de pansements, etc..... dont 210 T. environ sacs jute.	445.474 »
---	-----------

TOTAUX..... 966.710 »